

**Avenant n°8 à la Convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n° 2022- en date du 25 novembre 2022, ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune d'Ambarès-et-Lagrave représentée par son Maire, Monsieur Nordine Guendez, dûment habilité par la délibération n° en date du 2022, ci-après dénommée « la ville »,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signée en date du 15 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 concernant le cycle 2 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signé en date du 9 décembre 2016,

Vu l'avenant n°2 concernant les révisions de niveaux de services 2016-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signé en date du 22 janvier 2018,

Vu l'avenant n°3 concernant le cycle 4 entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signé en date du 17 décembre 2018,

Vu l'avenant n°4 concernant les révisions de niveaux de services 2017-2018 entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signé en date du 16 janvier 2019,

Vu l'avenant n°5 concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signé en date du 14 février 2020,

Vu l'avenant n°6 concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signé en date du 24 août 2021,

Vu l'avenant n°7 concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave signé en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 Novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune d'Ambarès-et-Lagrave et Bordeaux Métropole, entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Le cas échéant, ces évolutions se traduisent également dans les fiches annexes des domaines concernés du contrat d'engagement.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet de la révision de niveaux de services
Espaces verts	Modification des périmètres ou niveaux de service
Archives	Versements
Bâtiments	Evolution du patrimoine en maintenance
Parc Matériel roulant	Evolution du parc (sortie de parc)

Numérique et systèmes d'information	Inventaire du parc matériel informatique Déploiement pour les écoles Projets : Convergence de la dématérialisation des flux de contrôle de légalité (ACTES) Mise en place du module RAM [CONCERTO] Convergence de la solution de verbalisation électronique Déploiement d'un réseau Fibre dans le bureau des agents du complexe sportif Lachaze
-------------------------------------	--

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune d'Ambarès-et-Lagrave tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Bâtiment – Evolution du patrimoine en maintenance		0,01
Total		0,01

ARTICLE 4 : « Biens matériels »

L'annexe 3 du présent avenant recense les évolutions et les états de parc intervenues dans le cadre des révisions de niveaux de services. Elle vient modifier la liste des matériels transférés lors des cycles précédents.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est complété comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 6 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022.

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 7 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 8 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la ville d'Ambarès-et-Lagrave

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Nordine Guendez

ANNEXE 3 : Bâtiments et matériels

**A L'AVENANT N°8 A LA CONVENTION CADRE
POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE D'AMBARÈS-ET-
LAGRAVE**

Matériels :

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, le parc de véhicules est le suivant :

Type de véhicule	Nombre
01 - Véhicule Particulier	7
02 - Véhicule Utilitaire Léger	9
06 - Engin TP-Agricole	4
08 - Vélo Conventionnel	1
09 - Vélo électrique	1
Total général	22

Sortie du parc en 2022 : Renault Clio 6895TQ33 (11AL002)

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE AMBARES ET LAGRAVE



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc	Variations				Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)	Prix offre de service 2021/2022			Impact AC en INV	Impact AC en FONC	TOTAL AC	ACI	ACF
		Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022		Commentaires RNS 2022	Inv	Fonc					
	TOTAL PC Fixe	83	0		-10		73					-4 977 €	2 239 €	4 395 €
	Ordinateurs PC fixe - Standard	79	0		-9		70	499	363	136	-3 285 €	-1 223 €	-4 488 €	
	Ordinateurs PC fixe - Avancé	4	0		-2		2	648	474	174	-948 €	-348 €	-1 296 €	
	Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		1		1	807	627	180	627 €	180 €	807 €	
	TOTAL PC Portable	71	0		9		80					5 761 €		
	Ordinateurs PC portable - Standard	66	0		8		74	638	447	191	3 573 €	1 528 €	5 101 €	
	Ordinateurs PC portable - Avancé	1	0		2		3	755	538	217	1 077 €	433 €	1 510 €	
	Ordinateurs PC portable - Spécifique	4	0		-1		3	849	594	255	-594 €	-255 €	-849 €	
	TOTAL PC Portable Hybride	0	0		1		1					1 013 €		
	Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		1		1	1013	771	242	771 €	242 €	1 013 €	
	Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro	0	1017	762	255	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL MAC Fixe	0	0		0		0					0 €		
	Ordinateurs Mac fixe - Initial	0	0		0		0	1003	608	395	0 €	0 €	0 €	
	Ordinateurs Mac fixe - Standard	0	0		0		0	1261	866	395	0 €	0 €	0 €	
	Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0	0		0		0	1142	748	395	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL MAC Portable	1	0		0		1					0 €		
	Ordinateurs Mac Portable - Initial	0	0		0		0	1190	795	395	0 €	0 €	0 €	
	Ordinateurs Mac Portable - Standard	1	0		0		1	1277	882	395	0 €	0 €	0 €	
	Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0	0		0		0	1644	1249	395	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL Ecran	110	0		3		119					250 €		
	Ecran - Initial	7	0		-2		5	0	0	0	0 €	0 €	0 €	
	Ecran - Standard	106	0		5		111	52	42	10	208 €	50 €	258 €	
	Ecran - Avancé	3	0		0	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	3	62	52	10	0 €	0 €	0 €	
	Ecran - Spécifique	0	0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0	144	134	10	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL Téléphonie mobile	21	0		-1		20					-38 €		
	Téléphone mobile classique - Initial	21	0		-1	Coût du forfait Voix déduit	20	38	38	0	-38 €	0 €	-38 €	
	TOTAL Smartphone Android	21	0		7		28					1 005 €		
	Smartphones ANDROID - Initial	7	0		7	Coût du forfait Voix Data déduit	14	149	74	75	515 €	525 €	1 040 €	
	Smartphones ANDROID - Standard	6	0		2	Coût du forfait Voix Data déduit	8	202	113	89	227 €	177 €	404 €	
	Smartphones ANDROID - Avancé	2	0		0	Coût du forfait Voix Data déduit	2	333	231	103	0 €	0 €	0 €	
	Smartphones ANDROID - Spécifique	6	0		-2	Coût du forfait Voix Data déduit	4	219	130	89	-261 €	-177 €	-438 €	
	TOTAL Smartphone iOS	7	0		1		8					314 €		
	Smartphones APPLE - Standard	2	0		1	Coût du forfait Voix Data déduit	3	314	228	89	226 €	89 €	314 €	
	Smartphones APPLE - Avancé	5	0		0	Coût du forfait Voix Data déduit	5	375	252	123	0 €	0 €	0 €	
	Smartphones APPLE - Spécifique	0	0		0	Coût du forfait Voix Data déduit	0	506	319	187	0 €	0 €	0 €	
	Forfait téléphonique	53	0		7		60					565 €		
	Forfaits 4G - Initial	23	0		-3	Voix	20	11	0	11	0 €	-32 €	-32 €	
	Forfaits 4G - Standard	25	0		8	Voix Data	33	60	0	60	0 €	478 €	478 €	
	Forfaits 4G - Avancé	5	0		2	Data	7	60	0	60	0 €	120 €	120 €	
	Forfaits 4G - Spécifique	0	0		0	M2M	0	90	0	90	0 €	0 €	0 €	
	Tablette Android et Windows	4	0		0		4					0 €		
	Tablettes ANDROID - Standard	4	0		0	Tablette Android standard	4	189	95	94	0 €	0 €	0 €	
	Tablette iOS	5	0		0		5					0 €		
	Tablettes APPLE - Standard	0	0		0	iPAD 10.2"	0	344	242	102	0 €	0 €	0 €	
	Tablettes APPLE - Avancé	5	0		0	iPAD Air 10.5"	5	496	394	102	0 €	0 €	0 €	
	Tablettes APPLE - Spécifique	0	0		0	iPAD Pro 11"	0	722	556	166	0 €	0 €	0 €	
	Accessoires et Petits matériels	1	0		2		7					43 €		
	Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	4	0		1		5	10	4	6	4 €	6 €	10 €	
	Accessoires et petits matériels - Pleuvre audio	0	0		0		0	44	13	31	0 €	0 €	0 €	
	Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0	0		0		0	64	54	10	0 €	0 €	0 €	
	Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0		0	27	17	10	0 €	0 €	0 €	
	Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0	0		0		0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	
	Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0	0		0		0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	
	Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0		0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	
	Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	1	0		1		2	33	28	5	28 €	5 €	33 €	
	Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0		0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	
	Salles de réunion connectées	0	0		0		0					0 €		
	Salle de réunion connectée - Initial	0	0		0	Petite salle, fixe écran 55"	0	1570	920	651	0 €	0 €	0 €	
	Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	Salle moyenne	0	2368	1535	833	0 €	0 €	0 €	
	Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0	3418	2362	1056	0 €	0 €	0 €	
	Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0	3557	2511	1046	0 €	0 €	0 €	
	Radio TETRA	0	0		0	Radios gérées hors TETRA	0					0 €		
	Tetra - Initial	0	0		0		0	247	81	166	0 €	0 €	0 €	
	Tetra - Standard	0	0		0		0	265	99	166	0 €	0 €	0 €	
	Tetra - Avancé	0	0		0		0	271	105	166	0 €	0 €	0 €	
	Tetra - Spécifique	0	0		0		0	351	167	183	0 €	0 €	0 €	
	Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 5	0		0		Admin : 5					0 €		
	Imprimante - Initial	1	0		0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	1	234	0	234	0 €	0 €	0 €	
	Imprimante - Standard	3	0		0	Impression A4 monochrome	3	394	0	394	0 €	0 €	0 €	
	Imprimante - Avancé	1	0		-1	Impression A4 couleur	1	620	0	620	0 €	0 €	0 €	
	Imprimantes ECOLES	Ecoles : 12	0		0		Ecoles : 11					-234 €		
	Imprimante - Initial	12	0		-1	Offre de reprise imprimante jet d'encre	11	234	0	234	0 €	-234 €	-234 €	
	Imprimante - Standard	0	0		0	Impression A4 monochrome	0	394	0	394	0 €	0 €	0 €	
	Imprimante - Avancé	0	0		0	Impression A4 couleur	0	620	0	620	0 €	0 €	0 €	
	Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 16	0		0		Admin : 16					0 €		
	Copieur multifonction - Initial	2	0		0	Multifonction monochrome	2	657	0	657	0 €	0 €	0 €	
	Copieur multifonction - Standard	6	0		0	Multifonction couleur	6	1446	0	1446	0 €	0 €	0 €	
	Copieur multifonction - Avancé	7	0		0	Multifonction couleur et finisseur	7	2274	0	2274	0 €	0 €	0 €	
	Copieur multifonction - Spécifique	1	0		0	Multifonction compact	1	523	0	523	0 €	0 €	0 €	
	Multifonctions ECOLES	Ecoles : 13	0		-1		Ecoles : 12					-523 €		
	Copieur multifonction - Initial	0	0		0	Multifonction monochrome	0	657	0	657	0 €	0 €	0 €	
	Copieur multifonction - Standard	4	0		0	Multifonction couleur	4	1446	0	1446	0 €	0 €	0 €	
	Copieur multifonction - Avancé	6	0		0	Multifonction couleur et finisseur	6	2274	0	2274	0 €	0 €	0 €	
	Copieur multifonction - Spécifique	3	0		-1	Multifonction compact	2	523	0	523	0 €	-523 €	-523 €	
	Impression Spéciale	0	0		0		0					0 €		
	Impression Spéciale - Spécifique	0	0		0	Presse d'impression M8	0	8635	0	8635	0 €	0 €	0 €	
	Logiciel											0 €		
	Logiciels DAO Adobe	3	0		0		3					0 €		
	Logiciels DAO ADOBE - Initial	0	0		0	Adobe Acrobat Pro	0	187	175	12	0 €	0 €	0 €	
	Logiciels DAO ADOBE - Standard	0	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0	331	319	12	0 €	0 €	0 €	
	Logiciels DAO ADOBE - Avancé	3	0		0	Adobe créative suite (complète)	3	756	744	12	0 €	0 €	0 €	
	Logiciels CAO Autodesk	0	0		0		0					0 €		
	Logiciels CAO - Initial	0	0		0	Autocad LT / Sketchup pro	0	382	326	56	0 €	0 €	0 €	
	Logiciels CAO - Standard	0	0		0	Autocad	0	1450	1394	56	0 €	0 €	0 €	
	Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	Mensura	0	753	697	56	0 €	0 €	0 €	
	Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0	2323	2267	56	0 €	0 €	0 €	
	Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0		0				0 €	0 €	0 €	
	Logiciels de Productivité	16	0		3		19					163 €		

Annexe 4 bis : convention de création de services communs - Ambarès-et-Lagrive

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE D'AMBARES-ET-LAGRAVE



Parc logiciel mutualisé

Variations suite à mutualisation

Date de dernière mise à jour : 03/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Evolution	Commentaire
Productivité / transverses							
	Corecal Windows						
	Bureautique	exchange					
	Espaces collaboratifs	Intranet	Développement interne				
	Visio conférence						
	Suite créative	Adobe Creative Suite CS5	Adobe	2010	2 032 €		2 licences
	Soft Phone						
	Analyse de données (Data mining, BI, ...)						
	Dématérialisation	IXBUS		2020			
	Dématérialisation	IXBUS ACTES (contrôle légalité)	SRCI	2022	1 755 €		plus 892€ de fonctionnement
Métiers							
	Finances	Oui	CIRIL Finances - en consultation	CIRIL			
			GRAND ANGLE FINANCES		2020		
	Commande publique	Oui	Marco Web				
	Affaires juridiques	Oui					
	Ressources humaines	Oui	CIRIL RH	CIRIL	2008	16 031 €	
			Xémélios - consultation des bulletins de paie dématérialisés		2020		
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui					
	Fonctions transversales	Oui					
	Espaces verts	Oui					
	Propreté	Oui					
	Voirie et DP	Oui					
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui					
	Animation économique et Emploi	Oui					
	Transports	Oui					
	Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui	convexe - en consultation				décommissionnée en 2021 et remplacée par catads
			CARTADS	GFI	2021		remplaçante de convexe
			Droits de cité				
	Social		Logiciel Aide à domicile	Implicit		7 700 €	(2012) : 4700€ TTC (dont formations) (2014) Implicit achat du logiciel statistique + module domiciliation : 3000€
	Social		Evolution du logiciel Aide à domicile - ajout du module d'archivage	Implicit	2021	2 181 €	
	Solidarités et citoyenneté	Non	Maestro OPUS	Arpège	2018	780 €	Recensement des jeunes
			PELEHAS solution de gestion des demandes d'aide social	AFI PELEHAS	2019	12 640 €	
	Communication	Non	Adobe Creative Suite CS5	Adobe	2010	3 935 €	
	Petite Enfance		Module RAM logiel Concerto	Arpège	2022	10 769 €	583€ de fonctionnement
	Education	Non	FUSHIA facturation scolaire / petite enfance	SISTEC	2005	2 482 €	décommissionnée en 2020 et remplacée par concerto OPUS
			Concerto - facturation enfance et petite enfance	Arpège	2020	53 500 €	remplaçante de FUSHIA en 2020

Date de dernière mise à jour : 03/10/22		Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Evolution	Commentaire
			Logiciel Pédagogique ActivInspire		2017	2 880 €		6 Licences
					2019	456 €		
					2022	962 €		+13 licences
	Police Municipale	Non	Canis + Municipal	décommissionnée		2 742 €		664.98€ TTC + 592.02€ TTC + (Formation 1485€ TTC)
			LOGIPOL		2020			remplaçante de CANIS MUNICIPOLE
			proces Verbal Electronique		2014	448 €		
			Logiciel Verbalisation Electronique	IERR BOLLORE	2022	8 005 €		plus 1416€ de fonctionnement
			Mise en place vidéoprotection		2019	60 740 €		
			Vidéo protection phase 2		2020	24 700 €		
	Sport	Non	Mise en place de la billetterie électronique et contrôle d'accès pour la piscine		2021		74 220 €	
	Société	Non						
	Culture	Non	AFI NANOOK BIBLIOTHEQUE	AFI	2012	15 300 €		décommissionnée et remplacée par la V2
			AFI NANOOK BIBLIOTHEQUE V2		2021			remplaçante de afi nanook en 2021
			Pack logiciels multimédia (cubase, CS4 master collection, final cut...)	-	2009	14 479 €		
			Milumin 2 (mapping)	Anomes	2010	600 €		
	Population	Non	Arpege		2003	10 098 €		
			Election _ scrutin	Logitud	2014	8 000 €		décommissionnée 2021
			Gestion des résultats des élections et animation soirées électorales - Soprano OPUS	Arpège	2022			pris en charge BM
			Gestion de la demande Usager GDU					

Middleware et logiciels supports

Réseaux, voix, data		wifi dans la salle du conseil		2019	1 486 €	496 €	ajout
Bases de données		ORACLE / Mysql					
Ordonnanceur / automate d'exploitation							
Supervision des applications et des composants techniques							
Sauvegarde (50 To)		NAS 4 To					
Gestion / supervision des données et droits associés							
Système de gestion de bases de données relationnelles							
Système de gestion de bases de données relationnelles							
Gestion des annuaires techniques		AD service commun					
Gestion des éditions							
Virtualisation de serveurs		Vsphere					
Supervision réseau							
Virtualisation d'applications							
Gestion des impressions							
Monitoring, pilotage et supervision							
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc							
Administration des postes, télédistribution		VNC viewer (gratuit)					
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		Firewall NetAsq	netasq	2009	1 500 €		
Pilotage de l'activités et des projets							

Nouveauté

application décommissionnée

application remplaçante



Ville de AMBARES-ET-LAGRAVE

Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 2 626	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Archives		2 258
		Bâtiments		368
Charges directes réelles de fonctionnement 12 103	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Espaces verts		893
		Numérique et système d'informations		11 628
		Parc matériel roulant		-1 653
		Bâtiments		1 235
Coûts de renouvellement des immobilisations 16 526	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Numérique et système d'informations		17 222
		Parc matériel roulant		-808
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		112
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 284	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Archives		284
Forfait charges de structure 509	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			3,39%	509

Total révision AC	32 049
AC Fonctionnement	15 635
AC Investissement	16 414

CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE D'AMBARÈS-ET-LAGRAVE POUR L'EXERCICE 2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La Commune d'Ambarès-et-Lagrange représentée par son Maire, M. Nordine Guendez, dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la Commune d'Ambarès-et-Lagrange",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune d'Ambarès-et-Lagrave s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **10 314 €** (dix mille trois cent quatorze euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune d'Ambarès-et-Lagrave s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **6 264 €** (six mille deux cent soixante-quatre euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 2 novembre 2022 et par délibération de la commune d'Ambarès-et-Lagrave en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune d'Ambarès-et-Lagrave procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune d'Ambarès-et-Lagrave à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux GFP de rattachement») dans le budget en cours de la commune d'Ambarès-et-Lagrave et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») Bordeaux Métropole et le

remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune d'Ambarès-et-Lagrave à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'ACI.

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / cachet

Pour la commune d'Ambarès-et-Lagrave,
Signature / cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Nordine Guendez

**Avenant n° 10 à la convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Bègles**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022-_____ en date du 25 novembre 2022 ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

d'une part,

Et

La commune de Bègles représentée par son Maire, Monsieur Clément Rossignol Puech, dûment habilité par délibération n°_____ en date du _____ 2022, ci-après dénommée « la commune »

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération n 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 en date du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bègles signée en date du 17 décembre 2015 ainsi que l'avenant n°1 à la convention cadre signé en date du 9 décembre 2016, l'avenant n°2 signé en date du 21 décembre 2017, l'avenant n°3 signé en date du 28 février 2018, l'avenant n°4 signé en date du 25 février 2019, l'avenant n°5 signé en date du 6 décembre 2019, l'avenant n°6 signé en date du 26 décembre 2019, l'avenant n°7 signé en date du 24 décembre 2020, l'avenant n°8 signé en date du 08 février 2022 et l'avenant n°9 signé en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet de la révision de niveaux de services
Bâtiments	Correction scories cycle 5 sur les frais P2 Ouverture piscine sur les 2 mois d'été Alarme anti-intrusion (-10 installations ; -0,1 ETP)
Domaine public	Entretien du parking de la plaine des sports Obligation réglementaire DT/DICT - réseau éclairage public
Espaces verts	Reprise en gestion du parc de Bray sur la base d'une prestation externalisée à l'association Arcins Entreprise Entretien du parking de la plaine des sports

	Reprise en gestion de 3 compteurs électriques liés à de l'arrosage
Propreté	Gestion du parc de Bray / augmentation de patrimoine
Affaires juridiques / SI	Augmentation de l'activité liée au RGPD
Numérique et Système d'Information	Evolution des équipements administratifs Déploiement pour les écoles 2021/2022 Projets : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour [Salamandre Fusion] pour le suivi des origines et des critères qualité des denrées pour la Cuisine Central - Mise aux normes du réseau Wifi Public et Agents sur le Bureau Information Jeunesse - Mise en place du portail de billetterie / Migration hébergement [Elisath] - Mise aux normes du réseau Wifi Public et Agents sur le Centre Social et Culturel l'Estey - Mise aux normes du câblage réseaux et des actifs dont le WiFi de l'école de musique - Mise aux normes et refonte du câblage réseau et des actifs dont le WiFi de la maison des sports - Mise en place d'un Intranet - Mise en œuvre d'une solution d'automatisation du contrôle des zones bleues de stationnement - Projet d'acquisition de 4 cameras piétons - Police Municipale - Système d'exploitation

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Bègles tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Affaires juridiques		0,067
Bâtiments		- 0,01
Total		0,057

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 7 « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

ARTICLE 6 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 7 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Bègles,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Clément Rossignol Puech

**ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE BÈGLES**



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations		Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)	Prix offre de service 2021/2022			Impact AC en INV	Impact AC en FONC	TOTAL AC	ACI	ACF
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022		Commentaires RNS 2022	Inv	Fonc					
TOTAL PC Fixe	214	1		-15	198						-7 480 €	6 370 €	12 738 €
Ordinateurs PC fixe - Standard	206	1		-15	190	499	363	136	-5 441 €	-2 039 €	-7 480 €		
Ordinateurs PC fixe - Avancé	8	0		0	8	648	474	174	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		0	0	807	627	180	0 €	0 €	0 €		
TOTAL PC Portable	82	0		13	95						8 641 €		
Ordinateurs PC portable - Standard	77	0		10	87	638	447	191	4 466 €	1 910 €	6 376 €		
Ordinateurs PC portable - Avancé	3	0		3	6	755	538	217	1 615 €	650 €	2 265 €		
Ordinateurs PC portable - Spécifique	2	0		0	2	849	594	255	0 €	0 €	0 €		
TOTAL PC Portable Hybride	0	0		0	0						0 €		
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		0	0	1013	771	242	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	0	1017	762	255	0 €	0 €	0 €		
TOTAL MAC Fixe	1	0		0	1						0 €		
Ordinateurs Mac fixe - Initial	0	0		0	0	1003	608	395	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs Mac fixe - Standard	0	0		0	0	1261	866	395	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	1	0		0	1	1142	748	395	0 €	0 €	0 €		
TOTAL MAC Portable	5	0		-3	2						-3 830 €		
Ordinateurs Mac Portable - Initial	1	0		0	1	1190	795	395	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs Mac Portable - Standard	3	0		-3	0	1277	882	395	-2 647 €	-1 184 €	-3 830 €		
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	1	0		0	1	1644	1249	395	0 €	0 €	0 €		
TOTAL Ecran	237	2		5	240						268 €		
Ecran - Initial	7	0		-2	5	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Ecran - Standard	227	2		8	233	52	42	10	332 €	80 €	412 €		
Ecran - Avancé	1	0		0	1	62	52	10	0 €	0 €	0 €		
Ecran - Spécifique	2	0		-1	1	144	134	10	-134 €	-10 €	-144 €		
TOTAL Téléphonie mobile	28	1		1	28						38 €		
Téléphone mobile classique - Initial	28	1		0	28	38	38	0	38 €	0 €	38 €		
TOTAL Smartphone Android	101	0		3	104						251 €		
Smartphones ANDROID - Initial	45	0		6	51	149	74	75	441 €	450 €	891 €		
Smartphones ANDROID - Standard	46	0		-1	45	202	113	89	-113 €	-89 €	-202 €		
Smartphones ANDROID - Avancé	2	0		0	2	333	231	103	0 €	0 €	0 €		
Smartphones ANDROID - Spécifique	8	0		-2	6	219	130	89	-261 €	-177 €	-438 €		
TOTAL Smartphone iOS	2	0		0	2						0 €		
Smartphones APPLE - Standard	1	0		0	1	314	228	89	0 €	0 €	0 €		
Smartphones APPLE - Avancé	1	0		0	1	375	252	123	0 €	0 €	0 €		
Smartphones APPLE - Spécifique	0	0		0	0	506	319	187	0 €	0 €	0 €		
Forfaits téléphoniques	141	1		12	152						619 €		
Forfaits 4G - Initial	26	1		2	27	11	0	11	0 €	22 €	22 €		
Forfaits 4G - Standard	101	0		8	109	60	0	60	0 €	478 €	478 €		
Forfaits 4G - Avancé	13	0		2	15	60	0	60	0 €	120 €	120 €		
Forfaits 4G - Spécifique	1	0		0	1	90	0	90	0 €	0 €	0 €		
Tablette Android et Windows	33	0		1	34						189 €		
Tablettes ANDROID - Standard	33	0		1	34	189	95	94	95 €	94 €	189 €		
Tablette iOS	4	0		-1	3						-344 €		
Tablettes APPLE - Standard	1	0		-1	0	344	242	102	-242 €	-102 €	-344 €		
Tablettes APPLE - Avancé	3	0		0	3	496	394	102	0 €	0 €	0 €		
Tablettes APPLE - Spécifique	0	0		0	0	722	556	166	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et Petits matériels	2	0		3	13						54 €		
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	8	0		2	10	10	4	6	8 €	13 €	21 €		
Accessoires et petits matériels - Pleuvre audio	0	0		0	0	44	13	31	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	1	0		0	1	64	54	10	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0	0	27	17	10	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	1	0		0	1	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	0	0		1	1	33	28	5	28 €	5 €	33 €		
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Salles de réunion connectées	1	0		0	1						0 €		
Salle de réunion connectée - Initial	1	0		0	1	1570	920	651	0 €	0 €	0 €		
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	0	2368	1535	833	0 €	0 €	0 €		
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	0	3418	2362	1056	0 €	0 €	0 €		
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	0	3557	2511	1046	0 €	0 €	0 €		
Radio TETRA	9	0		0	9						0 €		
Tetra - Initial	0	0		0	0	247	81	166	0 €	0 €	0 €		
Tetra - Standard	9	0		0	9	265	99	166	0 €	0 €	0 €		
Tetra - Avancé	0	0		0	0	271	105	166	0 €	0 €	0 €		
Tetra - Spécifique	0	0		0	0	351	167	183	0 €	0 €	0 €		
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 33	0		-4	Admin : 29						-1 160 €		
Imprimante - Initial	7	0		-4	3	234	0	234	0	-935	-935		
Imprimante - Standard	18	0		1	19	394	0	394	0 €	394 €	394 €		
Imprimante - Avancé	8	0		-1	7	620	0	620	0 €	-620 €	-620 €		
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 5	0		-2	Ecoles : 3						-788 €		
Imprimante - Initial	0	0		0	0	234	0	234	0	0	0		
Imprimante - Standard	5	0		-2	3	394	0	394	0 €	-788 €	-788 €		
Imprimante - Avancé	0	0		0	0	620	0	620	0 €	0 €	0 €		
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 43	0		-2	Admin : 41						-2 891 €		
Copieur multifonction - Initial	5	0		0	5	657	0	657	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Standard	25	0		-2	23	1446	0	1446	0 €	-2 891 €	-2 891 €		
Copieur multifonction - Avancé	6	0		0	6	2274	0	2274	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Spécifique	7	0		0	7	523	0	523	0 €	0 €	0 €		
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 36	0		-4	Ecoles : 32						-2 090 €		
Copieur multifonction - Initial	0	0		0	0	657	0	657	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Standard	7	0		0	7	1446	0	1446	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Avancé	7	0		0	7	2274	0	2274	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Spécifique	22	0		-4	18	523	0	523	0 €	-2 090 €	-2 090 €		
Impression Spéciale	1	0		0	1						0 €		
Impression Spéciale - Spécifique	1	0		0	1	8635	0	8635	0 €	0 €	0 €		
Logiciel													
Logiciels DAO Adobe	8	0		1	9						331 €		
Logiciels DAO ADOBE - Initial	2	0		0	2	187	175	12	0 €	0 €	0 €		
Logiciels DAO ADOBE - Standard	2	0		1	3	331	319	12	319 €	12 €	331 €		
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	4	0		0	4	756	744	12	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO Autodesk	0	0		0	0						0 €		
Logiciels CAO - Initial	0	0		0	0	382	326	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Standard	0	0		0	0	1450	1394	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	0	753	697	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	0	2323	2287	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0	0				0 €	0 €	0 €		
Logiciels de Productivité	36	0		260	296						14 099 €		
Office 365 E3	290			-2	288								
Licence Office - office F3	36			260	296	54	30	24	7 866 €	6 234 €	14 099 €		
Logiciels de productivité - Visio	0			0	0	134	106	28	0 €	0 €	0 €		
Logiciels de productivité - Project	0			0	0	227	199	28	0 €	0 €	0 €		
Service	Référence N-1			Conso	Volume Juillet 2021 - Juin 2022								
Volume Copies	1 823 883			695 782	2 519 665						13 203 €		
Volume Copies Standard	1 375 156			348 486	1 723 622	4 €	0 €	4 €	0	1 394 €	1 394 €		

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BEGLES

Parc logiciel mutualisé				Variations suite à la mutualisation				
Date de dernière mise à jour : 04/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Productivité / transverses								
		Windows Server	Windows Server Datacenter 2 proc	Microsoft		12 604 €		
		Windows Server	Windows Server standard	Microsoft		5 544 €		
		Corecal Windows	Windows Server Cal	Microsoft		17 504 €	2020	
		Windows Echange	Windows Exchange Serveur Standard	Microsoft		675 €		
		Cal Exchange	Exchange cal	Microsoft		21 490 €		
		Bureautique	Office Standard	Microsoft		100 820 €		
		Bureautique	Office Pro	Microsoft		485 €		
		Bureautique	Office Standard Education	Microsoft		3 266 €		
		Bureautique	Office MNC	Microsoft		13 136 €		
		Bureautique	Project	Microsoft		1 074 €		
		Bureautique	Publisher	Microsoft		1 240 €		
		Windows Remote	Windows remote desktop service user cal	Microsoft		6 555 €		
		Espaces collaboratifs	Sharepoint Foundation	Microsoft		94 €	0	
		Suite créative	Adobe photoshop	Adobe		2 016 €		
		Analyse de données (Data mining, BI...)	Business Object XI	BO	2010-2014	9 000 €	Voir Astre GF	
		Dématérialisation	Documind (dématérialisation du courrier)	Novadys/JSV	2005-2014	32 000 €	5779	
		Intranet	Intranet Sharepoint		2022		2 150	AJOUT
		Open data	mise en place du portail open data		2020			pas d'impact ac
Motiers								
	Finances	Non	ASTRE GF	GF1	2010	18 396 €	47919	
		Non	Sage Financement / Patrimoine	Sage Isahia	2010	13 600 €	4500	
		Non	Solution de gestion des factures CHORUS portail pro	CHORUS	2019	0 €	0	ajout
		Non	convergence dématérialisation des flux financiers HELIOS	HELIOS	2019	0 €	0	ajout
	Ressources humaines	Non	Astre RH	GF1	2004	29 829 €	Voir Astre GF	
		Non	Gestion du temps	Dev interne				
		Non	Gestion du temps - convergence Logiciel et l'empilation	Horoquartz	2021	43 641 €	336	ajout
		Non	GECCO	GF1				
		Non	Formasoft	GF1	2010	9 987 €	Voir Astre GF	décommissionnée en 2022 et remplacée par INSER
		Non	INSER	INSER	2022			remplacante de FORMASOFT
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière,Logistique,Moyens généraux	Non	ATAL	Adducis Berger Levrault	2012-2015	35 102 €	pas de maintenance annuel facturé	
		Non	Autocad	Autodesk	2012-2014	20 388 €	3532	
		Non	SIS-Prev (gestion de commission de sécurité)	SIS			Développement interne	600
	Fonctions transversales	Non	Keapeek (photothèque)	Keapeek	2012	6 837 €	700	
		Non	RecRepas	Dev Interne				
		Non	Sevems (logiciel cuisine centrale)	TESTO	2014	360 €	1300	
		Non	ATAL (cuisine centrale)	Adducis Berger Levrault	2015	1 068 €		
		Non	Salamandre (cuisine centrale)	Salamandre	2004-2008	19 326 €	3000	
		Non	Mise à jour salamandre FUSION pour le suivi des ordres et des critères qualité cuisine	Salamandre	2022	800 €	100	ajout
	Espaces verts	Non	ATAL	Adducis Berger Levrault	2015	1 068 €		
	Cadre de vie, urbanisme, et ACS	Non	Droit de cité	Appia	2007-2008	4 395 €	8200	
		Non	APIC (SIG)	Star-Appic	2001	21 768 €	3826	remplacée par carto qgis et geo pro cartwave
		Non	Carto QGIS MET		2019			en remplacement de APIC SIG
		Non	GEO PRO Cartwave		2019			en remplacement de APIC SIG
		Non	ViaDIGI (information cadastrales)	Appia	2008	1 033 €		
	Solidarités et citoyenneté	Non	ASWEB (gestion aide sociale)	Berger Levrault	1997	12 857 €	6054	
		Non	Telegestion Nomand (Planning aide a domicile)	Berger Levrault			1296	
		Non	PELEHAS solution de gestion des demandes de logements sociaux	PELEHAS	2019	19 250 €	1814	AJOUT
	Education	Non	Concertos OPLUS	Arpege	2014	19 128 €	1148	
		Non	Espace citoyen	Arpege	2014	17 190 €	1328	
		Non	Evolucion gestion services scolaires et pari scolaires CONCERTO	Arpege	2020	9 550 €	3754	ajout
	Sport	Non	GMA (gestion des associations)	GMA Consulting	2011	13 970 €	1977	
		Non	Elisath (gestion courses piscine)	Elisath	2008	81 888 €	10623	
		Non	Portail bilatéral Piscine ELISATH	Elisath	2022	13 100 €	19271	AJOUT
		Non	Mise en place d'une solution de réservation de créneaux pour la piscine		2021		332	ajout
		Non	Mise en place d'une solution de réservation pour la plage du lac		2020			pas d'impact ac
	Société	Non	GMA (gestion des associations)	GMA Consulting		voir GMA (ligne 74)		
		Non	Panterra (Gestion de marché forain)	Panterra system	2013	2 575 €	414	décommissionnée en août 2019 et remplacée par geodis uber
		Non	GEOOP Placier	ILTR	2019			remplacante de panterra
	Culture	Non	Concertos OPLUS (ecole de musique)	Arpege			Voir OPLUS (ligne 71)	
		Non	Finale 2015 (ecole de musique)		2015	260 €		
		Non	GMA (gestion des associations)	GMA Consulting		voir GMA (ligne 74)		
		Non	Admundo (musée)	AA-PARTNERS	2008	7 221 €	966	
		Non	Existenz (bibliothèque)	Genvernet /Euztuzn	2015	15 539 €	12027	
		Non	Mise en place d'un nouveau dispositif RFID		2020	22 986 €	1258	ajout
	Population	Non	Méلودe (acte d'état civil)	Arpege	2004	7 135 €	2774	
		Non	Maestro (recensement militaire)	Arpege	2007	3 699 €	885	
		Non	Requiem (Gestion Cimetière)	Arpege	2007	4 700 €	1450	
		Non	Image	Arpege	2000	2 022 €	936	
		Non	Alto (Demandes de passeport et cartes d'identité)	Arpege	2007	1 505 €	936	décommissionnée 2021 (RNS 2021)
		Non	Phase Web Election	GF1	2011-2014	7 758 €		décommissionnée en 2018 et remplacée par Adage
		Non	Adage	Arpege	2018			remplacante de Phase Web ELECTION
		Non	Acte Web (Demande d'acte depuis internet)	Arpege	2004	3 158 €		
		Non	KAWA		2016	500 €	400 €	
		Non	API Commerces		2016	1 000 €	1 000 €	
		Non	LOGIPOL, convergence gestion des activités de la police municipale	logipol	2019	4 871 €	569 €	AJOUT
		Non	Solution d'automatisation du contrôle des zones blanches de stationnement	IER	2022	12 420 €	5 986 €	AJOUT
		Non	DOLIST solution d'emballing	DOLIST	2019	2 100 €	3 996 €	AJOUT
		Non	Verbalisation électronique		2019	10 220 €	1 760 €	AJOUT
		Non	logiciel de gestion des scrutins électroniques et animation des scrutins électroniques - SOPRANO OPLUS	ARPEGE	2022			AJOUT
		Non	WebMuséo		2016	1 000 €	664 pbvu	prise en charge BM
		Non	Solution Etat Civil		2017	373 €	2 040 €	

Date de dernière mise à jour : 04/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Middleware et logiciels supports								
Messagerie		Exchange 2010	Microsoft	2013	5 385 €			
Bases de données		Oracle	Oracle	2000-2014	16 408 €	4481		
Supervision des applications et des composants techniques		Zabbix	Zabbix		0 €			
Sauvegarde		Time Navigator	ASG	2011	9 975 €	4074		
Gestion des annuaires techniques		Active Directory 2008	Microsoft		9 000 €			
Virtualisation de serveurs		Vespare 5.5	VMware	2011	6 303 €	1 194		
Supervision réseau		Zabbix	Zabbix		0 €			
Monitoring, pilotage et supervision		Zabbix	Zabbix		0 €			
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc		GLPI	GLPI		0 €			
		MERAKI	CISCO		0 €			
Administration des postes, télédistribution		HP DEVICE MANAGER	HP		0 €			
		VUEM	Norsate	2015	4 492 €	212		
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés...)		Sophos Antivirus	Sophos	2011-2014	14 627 €	3636		
		lockalguard (office saas)	Sciba (offeo)	2013	12 279 €	4481		

Nouveauté	applications décommissionnées	applications remplaçantes
-----------	-------------------------------	---------------------------

Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 8 310	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Affaires juridiques		4 810
		Propreté		3 714
		Bâtiments		-214
Charges directes réelles de fonctionnement 70 634	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Affaires juridiques		20
		Domaine public		25 472
		Espaces verts		17 213
		Numérique et système d'informations		33 222
		Propreté		93
		Bâtiments		-5 387
Coûts de renouvellement des immobilisations 11 662	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Affaires juridiques		34
		Numérique et système d'informations		11 628
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		0
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 23	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Affaires juridiques		23
Forfait charges de structure 5 528	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des		
			7,00%	5 528

Total révision AC	96 156
AC Fonctionnement	84 495
AC Investissement	11 662



**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BÈGLES
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

d'une part,

Et

La commune de Bègles représentée par son Maire, Monsieur Clément Rossignol-Puech, dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée « la commune de Bègles »

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 ou 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1^{er} : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune de Bègles s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **272 342 €** (deux cent soixante-douze mille trois cent quarante-deux euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, et du montant des dépenses engagées par la commune de Bègles mais à la charge de Bordeaux Métropole net du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune de Bègles.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Bègles s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **5 605 €** (cinq mille six cent cinq euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune Bègles en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Bègles procédera aux remboursements en section de fonctionnement des montants figurant à l'article 1 de la présente convention et Bordeaux Métropole procédera au remboursement à la commune de Bègles en section d'investissement figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Bègles à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement ») dans le budget en cours de la commune de Bègles et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser

par la commune de Bègles à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement aux GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 (« subventions d'investissement communes membre du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'Attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / cachet

Pour la commune de Bègles,
Signature / cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Clément Rossignol-Puech

**Avenant n°8 à la Convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique Ferreira, dûment habilitée par délibération n° en date du 28 novembre 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération N° 2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort concernant le cycle 2, signé en date du 9 décembre 2016,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort concernant les révisions de niveaux de service 2016-2017 signé en date du 30 janvier 2018,

Vu l'avenant n°3 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort concernant le cycle 4 - mutualisation des archives, signé le 19 décembre 2018,

Vu l'avenant n°4 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort concernant les révisions de niveaux de services 2017-2018 signé le 28 mars 2019,

Vu l'avenant n°5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019 signé le 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°6 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020 signé le 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°7 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021 signé le 08 février 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Le cas échéant, ces évolutions se traduisent également dans les fiches annexes des domaines concernés du contrat d'engagement.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent le domaine suivant :

Domaine	Objet des révisions de niveaux de services
Archives	Etat des versements 2021-2022
Ressources humaines	Ajustement des effectifs à la DRH du PTO. Participation de la ville à hauteur de 30% d'un agent de catégorie C
Domaine public	Toilettes sèches- intégration de la maintenance et entretien des toilettes sèches à partir de la notification du contrat le 01/01/2022
Numérique et systèmes d'information	Projets : <ul style="list-style-type: none"> - Convergence vers Logipol + équipement de tablette de verbalisation électronique pour la ville de Blanquefort - Développement du module de gestion Résidence Autonomie sur e-concept Elissar pour le CCAS de Blanquefort - Accompagnement courant faible et contrôle d'accès pour l'école Curégan de Blanquefort - Evolution des équipements administratifs

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Blanquefort tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Ressources Humaines	0	0,30
Total	0	0,30

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 7 « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services de 2021-2022 ;

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 6 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 7 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Blanquefort,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Véronique Ferreira

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE BLANQUEFORT



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	112	0		-11		101
Ordinateurs PC fixe - Standard	108	0		-8	/!\ Coût hors écran, écran facturé séparément	100
Ordinateurs PC fixe - Avancé	4	0		-3	/!\ Coût hors écran, écran facturé séparément	1
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		0	/!\ Coût hors écran, écran facturé séparément	0
TOTAL PC Portable	82	0		10	0	92
Ordinateurs PC portable - Standard	73	0		5		78
Ordinateurs PC portable - Avancé	8	0		0		8
Ordinateurs PC portable - Spécifique	1	0		5		6
TOTAL PC Portable Hybride	0	0		0	0	0
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		0		0
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro	0
TOTAL MAC Fixe	3	0		-1	0	2
Ordinateurs Mac fixe - Initial	0	0		0		0
Ordinateurs Mac fixe - Standard	3	0		-1		2
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0	0		0		0
TOTAL MAC Portable	3	0		0	0	3
Ordinateurs Mac Portable - Initial	2	0		1		3
Ordinateurs Mac Portable - Standard	1	0		-1		0
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0	0		0		0
TOTAL Ecran	152	0		4	0	156
Ecran - Initial	2	0		-1		1
Ecran - Standard	147	0		5		152
Ecran - Avancé	3	0		0	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	3
Ecran - Spécifique	0	0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0
TOTAL Téléphonie mobile	17	0		1	0	18
Téléphone mobile classique - Initial	17	0		1	/!\ Coût du forfait Voix déduit	18
TOTAL Smartphone Android	71	0		1	0	72
Smartphones ANDROID - Initial	32	0		5	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit	37
Smartphones ANDROID - Standard	36	0		-4	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit	32
Smartphones ANDROID - Avancé	0	0		0	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
Smartphones ANDROID - Spécifique	3	0		0	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit	3
TOTAL Smartphone ios	11	0		0	0	11
Smartphones APPLE - Standard	4	0		0	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit	4
Smartphones APPLE - Avancé	7	0		0	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit	7
Smartphones APPLE - Spécifique	0	0		0	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
Forfait téléphonique	125	0		7	0	132
Forfaits 4G - Initial	29	0		0	Voix	29
Forfaits 4G - Standard	78	0		3	Voix Data	81
Forfaits 4G - Avancé	16	0		4	Data	20
Forfaits 4G - Spécifique	2	0		0	M2M	2
Tablette Android et Windows	37	0		2	0	39
Tablettes ANDROID - Standard	37	0		2	Tablette Android standard	39
Tablette ios	12	0		-3	0	9
Tablettes APPLE - Standard	8	0		-1	IPAD 10,2"	7
Tablettes APPLE - Avancé	2	0		-2	IPAD Air 10,5"	0
Tablettes APPLE - Spécifique	2	0		0	IPAD Pro 11"	2
Accessoires et Petits matériels	2	0		1	0	6
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	3	0		1		4
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0	0		0		0

Parc

Variations

Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	1	0		0		1
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	1	0		0		1
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0		0
Salles de réunion connectées	1	0		0		1
Salle de réunion connectée - Initial	1	0		0	Petite salle, fixe écran 55"	1
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	Salle moyenne	0
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0
Radio TETRA	4	0		0	Radios gérées hors TETRA	4
Tetra - Initial	0	0		0	0	0
Tetra - Standard	4	0		0	0	4
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique	0	0		0	0	0
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 9	0		1		Admin : 10
Imprimante - Initial	1	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	-1		0
Imprimante - Standard	3	0	Impression A4 monochrome	2		5
Imprimante - Avancé	5	0	Impression A4 couleur	0		5
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 1	0		-1	0	Ecoles : 0
Imprimante - Initial	0	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		0
Imprimante - Standard	0	0	Impression A4 monochrome	0		0
Imprimante - Avancé	1	0	Impression A4 couleur	-1		0
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 23	0		0		Admin : 23
Copieur multifonction - Initial	1	0	Multifonction monochrome	0		1
Copieur multifonction - Standard	20	0	Multifonction couleur	0		20
Copieur multifonction - Avancé	2	0	Multifonction couleur et finisseur	0		2
Copieur multifonction - Spécifique	0	0	Multifonction compact	0		0
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 12	0		0	0	Ecoles : 12
Copieur multifonction - Initial	0	0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	5	0	Multifonction couleur	0		5
Copieur multifonction - Avancé	7	0	Multifonction couleur et finisseur	0		7
Copieur multifonction - Spécifique	0	0	Multifonction compact	0		0
Impression Spéciale	0					0
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	Presse d'impression M8	0		0
Logiciel						0
Logiciels DAO Adobe	9	0		1		10
Logiciels DAO ADOBE - Initial	0	0		0	Adobe Acrobat Pro	0
Logiciels DAO ADOBE - Standard	0	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	9	0		1	Adobe créative suite (complète)	10
Logiciels CAO Autodesk	8	0		-1		7
Logiciels CAO - Initial	8	0		-1	Autocad LT / Sketchup pro	7
Logiciels CAO - Standard	0	0		0	Autocad	0
Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	Mensura	0
Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0
Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0		0
Logiciels de Productivité	56	0		-11		45
Office 365 E3	207			-7		200
Licence Office - office F3	56	0		-11		45
Logiciels de productivité - Visio	0	0		0		0
Logiciels de productivité - Project	0	0		0		0
Service	Référence N-1			Conso		Volume Juillet 2021 - Juin 2022
Volume Copies	1 710 516			-152 999		1 557 517
Volume Copies Standard	1 225 184			-161 436	impression monochrome	1 063 748
Volume Copies Avancée	485 332			8 437	impression couleur	493 769
Certificat RGS	0	0		0		0
Certificat - Sécurité	0	0		0		0
Projet terminé 2021						
0		0				

*Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

		Parc logiciel mutualisé			Variations suite à la mutualisation			
Date de dernière mise à jour : 10/09/2022	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel tel que prévu dans les contrats en HT	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
	SE Serveur	Oui	Windows Serveur 2008	Microsoft	2011	645 €		
		Oui	Windows serveur 2012 - 10 M	Microsoft	2013	8 329 €		
	Corecal Windows	Oui	Windows Serveur 2012 - 20 CCAS	Microsoft	2015	647 €		
	Corecal Windows	Oui	Windows Serveur 2008 - 165 VILLE	Microsoft	2010	11 880 €		
	Echange	Oui	Exchange serveur 2000 + SA	Microsoft	2001	7 211 €		
	Cal Exchange	Oui	Exchange 2010 - 22 CCAS	Microsoft	2015	1 543 €		
	Cal Exchange	Oui	Exchange 2007 - 165 ville	Microsoft	2010	5 584 €		
	Bureautique	Oui	MS Office 2010 - 22 CCAS - 46 M	Microsoft	2012	13 831 €		
		Oui	Ms Office 2008 Mac	Microsoft	2008	9 867 €		
	Espaces collaboratifs	Non						
	Suite créative	Non	Adobe CS	Adobe	2016	720 €		
	Soft Phone	Non						
	Analyse de données (Data mining, BI, ...)	Oui	BO	GFI	2003	11 491 €		
	Dématérialisation		externalisation du scan et vidéocodage factures		2020			ajout sans impac ac
Métiers								
	Finances	Oui	ASTRE GF	GFI	2002	72 880 €	7 415,00 €	décommissionnée en 2021 et remplacée par gda
			Grand ANGLE	CGI	2021			remplaçante de astre GF
			IMONET	GFI	2015	9 417 €	540,00 €	
			INSITO et ALLIANCE	Finance Active	2010	4 378 €	2 650,00 €	
			REGARDS	Ressources Consultants	?	?	6 969,64 €	
			interface entre GEODP et Astre GF - gestion TLPE		2020	3 096 €		ajout
	Commande publique	Oui						
	Centre Communal d'action Sociale (ccas)	-	Elissar	Concept		14 644 €	3 169,77 €	
			Ajout du module gestion des RA sur Elissar	Concept	2022	6 988 €	468,00 €	AJOUT
			Business Object	oracle		5 145 €	2 194 €	
			Apologic Web	Apologic	2011	2 870 €		
	Affaires juridiques	Oui						
	Ressources humaines	Oui	ASTRE RH	GFI	2003	58 578 €	19 932,00 €	
			Formasoft	GFI	2011	8 210 €		
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	ADUCTIS/ATAL	BERGER LEVRAULT			1 965,38 €	
			AutoCAD	AutoDesk	2016	5 760 €		
			ArchCAD	Graphisoft	2016	3 006 €		
	Fonctions transversales	Oui	Clarilog	Clarilog	2010	8 709 €	1 636,00 €	
			Espace citoyen Premium	Arpege	2015	13 800 €	16 167,50 €	
	Espaces verts	Oui	JardiCAD/Jardi soft	Médiasoft	2005	3 097 €	668,00 €	
			Tboss	Rainbird				
	Propreté	Oui						
	Voirie et DP	Oui	ATAL (cf plus haut)	Berger Levraut				
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	VisDGI					
		Oui	APIC	OPERIS	2007	22 715 €	9 285,65 €	décommissionnée en 2019 et remplacée par Carto QGIS et cartoweb
		Oui	CARTO QGIS	open source	2019			remplaçante de apic
		Oui	GEO PRO Cartoweb	ciril group	2019			remplaçante de apic
	Animation économique et Emploi	Oui						
	Transports	Oui						
	Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui						
	Solidarités et citoyenneté	Non	Melodie+Image	Arpege	1998	12 042 €	2 658,00 €	
			Soprano	Arpege	2001	8 994 €	1 477,00 €	
			Adagio	Arpege	2010	4 353 €	750,00 €	



Ville de BLANQUEFORT



Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 12 413	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		11 515
		Archives		898
Charges directes réelles de fonctionnement 13 019	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Domaine public		10 938
		Numérique et système d'informations		1 877
		Ressources humaines		91
		Archives		113
Coûts de renouvellement des immobilisations 1 126	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		976
		Ressources humaines		150
		Archives		0
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 102	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		102
		Archives		0
Forfait charges de structure 718	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			2,81%	718

Total révision AC	27 378
AC Fonctionnement	26 252
AC Investissement	1 126

Avenant n°5

Contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n° 2022 - XXXX du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique Ferreira, dûment habilitée par délibération n° XXXX du 28 novembre 2022,

d'autre part,

VU le contrat d'engagement signé en date du 15 février 2016 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Véronique Ferreira, Maire de Blanquefort,

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement concernant la mutualisation au cycle 2, signé en date du 8 juin 2017 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Véronique Ferreira, Maire de Blanquefort,

VU l'avenant n°2 au contrat d'engagement concernant l'application de la Règlementation générale des données (RGPD), signé en date du 22 août 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Véronique Ferreira, Maire de Blanquefort,

VU l'avenant n°3 au contrat d'engagement concernant la mutualisation des archives, signé en date du 19 décembre 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Véronique Ferreira, Maire de Blanquefort,

VU l'avenant n°4 au contrat d'engagement concernant la mutualisation des archives, signé en date du 26 décembre 2019 par Monsieur Patrick Bobet, Président de Bordeaux Métropole et Madame Véronique Ferreira, Maire de Blanquefort,

Considérant l'évolution du périmètre des activités mutualisées dans le domaine Cadre de vie, urbanisme et autorisation du droit des sols,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de compléter le contrat d'engagement passé entre la commune de Blanquefort et Bordeaux Métropole, des engagements liés aux nouvelles missions mutualisées dans le domaine du cadre de vie, urbanisme et autorisation du droit des sols à l'occasion des révisions de niveaux de services 2021-2022.

ARTICLE 2 : CHAMP CONCERNE

Le présent avenant vise le domaine mutualisé cadre de vie, urbanisme et autorisation du droit des sols.

L'annexe modifiée ci-dessous remplace l'annexe du domaine du cadre de vie, urbanisme et autorisation du droit des sols telle qu'établie dans le contrat d'engagement à l'occasion du cycle 1.

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement et ses avenants restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le _____, en deux exemplaires.

Pour la Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune,

Le Maire,

Véronique Ferreira

ANNEXES

- Cadre de vie, urbanisme et autorisation du droit des sols

**ANNEXE POUR LE DOMAINE CADRE DE VIE, URBANISME, AOS et FONCIER – CONTRAT
D'ENGAGEMENT- MODIFICATION RNS 2022**

COMMUNE DE BLANQUEFORT

DOMAINE : CADRE DE VIE, URBANISME, AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS ET FONCIER

SOUS-DOMAINES :

A- AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS (AOS)

~~**B- FONCIER COMMUNAL**~~

I/ Moyens consacrés par la commune au domaine Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols ~~et foncier~~

Les **moyens consacrés** par la commune au domaine Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols ~~et foncier~~ sont détaillés dans la **convention de création des services communs** liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

II/ Missions et activités mutualisées sur le domaine Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols ~~et foncier~~

Activités mutualisées par la commune

en tenant compte de la charte « process et interfaces » entre la commune et le Pôle Territorial Ouest

A- Autorisation d'occupation des sols

Conseil des pétitionnaires et du public sur les AOS

Pré-instruction des AOS

Instruction des AOS en complémentarité avec la commune

Gestion administrative et fiscale des autorisations d'urbanisme en complémentarité avec la commune

Gestion et traitement du contentieux lié à l'urbanisme (hors veille quotidienne sur terrain et surveillance des infractions)

Post-instruction : suivi en phase projet

~~**B- Foncier communal***~~ *(suppression RNS 2022)*

~~Définition avec la ville de la stratégie foncière communale~~

~~Bornage de terrains et relevés topographiques~~

~~Réalisation des acquisitions foncières, cessions communales : estimation, rédaction actes, conventions (jusqu'à signature de l'acte en commune)~~

~~Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : traitement, avis, négociation~~

**Retrait de l'activité « foncier communal » qui n'a pas été mutualisée et continue d'être exercée par la commune*

III/ Modalités de mise en œuvre

La charte « process et interface précise les modalités de mise en œuvre, les complémentarités et interfaces commune/Métropole au sein des organisations à prévoir pour réaliser les missions et activités mutualisées dont il est fait mention dans le tableau ci-dessus.

III-a/ Les responsables en charge des activités du domaine Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols [et foncier](#) du service **commun s'engagent à mettre en œuvre** une organisation en conformité avec **les obligations et délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune :**

- Charte paysagère écoparc
- Charte paysagère et esthétique
- Charte architecturale
- Charte sur les clôtures

III-b/ Les modes de fonctionnement :

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols [et foncier](#).

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS [ET FONCIER](#)

Rôles et responsabilités pour les sous-domaines AOS et Foncier	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur du développement et de l'aménagement, Direction du développement et de l'aménagement, Pôle Territorial Ouest
Responsable thématique pour la commune	Cadre interface « urbanisme » ou Directeur des Services Techniques ou le Directeur Général des Services

Types de saisines pour les sous-domaines AOS et Foncier	
Saisine ordinaire	Service commun : Chef de service droit des sols du Pôle Territorial Ouest Pour les dossiers fonciers complexes et impactant le bâti : Directeur du Foncier, Direction du foncier Commune : à compléter
Saisine en urgence	Service commun : Directeur du développement et de l'aménagement, Direction du développement et de l'aménagement, Pôle Territorial Ouest Pour les dossiers fonciers complexes et impactant le bâti : Directeur du Foncier, Direction du foncier Commune : à compléter
Saisine exceptionnelle	Service commun : Adjoint au Directeur Général en charge du Pôle Territorial Ouest Pour le foncier : Directeur du Foncier, Direction générale

- **Interfaces commune/service commun :**

Les services communs pourront être saisis par :

- Les élus, les services communaux, et les institutionnels

Les services communaux seront exclusivement saisis par :

- Les pétitionnaires, les professionnels de l'immobilier et tout habitant

Bordeaux métropole et la commune définiront, à la mise en place des services communs, un document complétant les interfaces, les principaux points de contacts (points d'entrée et points de sortie) ainsi que les grandes étapes d'interaction entre la commune et le service commun métropolitain.

- **Conditions spécifiques concernant les Systèmes d'information :**

La commune ayant fait le choix de ne pas mutualiser le domaine Numérique et Systèmes d'information, elle assure la responsabilité du SI sur les domaines mutualisés jusqu'à que la convergence applicative soit réalisée. Ainsi, les engagements sur les domaines mutualisés seront soumis aux conditions suivantes :

- Tous les contrats de licences, droits d'usages et matériels sont contractés et financés par la commune ;
- Tous les contrats de maintenance sont contractés et financés par la commune conformément aux préconisations du fournisseur (éditeur ou intégrateur), ils intègrent a minima la maintenance corrective, un support technique et la notification de failles de sécurité ;
- La commune est responsable de la maintenance corrective : elle assure les mises à jour correctives et de sécurité conformément aux recommandations de l'éditeur/fournisseur ;
- La commune est responsable de la maintenance évolutive : en particulier, elle assure la mise en œuvre des évolutions réglementaires obligatoires ;
- La commune assure le support fonctionnel et technique auprès des utilisateurs des applications ;
- La commune est responsable des niveaux de service : elle en effectue la supervision et le suivi au regard des engagements pris ;
- La commune est responsable de l'administration du SI et de ses applications : elle réalise les traitements et paramétrages nécessaires et est en charge de la gestion des comptes et des droits d'accès ;
- La commune formalise les points de contacts, rôle et responsabilités sur chaque SI des domaines mutualisés (exemple : finance, RH, ...) ;

- La commune fournit aux agents des domaines mutualisés un poste de travail installé et configuré sur son SI. Elle en assure l'acquisition, la maintenance et le support matériel, logiciel et applicatif ;
- La commune est interconnectée par Fibre sur le réseau métropolitain aux frais de la Métropole afin de permettre aux agents mutualisés d'accéder avec le poste de travail communal aux SI de la commune depuis un site métropolitain ;
- La commune est facilitatrice pour la convergence applicative : elle établit un plan de réversibilité de façon à ce que soient assurées les reprises dans les meilleures conditions possibles (historiques, ...).

IV/ Les engagements de service

IV-a/ Les engagements de service généraux et les priorités

Les principales priorités / dossiers prioritaires du domaine Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols et foncier :

- Souhait de la commune de ne pas intégrer le dispositif de la Commission avant projet de façon systématique pour les projets d'urbanisme négocié (avis d'opportunité au cas par cas).
- Prise en charge systématique du risque inondation dans les avis
- Qualité architecturale des constructions

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du domaine Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols et foncier sont :

Autorisation d'occupation des sols

- Intégrer les enjeux et particularités (espaces urbains/ espace naturel) du territoire communal pour juger de l'opportunité et de la qualité des projets et des dossiers, y compris avec la possibilité d'une expertise Bordeaux Métropole sur site, sur les projets et dossiers AOS concernant l'état et l'opportunité de la prise en compte des arbres et volets paysagers en lien avec les chartes paysagères de la ville.
- Appréhender le projet et l'instruction des dossiers dans ses multiples dimensions : réglementaire mais aussi fonctionnelle, qualitative (intégration urbaine, paysagère, architecturale...), technique (foncier, VRD ; risques)
- Ne pas limiter l'exigence qualitative des projets aux opérations d'ensemble ou sites protégés (ex : Caychac)/ Veiller à prendre en compte les caractéristiques et qualités intrinsèques aux paysages (naturels et urbains) ordinaires du territoire de la commune. Pour cela, maintenir l'accompagnement et le conseil auprès des particuliers.
- Tenir compte dans les projets habitat des objectifs de mixité visés en termes de peuplement (dessalement et accueil de nouveaux arrivants) en proposant une offre de logement adaptée.
- Dans le cadre de la démarche d'urbanisme négociée veiller à l'insertion (environnementale, paysagère et architecturale) des projets notamment dans les tissus urbains déjà constitués et/ou en limite des franges urbaines. Pour cela faire avec les éléments structurants déjà

existant et s'assurer de la perméabilité visuelle fonctionnelle des projets dans leur environnement.

- A travers les projets, s'assurer que les propositions liées aux questions qui touchent à la mobilité/aux déplacements/au stationnement, tiennent compte du contexte spécifique de la commune située en périphérie de la Métropole.
- Maintenir et assurer le lien de proximité auprès des administrés
- Garantir la réactivité aux sollicitations des administrés et suivi des dossiers AOS
- Respecter les délais réglementaires d'instruction des dossiers d'AOS
- Limiter le nombre de décisions de refus grâce à l'accompagnement des projets en amont (pré instruction et urbanisme négocié)
- Assurer la légalité des décisions prises et limiter le risque contentieux (recours des tiers et recours administratif)
- En cas de contentieux pour travaux non régularisables, que les intérêts de la commune soient défendus par avocat spécialiste, avec constitution partie civile pour pouvoir demander remise en état des lieux
- Rendre systématique les décisions expresses, conforme au niveau de service existant, et éviter les décisions tacites
- Prise en charge systématique du risque inondation dans les avis.

Il est convenu du principe de deux demi-journées de présence des deux instructrices en commune.

Les priorités seront prises en compte sur la base des niveaux de service existant réalisés par la commune au regard des moyens transférés.

IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement.

Sous-domaine de mutualisation	Engagements de service	Indicateurs de mesure (Définition/Mode de calcul de l'indicateur)	Périodicité de suivi	Source de suivi*	Niveau de service constaté (volumétrie correspondante)	Conditions de réalisation de l'engagement
AOS	Engagement 1 : Garantir la sécurité juridique et la légalité des actes dans le respect des délais de traitement.	Indicateur 1 : Taux de décisions expresses = taux de réponses dans les délais	Mensuelle	Absence de Tableau de bord spécifique	Absence de contentieux actuels en communes Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.	Délais à convenir entre service commun et commune, par exemple : Respect des délais de transmission des dossiers AOS par les communes (dans un maximum de 5 jours ouvrés après dépôt par la pétitionnaire). Respect de l'ensemble de la procédure et des délais respectifs (commune/service commun). En cas de litige : s'assurer que la commune fait le choix de faire défendre ses intérêts par le service commun métropole.
	Engagement 2 : Assurer une qualité de la relation à l'usager dans le domaine des AOS	Indicateur 2 : Nombre de Rendez-vous de pré-instruction avec les pétitionnaires	Mensuelle	Tableau de suivi Logiciel métier	RDV de pré-instruction : 2013 : 73 2014 : 80	

**Sources : la commune justifie ici de la valeur du niveau de service atteint en année N (suivi d'activité automatisé, manuel, enquête de satisfaction, certification...). Cf article 2 du contrat d'engagement.*

**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BLANQUEFORT
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune de Blanquefort représentée par son Maire, Madame Véronique Ferreira, dûment habilitée par délibération n° du 28 novembre 2022, ci-après dénommée "la commune de Blanquefort ",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune Blanquefort s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **13 507 €** (treize mille cinq cent sept euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis et du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune de Blanquefort.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Blanquefort s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **1 482 €** (mille quatre cent quatre-vingt-deux euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Blanquefort en date du 28 novembre 2022.

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Blanquefort procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Blanquefort à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux GFP de rattachement») dans le budget en cours de la commune de Blanquefort et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Blanquefort à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers,

matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'ACI.

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / cachet

Pour la commune de Blanquefort,
Signature / cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Véronique Ferreira



**Avenant n°7 à la convention cadre pour la création de services
communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n° 2021- du 25 novembre 2022, ci-après dénommé « Bordeaux Métropole »

d'une part,

Et

La commune de Bordeaux représentée par le Maire, Monsieur Pierre Hurmic, dûment habilité par délibération n° du 2022, ci-après dénommée « la commune »

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération n° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune, concernant le rattachement du service commun des archives à Bordeaux Métropole, signé en date du 23 avril 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune, concernant les révisions de niveaux de services 2016/2017, signé en date du 23 avril 2018,

Vu l'avenant n°3 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune, concernant les révisions de niveaux de services 2018, signé en date du 11 janvier 2019,

Vu l'avenant n°4 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune, concernant les révisions de niveaux de services 2019, signé en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune, concernant les révisions de niveaux de services 2020, signé en date du 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°6 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune, concernant les révisions de niveaux de services 2021, signé en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 Novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Le cas échéant, ces évolutions se traduisent également dans les fiches annexes des domaines concernés du contrat d'engagement.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet de la révision de niveau de service
Archives	Extension de périmètre - Gestion par le service commun de 189 mètres linéaires nouveaux d'archives définitives de la ville de Bordeaux
Bâtiments	Extension du niveau de service – Prise en charge du suivi, de la maintenance et des vérifications périodiques de nombreux équipements ville et CCAS
Parc matériel roulant	Evolution du parc de véhicules (véhicules légers, véhicule utilitaire, vélos, vélos à assistance électrique,...) pour la ville et le centre communal d'action sociale (CCAS)
Fonctions transverses	Evolution de l'activité Prévention (Immeubles menaçant ruine) Retour en commune d'une mission de la DCO Mise en place d'une conciergerie solidaire
Finances	Augmentation du suivi financier du CCAS
Stratégie immobilière - logistique & magasins	Recensement des locaux et augmentation d'activité des magasins suite liée aux nouveaux équipements municipaux
Numérique et systèmes d'information	Extension de périmètre d'intervention - Projets de logiciel et évolution de parc pour la ville et le CCAS
Espaces verts	Extension de périmètre d'intervention – parcs et patrimoine arboré
Domaine public - Propreté	Extension de périmètre d'intervention - collecte des déchets fermentescibles dans les écoles

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Bordeaux tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveau de service	ETP compensés sans agent mutualisé
Espaces verts	2
Finances	1
Bâtiments	0,165
Prévention	2
Stratégie Immobilière, Logistique, Magasin	3,8
Fonctions transverses	-0,5
TOTAL	8,465

ARTICLE 4 : « Biens matériels »

L'annexe 3 du présent avenant recense les évolutions de parc intervenues dans le cadre des révisions de niveaux de services. Elle vient modifier la liste des matériels transférés lors des cycles précédents.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 7 « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 6 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022.

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

ARTICLE 7 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 8 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

, en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Bordeaux,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Pierre Hurmic

ANNEXE 3 : Bâtiments et matériels

**A L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION CADRE
POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BORDEAUX**

Matériels :

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, le parc de véhicules est le suivant :

Type de véhicule	Nombre
01 - Véhicule Particulier	90
02 - Véhicule Utilitaire Léger	87
06 - Engin TP-Agricole	20
08 - Vélo Conventionnel	127
09 - Vélo électrique	63
07 - Scooters & Motos	59
05 - Poids Lourd	28
10 - Autres Equipements	33
Total général	507

Les évolutions du parc entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 sont les suivantes :

CCAS	Intégration d'un scooter
2 C3 thermique	11006 et 11005
Sortie de parc	Triporteur
Sortie de parc	Sortie de parc de la EG 928 FK (Peugeot 108) 11640
Sortie de parc	scooter
Extension Vélo Assistance Electrique : 16	110463E 100153E 100160E 100111E 10082E 100158E 100112E 100130E 10048E 100141E 100136E 100125E 10069E 10065E 100061E 100495E
Extension Vélos : 5	100228 100020 10468 10466 10474

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE BORDEAUX



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)	Prix offre de service 2021/2022	Inv	Fonc	Impact AC en INV	Impact AC en FONC	TOTAL AC	ACI	ACF
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022									
TOTAL PC Fixe	1629	0	-44	0	1585							-22 538 €	70 194 €	23 372 €
Ordinateurs PC fixe - Standard	1569	0	-40	0	1529	499	363	136	-14 510 €	-5 436 €	-19 946 €			
Ordinateurs PC fixe - Avancé	51	0	-4	0	47	648	474	174	-1 806 €	-697 €	-2 503 €			
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	9	0	0	0	9	807	627	180	0 €	0 €	0 €			
TOTAL PC Portable	1011	0	135	0	1146							85 771 €		
Ordinateurs PC portable - Standard	810	0	144	0	954	638	447	191	64 311 €	27 500 €	91 811 €			
Ordinateurs PC portable - Avancé	178	0	-17	0	161	755	538	217	-9 151 €	-3 683 €	-12 834 €			
Ordinateurs PC portable - Spécifique	23	0	8	0	31	849	594	255	4 755 €	2 039 €	6 794 €			
TOTAL PC Portable Hybride	0	0	7	0	7							7 091 €		
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0	7	0	7	1013	771	242	5 395 €	1 696 €	7 091 €			
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0	0	0	0	1017	762	255	0 €	0 €	0 €			
TOTAL MAC Fixe	31	0	2	0	33							2 403 €		
Ordinateurs Mac fixe - Initial	2	0	0	0	2	1003	608	395	0 €	0 €	0 €			
Ordinateurs Mac fixe - Standard	24	0	1	0	25	1261	866	395	866 €	395 €	1 261 €			
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	5	0	1	0	6	1142	748	395	748 €	395 €	1 142 €			
TOTAL MAC Portable	18	0	0	0	18							-87 €		
Ordinateurs Mac Portable - Initial	0	0	0	0	1	1190	795	395	795 €	395 €	1 190 €			
Ordinateurs Mac Portable - Standard	12	0	-1	0	11	1277	882	395	-882 €	-395 €	-1 277 €			
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	6	0	0	0	6	1644	1249	395	0 €	0 €	0 €			
TOTAL Ecran	2222	0	204	0	2426							11 693 €		
Ecran - Initial	72	0	-22	0	50	0	0	0	0 €	0 €	0 €			
Ecran - Standard	2097	0	214	0	2311	52	42	10	8 888 €	2 142 €	11 030 €			
Ecran - Avancé	49	0	13	0	62	62	52	10	678 €	130 €	808 €			
Ecran - Spécifique	4	0	-1	0	3	144	134	10	-134 €	-10 €	-144 €			
TOTAL Téléphonie mobile	221	0	0	0	221							0 €		
Téléphone mobile classique - Initial	221	0	0	0	221	38	38	0	0 €	0 €	0 €			
TOTAL Smartphone Android	1020	0	112	0	1132							18 398 €		
Smartphones ANDROID - Initial	229	0	94	0	323	149	74	75	6 915 €	7 044 €	13 959 €			
Smartphones ANDROID - Standard	509	0	11	0	520	202	113	89	1 247 €	974 €	2 221 €			
Smartphones ANDROID - Avancé	33	0	6	0	39	333	231	103	1 384 €	615 €	2 000 €			
Smartphones ANDROID - Spécifique	249	0	1	0	250	219	130	89	130 €	89 €	219 €			
TOTAL Smartphone Ios	76	0	3	0	79							2 076 €		
Smartphones APPLE - Standard	52	0	-7	0	45	314	228	89	-1 580 €	-621 €	-2 201 €			
Smartphones APPLE - Avancé	23	0	6	0	29	375	252	123	1 515 €	737 €	2 252 €			
Smartphones APPLE - Spécifique	1	0	4	0	5	506	319	187	1 277 €	748 €	2 025 €			
Forfait téléphonique	1384	0	161	0	1545							9899 €		
Forfaits 4G - Initial	218	0	-2	0	216	11	0	11	0 €	-22 €	-22 €			
Forfaits 4G - Standard	1078	0	136	0	1214	60	0	60	0 €	8 127 €	8 127 €			
Forfaits 4G - Avancé	88	0	27	0	115	60	0	60	0 €	1 614 €	1 614 €			
Forfaits 4G - Spécifique	0	0	2	0	2	90	0	90	0 €	180 €	180 €			
Tablette Android et Windows	52	0	9	0	61							1 703 €		
Tablettes ANDROID - Standard	52	0	9	0	61	189	95	94	855 €	848 €	1 703 €			
Tablette Ios	127	0	20	0	147							9 371 €		
Tablettes APPLE - Standard	40	0	11	0	51	344	242	102	2 659 €	1 120 €	3 779 €			
Tablettes APPLE - Avancé	82	0	4	0	86	496	394	102	1 576 €	407 €	1 983 €			
Tablettes APPLE - Spécifique	5	0	5	0	10	722	556	166	2 781 €	828 €	3 609 €			
Accessoires et Petits matériels	40	0	13	0	105							69 €		
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	37	0	28	0	65	10	4	6	112 €	177 €	289 €			
Accessoires et petits matériels - Pleuvre audio	15	0	-5	0	10	44	13	31	-67 €	-153 €	-220 €			
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	7	0	0	0	7	64	54	10	0 €	0 €	0 €			
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0	0	0	0	27	17	10	0 €	0 €	0 €			
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	7	0	-3	0	4	0	0	0	0 €	0 €	0 €			
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	19	0	-9	0	10	0	0	0	0 €	0 €	0 €			
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	4	0	-1	0	3	0	0	0	0 €	0 €	0 €			
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	2	0	0	0	2	33	28	5	0 €	0 €	0 €			
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	1	0	3	0	4	0	0	0	0 €	0 €	0 €			
Salles de réunion connectées	5	0	0	0	5							1987 €		
Salle de réunion connectée - Initial	3	0	-1	0	2	1570	920	651	-920 €	-651 €	-1 570 €			
Salle de réunion connectée - Standard	2	0	0	0	2	2368	1535	833	0 €	0 €	0 €			
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0	0	0	0	3418	2362	1056	0 €	0 €	0 €			
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0	1	0	1	3557	2511	1046	2 511 €	1 046 €	3 557 €			
Radio TETRA	322	0	31	0	349							8 359 €		
Tetra - Initial	26	0	0	0	22	247	81	166	0 €	0 €	0 €			
Tetra - Standard	165	0	6	0	171	265	99	166	595 €	995 €	1 590 €			
Tetra - Avancé	128	0	25	0	153	271	105	166	2 623 €	4 146 €	6 770 €			
Tetra - Spécifique	3	0	0	0	3	351	167	183	0 €	0 €	0 €			
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 151	0	-28	0	Admin : 123							-10 329 €		
Imprimante - Initial	6	0	-3	0	3	234	0	234	0 €	-701 €	-701 €			
Imprimante - Standard	131	0	-26	0	105	394	0	394	0 €	-10 248 €	-10 248 €			
Imprimante - Avancé	14	0	1	0	15	620	0	620	0 €	620 €	620 €			
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 229	0	4	0	Ecoles : 233							1 577 €		
Imprimante - Initial	84	0	0	0	84	234	0	234	0 €	0 €	0 €			
Imprimante - Standard	143	0	4	0	147	394	0	394	0 €	1 577 €	1 577 €			
Imprimante - Avancé	2	0	0	0	2	620	0	620	0 €	0 €	0 €			
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 260	0	-9	0	Admin : 251							-14 535 €		
Copieur multifonction - Initial	133	0	-8	0	125	657	0	657	0 €	-5 255 €	-5 255 €			
Copieur multifonction - Standard	73	0	0	0	73	1446	0	1446	0 €	0 €	0 €			
Copieur multifonction - Avancé	42	0	-5	0	37	2274	0	2274	0 €	-11 370 €	-11 370 €			
Copieur multifonction - Spécifique	12	0	4	0	16	523	0	523	0 €	2 090 €	2 090 €			
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 135	0	6	0	Ecoles : 141							13 929 €		
Copieur multifonction - Initial	0	0	0	0	0	657	0	657	0 €	0 €	0 €			
Copieur multifonction - Standard	58	0	6	0	64	1446	0	1446	0 €	8 674 €	8 674 €			
Copieur multifonction - Avancé	48	0	3	0	51	2274	0	2274	0 €	6 822 €	6 822 €			
Copieur multifonction - Spécifique	29	0	-3	0	26	523	0	523	0 €	-1 568 €	-1 568 €			
Impression Spéciale	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €			
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	0	0	0	8635	0	8635	0 €	0 €	0 €			
Logiciel	126	0	7	0	133							2 872 €		
Logiciels DAO Adobe	48	0	5	0	53							934 €		
Logiciels DAO ADOBE - Initial	11	0	-1	0	10	331	319	12	-319 €	-12 €	-331 €			
Logiciels DAO ADOBE - Standard	67	0	3	0	70	756	744	12	2 233 €	35 €	2 269 €			
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	14	0	-4	0	10	382	326	56	-1 304 €	-222 €	-1 526 €			
Logiciels CAO Autodesk	11	0	-4	0	7	1450	1394	56	0 €	0 €	0 €			
Logiciels CAO - Initial	0	0	0	0	0	753	697	56	0 €	0 €	0 €			
Logiciels CAO - Standard														

ANNEXE 4 : Numérique et SI

		Parc logiciel mutualisé			Variations suite à la mutualisation			
Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Productivité / transverses								
Microsoft : Corecal Windows, bureautique, espaces collaboratifs		Licences Microsoft intégrant Windows, office et les services collaboratifs de microsoft	Microsoft		2 948 920 €			
Visio conférence								
Suite créative			Adobe		279 400 €			reventillé dans l'onglet 1
Soft Phone								
Ecoles		37 licences activinspire	activ inspire	30/08/19	2 109 €	555		
Ecoles		17 licences activinspire	activ inspire	30/08/20	901 €	306	ajout	
Ecoles		14 licences activinspire	activ inspire	31/08/22	924 €	112	2022 AJOUT	
Analyse de données (Data mining, BI, ...)								
Métiers								
Finances	Oui	DVP / Gestion des virements régisseurs vers la DGFIP	DGFIP - ESI TOULOUSE DISI SUD-OUEST	01/02/13	0 €	0		
Finances	Oui	GDA / Grand Angle	CGI	01/01/12	1 250 000 €	83000		
Finances	Oui	Nergie Recav / Tenue des comptabilités des régies	SFEIR	01/10/09	20 000 €	3500		
Finances	Oui	Observatoire fiscal	Finindv	01/06/15	12 000 €	2200		
Finances	Oui	REGARDS 4.10 / Finances - Analyse et Simulation	Ressources Consultants Finances	01/10/98	10 000 €	10000		
Finances	Oui	Taxe de Séjour	Interne	21/09/99	0 €	0		
Finances	Oui	Windette Expert	Seldon Finance	26/02/03	25 000 €	9000		
Commande publique	Oui	Plate-forme de Dématérialisation des marchés	achatpublic.com	09/01/12	0 €	3700		
Commande publique	Oui	MARCO / Rédaction Procédures Marchés Publics	AGYSOFT	10/03/08	62 000 €	6600		
Commande publique	Oui	Plateforme de suivi des attestations fiscales	Mezzoteam	01/06/15	8 700 €	4450		
Affaires juridiques	Oui	Attestations d'Assurance / Attestations d'Assurance	Interne	01/09/91				
Affaires juridiques	Oui	CINDOC / Gestion documentaire	CINCOM	01/10/00		7800		
Affaires juridiques	Oui	DIR' AJ 3.8 / Gestion des dossiers contentieux et assurances	DIR (Dimension Informatique Réalisations)	16/10/98	25 000 €	4600		
Affaires juridiques	Oui	Registre Réglementaire / Registre Réglementaire	Interne	02/02/09				
Ressources humaines	Oui	BULTEX / BULTEX	Interne	01/01/14				
Ressources humaines	Oui	Emploi / Ressources Humaines - Demandes d'emploi	Interne	26/09/94			démissionnée et remplacée toucan recrutement	
Ressources humaines	Oui	TOUCAN recrutement	talentsoft	01/04/20			remplaçante de demandes d'emploi	
Ressources humaines	Oui	GALPE / Ressources Humaines - Allocations chômage	Sté INFO DECISION	01/01/02		6000		
Ressources humaines	Oui	GESPLAN / Ressources Humaines - Optimisation de plannings	GFI Progiiciels	01/01/05	23 500 €	* compris		

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Ressources humaines	Oui	GESTOR / Ressources Humaines - Gestion du temps GESTOR	GFI Progiciels	01/01/03	43 000 €	20500		
Ressources humaines	Oui	Gestor Web / Ressources Humaines : Gestion du temps Module web	GFI Progiciels	01/01/08	49 000 €	* compris		
Ressources humaines	Oui	Gestor Web / Ressources Humaines : Gestor v5.6, Webservices et infocentres	GFI Progiciels	01/01/13	40 000 €	* compris		
Ressources humaines	Oui	Moov'ID / Cartes professionnelles, droits, déménagements, annuaire Moov'IRIS	Steria	01/07/14	48 500 €	9000	décommissionnée et remplacée par moov id 3	
Ressources humaines	Oui	Moov'ID 3 / Cartes professionnelles, droits, déménagements, annuaire Moov'IRIS	DGNSI	01/03/21			remplaçante de Moov ID	
Ressources humaines	Oui	NEEVA / Gestion de la formation	Neeva	01/02/09	85 000 €	12400		
Ressources humaines	Oui	PLEIADES NG / Pleiades RH - Gestion des ressources humaines	SOPRA RH	01/01/10	1 200 000 €	52000		
Ressources humaines	Oui	PLEIADES NG / Pleiades RH - REPC et ODM	SOPRA RH	01/01/13	200 000 €	** compris		
Ressources humaines	Oui	Saisonniers / Ressources humaines - Gestion des saisonniers	Interne	02/03/92	0 €			
Ressources humaines	Oui	SMILE / Simulation bulletin de paie	Développement ATOS	15/02/11	44 000 €			
Ressources humaines	Oui	STAGIAIRES / Ressources humaines - Stagiaires non rémunérés	Interne	03/07/95	0 €			
Ressources humaines	Oui	CHIMED32 / Gestion de l'activité de la Médecine du travail	WOLTERS KLUWER	02/01/03	11 000 €	2100		
		GESTOR 5 badgeuse pour les agents du museum	GESTOR	03/04/19	1 585 €	168		
		Gestor 5 pour les biblio de quartier		01/04/19	17 156 €	3240		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	ABILVIDAGE - ABILRAPPORT / Gestion de la prise de carburant au Parc Auto	Madic (reprenneur de Lafon)	01/01/03	2 200 €	500		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	ALLPLAN FT / CAO Architecture	Nemetscheck	01/01/02	13 500 €	0		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	Produits Autodesk : AUTOCAD FT / LT / Civil / IDS et viewer	Autodesk - Prodware	01/01/02	112 000 €	15000		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	DESCARTES / Supervision des équipements de la DCP	Codra	01/01/11	278 000 €	22000	décommissionnée et remplacée par cartads	
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	CARTADS SCO	GFI Progiciels	01/01/18			remplaçante de DESCARTES	

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	ENERGIE PATRIMOINE (PATRIMONIA ID BAT) / Gestion des énergies et des contrats d'entretien	ID BAT	01/01/00	180 000 €	24000		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	Exguard Pro / Contrôle des accès aux lieux de travail		01/12/05				
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	GIR Titan-Hyperion / Système de réservation / armoires à clés	GIR	01/06/09				
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	GPME / Parcs matériels et engins	Interne	01/01/03	développement interne	-		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	GR CONVERSION / Conversion fichier de données Total	Total	01/01/07	-	-		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	iCar (Carl source) / GMAO des véhicules du parc auto	Carl software	01/12/10				
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	LISA / Logiciel d'Information et de Suivi d'Affaires	Développement STERIA	21/07/06	26 414 €	0		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	LOCASYST / Gestion de prêt de matériel	Progissoftware	01/10/10	12 500 €	1700		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	Multidoc / Logiciel de cctp, quantitatif, estimatif Travaux	ECIBAT	15/02/10	10 500 €	1850		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	REEF4 / Référentiel des normes techniques du bâtiment	CSTB	01/01/06	-	-		

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	Sage - Ligne 100 A DANAY / Snack A.Daney - Ligne 100	DEFI	01/12/99	8 000 €	1400		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	Vente des tickets de snack / Vente des tickets de Snack A. Daney	Interne	01/12/95	développement interne	-		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	SEE ELECTRICAL / CAO armoires électriques	IGE+XAO	01/02/08	5 000 €	1000		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	SKETCHUP PRO V6 / Dessin d'architecture	Google	01/03/08	1 800 €	0		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	STRADACARD / Gestion des chronotachygraphes	STRADA	01/02/08	5 000 €	600		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	TOPSOLID / CAO MENUISERIE et SERRURERIE	Missler	01/02/13	2 700 €	3300		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	TR CIEL LIGHT / CAO d'installation électriques moyenne tension	Trace Software	03/01/07	1 500 €	0		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	Boris / GMAO éclairage public	Citégestion	01/09/00	81 200 €	7900		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	DIALUX / Logiciel de calcul d'intensité d'éclairage	DIAL	01/01/07	0 €	0		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	EXPEDITOR Inet / Gestion des colis poste - COLIPOSTE	Laposte - Coliposte	02/03/06				

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Oui	Winloc / Gestion locative	Seldon Finance	01/09/14	30 000 €	5800		
Fonctions transversales	Oui	AirsDelib / Gestion des délibérations	Digitech	26/04/11	40 000 €	6060		
Fonctions transversales	Oui	BDELUS / Elus - Base de données	Interne	01/06/95				
Fonctions transversales	Oui	BOREGAR / BOREGAR - Gestion du registre des arrêtés	Interne	06/01/04	50 000 €	0		
Fonctions transversales	Oui	BTS / Gestion du Courrier (BTS)	Interne	05/01/92				
Fonctions transversales	Oui	FIPEPI / Gestion des financements de partenaire	Interne	03/01/07	18 000 €	0		
Fonctions transversales	Oui	Gestion du classement SG / Gestion du classement SG	Interne	01/06/97				
Fonctions transversales	Oui	iConvocation / Convocations des Elus	SRCI	01/09/11	0 €	1000		
Fonctions transversales	Oui	Inventaire pro / Inventaire du mobilier de bureau	Eurosoft	01/09/12				
Fonctions transversales	Oui	Pelurier / Peluriers envoyé et reçu	Interne	26/06/00				
Fonctions transversales	Oui	VOIE / Reglementaire Voie/Canton/Quartier	Interne	01/10/03	développement interne	maintenance interne		
Fonctions transversales	Oui	VoiesConsult / Consultation du référentiel Voies	Interne		développement interne	maintenance interne		
Fonctions transversales	Oui	iris2.0 - Portail intranet / iris2.0 - Portail intranet	Interne	30/01/08	70 000 €	0		
Fonctions transversales	Oui	Micro-sésame / Contrôles d'accès bâtiments municipaux (Bib FT, Cité Mu, Archives,...)	SEMSAT ESI	2013-2014-2015	23 000 €	A évaluer		
Fonctions transversales	Oui	RESA / Organisation des réunions, réservation des salles, accueil des visiteurs	LUCCA	01/08/14	6 000 €			
Fonctions transversales	Oui	CABJET / Gestion du courrier (CABJET)	Interne	02/01/96				
Fonctions transversales	Oui	Cave / Stocks de la cave à vin	Interne	01/06/95				
Fonctions transversales	Oui	GIR / Invitations et Représentations du Maire	Interne	09/10/01				
Fonctions transversales	Oui	ManPub / Manifestations Publiques (ManPub)	Interne	26/06/01				
Fonctions transversales	Oui	IXBUS / Serveur de télétransmission tiers de confiance	SRCI	01/04/10	10 000 €	6500		
Fonctions transversales	Oui	Sphinx Plus / Gestion d'enquêtes - Conception analyse	Sphinx Développement (distributeur Optima)	03/02/04				
Fonctions transversales	Oui	Agape / Agape - SEDA 1.0	logiciel libre - licence GPL	14/09/12				
Fonctions transversales	Oui	Agenda mobile / Agenda mobile	Interne	01/01/08	20 000 €	0		
Fonctions transversales	Oui	Aigle	Business Geographic	01/01/13	40 000 €	10000		
Fonctions transversales	Oui	BlogSpirit						

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Fonctions transversales	Oui	Business Objects XI / Outil d'infocentre	Business Objets - SAP	01/10/97	106 000 €	17000		
Fonctions transversales	Oui	C3PO - Project Monitor / Gestion de projet	VIRAGE	01/01/13				
Fonctions transversales	Oui	CARTIRIS / Intranet cartographique de la ville	CUB	01/04/10	25 000 €	0	décommissionnée et remplacée par GEO PRO Cartoweb en 2017	
Fonctions transversales	Oui	GEO PRO Cartoweb	CIRIL GROUP	04/09/17			remplaçante de CARTIRIS	
Fonctions transversales	Oui	CATALOGUE / Catalogue des Produits	Interne	01/11/97	0 €	0		
Fonctions transversales	Oui	Confluence / [Wiki] - Confluence	Atlassian	01/04/08	1 000 €	0		
Fonctions transversales	Oui	CONSOLE GC / Console d'administration de GeoConcept	GeoConcept	03/03/09	800 €	comprit dans GC SIG	décommissionnée et remplacée par carto qgis en 2019	
Fonctions transversales	Oui	FACTEL / Gestion des lignes téléphoniques de la Mairie	Interne	30/05/98				
Fonctions transversales	Oui	FME / FME	SafeSoftware	02/06/14	13 008 €	2000		
Fonctions transversales	Oui	GEOBI / Geodécisionnel	Business Geographic	14/10/11	50 000 €	9500		
Fonctions transversales	Oui	GEOCONCEPT / Système d'Information Géographique	GéoConcept SA	01/12/00	20000	27000	décommissionnée et remplacée par carto qgis en 2019	
Fonctions transversales	Oui	Carto QGIS	open source	01/01/19			remplaçante de geoconcept	
Fonctions transversales	Oui	GEOCONCEPT - transversalis / Convertisseur AutoCad-GeoConcept	Groupe ELABOR	15/01/01	200 €	plus maintenu		
Fonctions transversales	Oui	Gestion des consommables / Gestion des consommables	Atelier Reprographie	19/03/10	0 €	0		
Fonctions transversales	Oui	INFOMAKER / Version light de powerbuilder						
Fonctions transversales	Oui	Infoserv / Outil de taxation téléphone	CIEME	28/02/07			décommissionnée et remplacée tiger prism	
Fonctions transversales	Oui	Tiger Prism		01/01/21			remplaçante de infoserv	
Fonctions transversales	Oui	ITAM / Outillage Service Desk	ASG	16/01/05			décommissionnée et remplacée par ASAP	
Fonctions transversales	Oui	ASAP SCO	service now	01/01/16			remplaçante de ITAM	
Fonctions transversales	Oui	Jira / Jira	Atlassian		1 000 €	0		
Fonctions transversales	Oui	Plateforme de contenu qr-codes / Plateforme de contenu qr-codes	Interne	01/01/10	0 €	0		
Fonctions transversales	Oui	Plateforme de redirection qr-codes / Plateforme de redirection qr-codes	Interne	01/01/10	0 €	0		
Fonctions transversales	Oui	Pstrat / Projets stratégiques	NQI	08/11/07				
Fonctions transversales	Oui	Rapport Activité / Rapport Activité	Interne					
Fonctions transversales	Oui	www.bordeaux.fr / site web de la mairie de Bordeaux		06/10/04	50 000 €	200000		
Fonctions transversales	Non	SEVALPRO / Evaluation des politiques	MGDIS	01/08/12	49 200 €	inclu dans la maintenance progos		
Espaces verts	Oui	Application mobile des arbres / Application mobile des arbres	Interne	01/06/12	0 €	0		
Espaces verts	Oui	Carl GIP/J / Gestion des stocks et interventions (DPJR)	Carl Software	07/07/13	49 470 €	4800		

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Espaces verts	Oui	Mellade / GMAO du patrimoine arboré	Alwen	01/07/10	135 387 €	0		
Espaces verts	Oui	Pronote / ENT Lycée Horticole		01/07/13	-	-	2021	décommissionnement en 2021 en lien avec le (RNS 2021)transfert lycée horticole région
Espaces verts	Oui	Déploiement d'une application Végétalisons Bordeaux ensemble		22/03/21	0 €	0	2021	
Propreté	Oui	COLLECT+ / COLLECT+ - gestion de la propreté urbaine			60 000 €	7800		
Propreté	Oui	Bordeaux Proximité / Bordeaux Proximité	Interne		0 €	0		
Propreté	Oui	Gestion des demandes citoyens / E-care Citoyen	CRM Soft / SPIE	01/07/08	100 000 €	14800	décommissionnée en 2019 et remplacée par GDU	
Propreté	Oui	GDU	Microsoft	09/07/05			remplaçante de E-care	
Voirie et DP	Oui	Descartes / Gestion des certificats de numérotage	Interne		0 €	0		
Voirie et DP	Oui	GePVoire / Gestion de l'enveloppe voirie CUB	Interne	05/07/07	développement interne	maintenance interne		
Voirie et DP	Oui	Calimco / Calimco	Ministère de la Santé	27/07/05				
Voirie et DP	Oui	CHIMED32 / Gestion de l'activité de la Médecine du travail	WOLTERS KLUWER	02/01/03	11 000 €	2100		
Voirie et DP	Oui	CitAccess / Gestion du stationnement résident	société Logitud Solutions	01/01/10	6 000 €	1200	décommissionnée en 2016 et remplacée par mopas bor	
Voirie et DP	Oui	MOPAS BOR	easypark	01/01/16			remplaçante de citaccess	
Voirie et DP	Oui	plateforme numérique de gestion du stationnement payant (hors LAPI)		31/08/22	297 722 €	67720	2022	ajout
Voirie et DP	Oui	contrôle LAPI du stationnement payant	IER Bolloré	31/08/22	236 424 €	63760	2022	ajout
Voirie et DP	Oui	Coordination des travaux / Coordination des travaux	Interne	01/10/95			décommissionnée en 2019 et remplacée par litteralis	
Voirie et DP	Oui	Litteralis	SOGELINK	01/01/19			remplaçante de coordination des travaux	
Voirie et DP	Oui	Unification des taxes de l'occupation du domaine public	ILTR	01/07/15	200 000 €	15000		
Voirie et DP	Oui	Dossiers CCMP - CS & intranet / Instruction des données pour la CCMP	Interne	01/10/08				
Voirie et DP	Oui	Dossiers CCMP - Intranet / Instruction des données pour la CCMP - Intranet	Interne	01/10/08				
Voirie et DP	Oui	Epidata - EpiInfo / Epidata - EpiInfo	EpiConcept et l'ENSP	21/04/04				
Voirie et DP	Oui	ERP21 / Gestion Etablissements Recevant du Public	Concept Développement	01/07/94	5 000 €	1700		
Voirie et DP	Oui	GASTAD / GASTAD - Arrêtés Déménagement	Interne	30/07/12				
Voirie et DP	Oui	GET / Taxis	Interne	01/03/95	0 €	0		
Voirie et DP	Oui	INTERDOSS DVP / INTERDOS - Gestion des dossiers DVP	SILOXANE	30/03/98	45 000 €	4200		
Voirie et DP	Oui	INTERDOSS SCHS / Gestion des Dossiers d'Hygiène	SILOXANE	01/01/93	40 000 €	4000		
Voirie et DP	Oui	INTERVAX / Gestion des dossiers de Vaccination	SILOXANE	01/01/93	45 000 €	5700		
Voirie et DP	Oui	Micro-sésame / Contrôles d'accès : GA et GTC	TIL	05/12/11	25 000 €	12000		
Voirie et DP	Oui	Municipal / Gestion de l'activité de la Police Municipale	LOGITUD	15/08/08	35 000 €	4700		
Voirie et DP	Oui	Pve / PV électroniques	ANTAI / Edicia	05/12/11	120 000 €	30000		
Voirie et DP	Oui	REBEC@ / Gestion des Arrêtés de circulation	Interne	01/03/04				
Voirie et DP	Oui	RSP / Registre des syndicats professionnels	Interne	19/11/09				
Voirie et DP	Oui	IHM Seal System	OMNITECH	01/10/15	10 000 €	2300	décommissionnée et remplacée par VidéoProtection Bordeaux	
Voirie et DP	Oui	VidéoProtection Bordeaux	GENETEC	01/01/19			remplaçante de Seal system	
Voirie et DP	Oui	Extension de la couverture de vidéo-protection		24/09/21	24 620 €	160	ajout	
Voirie et DP	Non	R2T - Gestion des taxes / Gestion des taxes du Service STP	Analogon	01/10/09	250 000 €	0		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Cart@ds et IntraGeo / Gestion des dossiers d'urbanisme et DIA	GFI Progiiciels	30/09/07	190 707 €	17422		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Logement / Logement	Interne	04/04/06	développement interne	maintenance interne		

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Login / Gestion de l'habitat indigne	Interne	04/06/12	développement interne	maintenance interne		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Luchta / Suivi des programmes de construction	Interne	14/02/11	développement interne	maintenance interne		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Maison eco-citoyenne - consultation de la cartographie de bordeaux / Viewer GeoConcept - Maison éco-citoyenne	GeoConcept	01/04/08	0 €	0	décommissionnée et remplacée par geopro cartoweb en 2017	
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Mission Recensement + IPAUP / Mission recensement - Architecture et Urbanisme	Interne - Générale d'Infographie	01/03/06	5 000 €	0		
Animation économique et Emploi	Oui							
Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui							
Solidarités et citoyenneté	Non	E-action sociale / E-action sociale	Berger-Levrault	Année 2005	147 190 €	10035	décommissionnée en 2016 et remplacée par BLS	
Solidarités et citoyenneté	Non	BLS	Berger-Levrault	01/01/16			remplaçante de eAction Sociale	
Solidarités et citoyenneté	Non	Globule	Kilab	Année 2012				
Solidarités et citoyenneté	Non	Médiclic / Médiclic	Médysys	Année 2003	6 260 €	1180		
Solidarités et citoyenneté	Non	BABORD / Statistiques Insee pour le DSU	COMPAS	01/08/14	13 764 €	4605		
Solidarités et citoyenneté	Non	Plateforme d'engagement citoyen	Je Participe			10000		
Solidarités et citoyenneté	Non	ACCEO	Acceo				2018	Solution d'accessibilité pour personnes sourdes ou malentendantes
Solidarités et citoyenneté	Non	Netsoins	Teranga	2018			2018	Logiciel médical pour les EHPAD
Solidarités et citoyenneté	Non	Netsoins sur LAM Simone Noailles - CCAS	Teranga	15/06/22	4 868 €	1062	2022	ajout
Solidarités et citoyenneté	Non	ADAP mise en place d'un outil de mise aux normes d'accessibilité des erp	adap	04/04/19	40 823 €	2564		
Solidarités et citoyenneté	Non	Mise en place d'une solution de gestion du standard téléphonique de la vie citoyenne		08/07/19	5 994 €	0		
Solidarités et citoyenneté	Non	Mise en place d'un outil d'évaluation ARSENE pour les ehpad		31/08/21	0 €	0	2021	payé par le ccas
Solidarités et citoyenneté	Non	Cartographie interactive Demandez ANGELA	Ciril Group	25/05/22			2022	AJOUT - prise en charge BM
Solidarités et citoyenneté	Non	outil d'évaluation pour les EHPAD	ARSENE	30/06/22	0 €	0	2022	prise en charge ville de Bordeaux
Solidarités et citoyenneté	Non	application mobile de GDU pour les agents de Bordeaux		28/02/22	61 681 €	0	2022	AJOUT - prise en charge BM
Population	Non	CookEthic / Economat La Dune	CookEthic	01/10/14	12 690 €	0		
Education	Non	Guichet Unique / Dématérialisation des inscriptions à l'école		28/02/13	40 000 €	Inclus dans la TMA SAM		
Education	Non	Site internet Bordeaux accueille ses étudiants		29/10/21		1992	2022	AJOUT
Education	Non	MAGSCOL / Gestion des stocks magasin scolaire	Interne	01/06/06	développement interne	maintenance interne		

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Education	Non	MAGSCOL - WEB / Gestion des stocks magasin scolaire - Saisie Ecole	Interne	01/06/06	développement interne	maintenance interne		
Education	Non	SAMTB - Conseillers / SAMTB - Conseillers		01/01/05	développement interne	maintenance interne		
Education	Non	SAMTB - Crèches / SAMTB - Crèches		01/06/08	développement interne	maintenance interne		
Education	Non	SID Ecoles / SID Ecoles						
Education	Non	TRANSPSCOL / Demande de transports scolaires	Interne	09/11/07	développement interne	maintenance interne	décommissionnée et remplacée par demande de transports scolaires bor	
Education	Non	Demande de transports scolaires Bordeaux	Carl Software	01/01/19			remplaçante de transpscol	
Education	Non	TRANSPSCOL - WEB / Demande de transports scolaires - Saisie Ecole	Interne	09/11/07	développement interne	maintenance interne		
Education	Non	SAM / Multi Services - SAM	SOPRA	01/09/98	1 651 000 €	170000		
Education	Non	SAMIP / Suivi collecte Bornes IP pour SAM	Interne	01/01/06	développement interne	maintenance interne		
Education	Non	Smart Crèche / Smart Crèche		01/06/08	inclus dans SAM	Inclus dans la TMA SAM		
Education	Non	Statistiques La Parentele / Statistiques La Parentele	Interne	09/02/04	développement interne	maintenance interne		
Education	Non	ANNUAIRE_CRECHE / Suivi des effectifs des structures pour décideur	Interne	01/01/06	développement interne	maintenance interne		
Education	Non	prise de rendez en ligne pour l'accueil et des familles petite enfance	neoplayer	01/04/22	17 199 €	1011	2022	AJOUT
Sport	Non	LOGISPORT / Contrôle des équipements sportifs	Sportest	01/03/13	22 300 €	4000		
Sport	Non	OXYGENE / Billetteries Ctrl Accès Piscines - Site et admin	APPLICAM	01/10/01	630 000 €	34000		
Sport	Non	PLANITEC / PLANITEC - Gestion des équipements	BODET	19/04/04	112 300 €	6400		
Sport	Non	Mise en place d'un système de gestion des créneaux de nage pour les piscines		30/09/20	5 070 €		2021	
Sport	Non	Mise en place d'une application de réservation hôtelière à la DUNE		07/12/20	17 382 €	11808	2021	
Société	Non	CIVICRM / Gestion des cartes Jeunes et Pass Sénior	Interne	01/02/13	0 €	0		
Société	Non	Téléalerte / Téléalerte	CII Industrielle	07/05/15		2000		
Société	Non	Vie des Quartiers / Vie des Quartiers	Interne	01/05/97				
Société	Non	Ma Ville En Poche V2 - Quartier	Interne	01/09/16	48 500 €	28500	2021	décommissionnée en 2021 (rns 2021)
Société	Non	WEBASSO / Portail - Annuaire et extranet des associations	Sopra Group/interne	15/09/10	intégré à bordeaux.fr	intégré à bordeaux.fr		
Société	Non	Mise en place d'une plateforme de démocratie citoyenne	DECIDIM	19/05/21	21 950 €	9192	2021	
Culture	Non	Arkheia / Arkheia - Gestion des Archives Municipales	Anaphore SARL	01/01/04	30 000 €	5000		
Culture	Non	Contacts / Contacts	Interne	01/01/91	0 €	0		
Culture	Non	ECHANGE / Gestion des échanges	Interne	01/01/94	Réalisation interne	0		
Culture	Non	GCOLL / CAPC - GCOLL - Videomuseum	Association Vidéomuséum - Musées de France	01/01/94	0 €	7700	2021	décommissionnement (rns 2021) plus remboursement de ce qui a été payé depuis 2016
Culture	Non	GTS Caisse / Billetterie des équipements culturels - Caisse	IREC	02/10/00	120 000 €	17400		
Culture	Non	GTS Supervision / Billetterie des équipements culturels- Supervision	IREC	07/11/00	regroupé avec GTS Caisse	regroupé avec GTS Caisse		
Culture	Non	Hanwell / Hanwell - Sondes climatiques dans les musées	Hanwell	01/01/05	10 000 €	0		
Culture	Non	INMEDIA / Portail documentaire des bibliothèques		15/05/13	50 000 €	30000		
Culture	Non	JURY / Gestion des Jurys du CNR	Interne	30/11/99	Réalisation interne	0		
Culture	Non	Le Jardin Botanique / Jardin Botanique - Collections des plantes	Interne	01/01/02	Réalisation interne	0	2022	décommissionnée et remplacée par BOTALISTA
Culture	Non	application de gestion des collections du jardin botanique	BOTALISTA	2022		664	2022	remplaçante de l'appli le jardin botanique
Culture	Non	Micromusée-Sn-Base / Gestion des collections des musées	Mobydoc (Toulouse)	01/01/93	110 000 €	18000		
Culture	Non	MOBYDOC Micromusée / Consultation des gestions de collection Micromusée	MOBYDOC	01/01/12	A regrouper avec ligne micromusée	A regrouper avec ligne micromusée		
Culture	Non	Mobytext / Gestion de bibliothèque	Mobydoc (Toulouse)	01/01/93	A regrouper avec ligne micromusée	A regrouper avec ligne micromusée		
Culture	Non	Evolution Mobytexte V7	Mobydoc (Toulouse)	26/03/21	47 083 €	7731	2021	
Culture	Non	Portail institutionnel du conservatoire		31/08/22	115 766 €	1992	2022	AJOUT

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Culture	Non	MONDOPC / Ermes - Espace multimédia de la BM		12/02/07	mort			
Culture	Non	Navigart / Navigart - CAPC - Videomuseum	Videomuseum	01/01/09	A regrouper avec GCOLL	A regrouper avec GCOLL		
Culture	Non	Phrasetnet / Photothèque	Société Alchemy	01/05/09	16 000 €	2200		
Culture	Non	Rhapsodie / Gestion pédagogique du conservatoire	RDL	01/09/92	20 000 €	2100		
Culture	Non	SIGB : ABSYS version 6.1 / Système informatique de Gestion de Bibliothèque	SINORG ,distributeur de BARATZ	01/01/06	400 000 €	50000		
Culture	Non	Solyan / Gestion des rondes	Entreprise Score MB	01/03/12	2 000 €	0		
Culture	Non	Visiosense / Gestion des écrans tactiles du CIAP	BVProd	26/02/14	10 000 €	0		
Culture	Non	www.archives bordeaux.fr / Site internet du musée des Archives municipales		01/01/14	66 000 €	8200		
Culture	Non	www.capc-bordeaux.fr / Site internet du CAPC	Société Clever Age	01/07/10	60 000 €	?		
Culture	Non	www.musba-bordeaux.fr / Site internet du musée des Beaux-Arts		21/01/13	40 000 €	?		
Culture	Non	www.musee-aquitaine-bordeaux.fr / Site internet du Musée d'Aquitaine		15/10/12	40 000 €	?		
Culture	Non	Licence Intulab		01/03/17	3 067 €	468	2018	Evolution : Ajout de 2 Licences
Culture	Non	Site internet du MADD		01/06/17	76 617 €	15324		
Culture	Non	Portail de la bibliothèque municipale		2015/2016	18 000 €	12090		
Culture	Non	IREC-GTS	Global Ticketing Systems				2018	Billetterie Musée des Beaux Arts et Base sous-marine de Bordeaux
Culture	Non	IREC-GTS musém de bordeaux	Global Tickeling Systems	30/03/19	38 132 €	4125		
Culture	Non	site interet du muséum de Bordeaux		15/03/19	40 000 €	0		
Culture	Non	Mise en place d'un deuxième poste billetterie de la base sous marine	Global Tickeling Systems	01/03/19	8 884 €	1451		
Culture	Non	Mise en place d'un message d'accueil téléphonique au musém de bdx		31/03/19	2 700 €	0		
Culture	Non	Sécurisation du contrôle d'accès du conservatoire		31/12/18	0 €	339		
Culture	Non	Accompagnement numérique pour l'exposition surf du musée d'aquitaine		15/06/19	26 127 €	1103		
Culture	Non	Muséographie numérique du musée d'aquitaine		29/03/19	571 000 €	11112		
Culture	Non	Accompagnement numérique sur la billetterie des ets culturels IREC GTS	Global Ticketing Systems	09/07/19	16 485 €	0		
Culture	Non	Installation d'une solution de billetterie en ligne à la bibliothèque de Bordeaux	GTS vivaticket	23/03/21	4 525 €	617	2021	
Culture	Non	Logiciel d'accessibilité bibliothèque Bordeaux	FUSION	13/12/21	2 952 €		2022	AJOUT
Culture	Non	Mise en place d'un outil de réservation en ligne pour les musées de Bordeaux		15/05/21	332 €	332	2022	AJOUT
Culture	Non	outil de gestion des plannings et ressources espaces culturels PLANITECH	JES PLAN	30/09/21	56 973 €	4558	2022	AJOUT
Population	Non	Canicule / Plan Canicule	Interne	18/06/07	0 €	0	décommissionnée en 2018 et remplacée par BLS	
Population	Non	BLS	Berger-Levrault	01/07/18			remplaçante de Plan canicule	
Population	Non	CITY / Etat Civil	DIGITECH	15/06/99	131 500 €	17360		
Population	Non	CITYPASS / City Passeports, CNI, Courriers	DIGITECH	01/03/01	voir City	voir City		
Population	Non	CITYSTAT / Statistiques mensuelles état civil	Interne	01/01/02	développement interne	maintenance interne		
Population	Non	CITYWEB / gestion des pacs		31/10/19	851 €	0	ajout	
Population	Non	CIVILNET Elections / Elections -Tenue des listes électorales	CIJRL	01/10/06	94 400 €	9050		
Population	Non	logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales soprano Opus	Arpèbe	01/04/22			ajout	prise en charge BM
Population	Oui	eSIRIUS / eSIRIUS - Gestion de Fies d'Attente	ESII	20/04/01	154 700 €	7530	2018	Evolution : Ajout de 3 Licences
Population	Oui	GESCIME / Gestion des cimetières	Société Gesland	01/05/11	50 100 €	2300		
Population	Oui	Je participe - Plateforme de Consultation / Je participe - Plateforme de Consultation	Interne	20/10/10	80 000 €	0		
Population	Oui	evolution de Je participe Bordeaux		27/08/21	5 238 €	918	2021	ajout
Population	Non	JEI - Journaux électroniques / Journaux électroniques	DECAUX	14/06/06				
Population	Non	K2 AFM / Affaires Militaires Gestion des Recrues	K2 Informatique	01/07/96	Pas d'élément trouvé	0 - Hors maintenance		

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Population	Non	PARKFOLIO Office / PARKFOLIO Office	PARKEON	01/10/10				
Population	Non	Places handicapés - réalité augmentée / Places handicapés - réalité augmentée	Interne		0 €	0		
Population	Oui	PROGOS / Outil transversal de Gestion des associations	MGDIS	01/10/02	174 000 €	25600		
Population	Non	RECENSEMENT - Gestion / Recensement	Interne	05/01/04	développement interne	maintenance interne		
Population	Non	Résultats Electoraux / Election - traitement des résultats électoraux	Interne	22/03/92				
Population	Oui	Annuaire des activités associatives	Interne				2018	
Population	Oui	Licences supplémentaires LOCASYST	LOCASYST	03/09/18	1 800 €	162		
Population	Oui	Unification des droits de place et taxes voirie		03/09/18	64 062 €	16400		
Population	Oui	convergence de la solution de gestion des activités de la police municipale	logipol	01/04/19	31 320 €	0		
Population	Oui	Mise en place d'une solution de gestion des appels radio et téléphone pour la PM	DWS dispatcher working station	31/08/21	110 185 €	0	2021	
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique /Moyens généraux	Non	Maison du vélo / Ville Vélo Bordeaux	Interne	01/09/00	15 000 €	maintenance interne		
Fonctions transversales	Oui	VIDOC / Plateforme urbanisée de gestion du cycle de vie documentaire	interne	26/05/15	190 000 €	22500		
Middleware et logiciels supports								
Réseaux, voix, data		Call serveur Divers Licences Call serveur Licences IP Centre de Gestion Centre d'appel Messagerie Vocale Taxation Logiciel Operateur Standard Logiciel Analyse SIP Serveur de Fax			159 000 €			
		interconnexion réseau et wifi du MADD		15/02/19		400		
		réaménagement numérique de la piscine sté hélén		28/06/19	1 350 €	1758		
		mise en place d'un serveur vocal interactif pour la police municipale		03/06/19	14 035 €	0		
		Wifi à l'ehap maryse bastié		28/09/18	28 292 €	5606		
		accompagnement numérique à la réhabilitation du repos maternel à gradignan		01/08/19	19 450 €	1660		
		Réseau wifi pour les locataires de la maison des associations		31/01/20			ajout	
		Réseau wifi sur des sites DGSA		07/07/20	1 577 €	1755	ajout	
		Réseau wifi dans les anciennes prisons du MADD		03/03/20	669 €	710	ajout	
		Réseau wifi à la biblio de Mériadeck		19/06/20	828 €	585	ajout	
		Accès wifi à la biblio des capucins		19/06/20	1 017 €	585	ajout	
		Remise à niveau wifi conservatoire		18/06/20	7 774 €	11150		
		installation d u wifi dans la salle de réunion du pavillon marc riviére		06/12/21	2 249 €	0	2022	ajout
		accompagnement numérique à la maison de quartier saint martial		28/02/22	0 €	0	2022	ajout - prise en charge bm
		accompagnement numérique à la construction de l'école N MANDELA		15/09/21	16 341 €	2442	2022	ajout
		accompagnement numérique à la construction du groupe scolaire Hortense		13/09/21	24 020 €	3029	2022	ajout
		accompagnement numérique à la construction du groupe scolaire Modeste Testas		15/09/21	27 607 €	2371	2022	ajout
		accompagnement numérique à la mise en ligne sécurisée de la vidéosurveillance du muséum de bordeaux		17/12/21	750 €	792	2022	ajout

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
		accompagnement numérique à la réhabilitation du foyer maternel et de la crèche des douves		30/09/21	19 673 €	8993	2022	ajout
		Accompagnement numérique à l'extension de la crèche Armand Faulat		30/08/22	6 672 €	3472	2022	ajout
		Accompagnement numérique à l'extension de l'Ecole Elémentaire Loucheur		31/12/21	4 165 €		2022	ajout
		SUniverse			85 000 €			
		Supervision des applications et des composants techniques			Tivoli	94 000 €		
		Sauvegarde (50 To)			NetBackup	218 000 €		
		Gestion / supervision des données et droits associés			Varonis	70 000 €		
		Système de gestion de bases de données relationnelles			Oracle	420 000 €		
		Système de gestion de bases de données relationnelles			SQL*Server	16 000 €		
		Gestion des annuaires techniques			UMRA	62 000 €		
		Gestion des éditions			StreamServe	40 000 €		
		Virtualisation de serveurs			VMWare	175 000 €		
		Supervision réseau			Orion	26 000 €		
		Virtualisation d'applications			Citrix	435 000 €		
		Gestion des impressions			Pcounter	7 600 €		
		Monitoring, pilotage et supervision						
		Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc						
		Administration des postes, télédistribution						

Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/09/21	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaire
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)								
Pilotage de l'activités et des projets								

Nouveauté	application remplaçante	application décomissionnée
------------------	-------------------------	----------------------------

* Les annexes 4 et 4bis ne référencent pas les éléments matériels et logiciels mis en place concernant les projet 631 et 673

Annexe 4 ter - Avenant à la convention cadre de service commun - Liste des projets

Étiquettes de lignes	'Impact ACF	' Impact ACI	' Rbt Fonct	' Rbt Inv
Accompagnement numérique des bâtiments	16 093	16 777	17 618	20 057
Accompagnement numérique à l'extension de l'Ecole Élémentaire Loucheur à Bordeaux	0	425	0	425
Accompagnement numérique à la construction de la Maison de Quartier Saint Martial à Bordeaux	0	0	0	0
Accompagnement numérique à la construction de l'école Nelson Mandela (Ginko 2) de Bordeaux	2 412	2 511	3 015	3 139
Accompagnement numérique à la construction du groupe scolaire Hortense pour la ville de Bordeaux	2 641	3 264	3 301	4 080
Accompagnement numérique à la construction du groupe scolaire Modeste Testas (Bassins à Flot 2) à Bordeaux	2 371	3 470	2 964	4 338
Accompagnement numérique à la réhabilitation du Foyer Maternel et de la crèche rue des Douves à Bordeaux	5 944	6 226	7 430	7 783
Accompagnement numérique à l'extension de la crèche Armand Faulat à Bordeaux	2 725	881	908	294
Equipements administratifs	23 372	70 194	7 791	23 398
Evolution des équipements administratifs à l'OS	23 372	70 194	7 791	23 398
Equipements pédagogiques	6 349	14 605	2 116	4 868
Déploiement 2021/2022 pour les écoles de Bordeaux (fils)	6 349	14 605	2 116	4 868
Projets	157 582	116 089	62 612	51 237
Accès haut débit de la Tribune de la Presse 2021 au TNBA de Bordeaux	0	376	0	439
Accompagnement numérique à la mise en ligne sécurisée de la vidéosurveillance du Muséum de Bordeaux	792	125	792	125
Acquisition accessoires radios tétra police municipale de Bordeaux	0	2 431	0	3 039
Ajout d'une badgeuse supplémentaire à la piscine Judaïque Jean Boiteux - Direction des Sports - Service des Sports Aquatiques et Nautique	336	405	420	506
Cartographie interactive - Demandez Angela - Direction Générale des Solidarités et de la Citoyenneté	332	0	194	0
Consolidation et actualisation du fichier partagé inventaire du patrimoine immobilier de la ville de BORDEAUX	996	466	747	350
Création d'un site internet Bordeaux Accueille ses Etudiants pour Bordeaux	1 992	0	2 324	0
Déploiement de l'usage de l'outil de gestion du conservatoire [Rhapsodie] de Bordeaux	664	924	221	308
Déploiement de postes libre-service dans les résidences autonomes et clubs seniors de Bordeaux	0	0	0	0
Equipements collectifs, matériels et logiciels, au Conservatoire de Bordeaux - phase 2 (fils)	7 257	17 377	2 419	5 792
Evolution de la Gestion des collections Jardin Botanique [Botalista] pour Bordeaux	664	0	830	0
Evolution des audioguides du musée d'aquitaine	0	-528	0	-660
Evolution du logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales [Soprano Opus] pour Bordeaux	0	0	0	0
Extension de la couverture de vidéo-protection sur la Ville de Bordeaux	160	1 291	200	1 614
Installation de logiciel d'accessibilité au sein de la Bibliothèque de Bordeaux	0	352	0	352
Installation du WIFI dans la salle de réunion du pavillon Marc Rivière (crèche du repos maternel à Gradignan)	0	376	0	376
Installation d'une badgeuse à la résidence autonomie Chantecrit pour la ville de Bordeaux	472	321	315	214
Installation d'une badgeuse aux classes vertes de Bordeaux Lac	472	302	354	227
Mise en œuvre d'un contrôle LAPI du stationnement payant sur voirie de la ville de Bordeaux	63 760	35 835	21 253	11 945
Mise en œuvre d'un espace de stockage dédié pour les supports multimédia au Conservatoire de Bordeaux	0	0	0	0
Mise en œuvre d'un système de diffusion des supports multimédia au Conservatoire de Bordeaux	0	0	0	0
Mise en œuvre de la plateforme de gestion du stationnement payant pour la ville de Bordeaux (hors LAPI)	67 720	31 188	22 573	10 396
Mise en œuvre du portail institutionnel du Conservatoire de Bordeaux (fils)	1 992	13 825	664	4 608
Mise en place d'écrans d'informations à l'accueil de la Cité Municipale de Bordeaux	1 011	2 697	758	2 023
Mise en place d'une application mobile de GDU pour les agents ville de Bordeaux	0	0	0	0
Mise en place d'audioguides et d'une application audio pour le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux	1 660	138	830	69
Mise en place de la prise de rendez-vous en ligne pour l'accueil et l'information des familles Petite enfance à Bordeaux	682	477	796	557
Mise en place du logiciel Netsoin pour le LAM Simone Noailles pour le CCAS de Bordeaux	684	581	342	291
Mise en place d'un outil de gestion des plannings et des ressources des espaces culturels et de la salle des Fêtes de Bordeaux	4 558	6 804	5 698	8 505
Mise en place d'un outil d'évaluation [ARSENE] pour les EHPAD de Bordeaux	0	0	0	0
Sauvegarde et archivage des données de stationnement pour la DGRPRP de Bordeaux	664	0	443	0
Sécurisation de l'entrée 5 de l'Hôtel de Ville de Bordeaux	166	0	166	0
Transmission informatisée des avis de naissance et des avis de décès des enfants de moins de 6 ans par l'état civil à la PMI pour Bordeaux	548	326	274	163
Remboursements			7 762	
Déménagement des équipements du CIAP vers la basilique St Michel (non récurrent) - devis validé par Laure Valette			734	
Prestations d'adaptation graphique pour le CAPC - devis validé par Emmanuelle PERET			7 028	
Total général	203 396	217 665	97 900	99 561

Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

8,47

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 518 040	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Espaces verts		149 812
		Finances		71 315
		Fonctions transversales		94 282
		Stratégie immobilière - logistique & magasins		178 859
		Archives		16 954
		Bâtiments		6 818
Charges directes réelles de fonctionnement 305 959	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Espaces verts		63 528
		Finances		305
		Fonctions transversales		20 458
		Numérique et système d'informations		203 396
		Propreté		12 555
		Stratégie immobilière - logistique & magasins		1 159
		Archives		1 208
		Parc matériel roulant		3 300
		Bâtiments		50
Coûts de renouvellement des immobilisations 229 686	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Espaces verts		3 031
		Finances		500
		Fonctions transversales		750
		Numérique et système d'informations		217 665
		Stratégie immobilière - logistique & magasins		1 900
		Parc matériel roulant		4 614
		Bâtiments		83
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 5 692	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Espaces verts		1 360
		Finances		340
		Fonctions transversales		510
		Stratégie immobilière - logistique & magasins		1 292
		Archives		2 133
		Bâtiments		56
Forfait charges de structure 16 634	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			2,00%	16 634

Total révision AC	1 076 011
AC Fonctionnement	847 469
AC Investissement	228 542



Avenant n°6

Contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux

Révisions de niveau de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération, n°2022- du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, dûment habilité par délibération n°

VU le contrat d'engagement signé en date du 15 février 2016 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Nicolas Florian, Maire-adjoint de Bordeaux.

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement relatif à la métropolisation des archives signé en date du 23 avril 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Nicolas Florian, Maire-adjoint de Bordeaux.

VU l'avenant n°2 au contrat d'engagement relatif aux révisions de niveau de service 2016-2017 signé en date du 23 avril 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Nicolas Florian, Maire-adjoint de Bordeaux.

VU l'avenant n°3 au contrat d'engagement relatif au règlement général de protection des données (RGPD) signé en date du 20 juillet 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Nicolas Florian, Maire-adjoint de Bordeaux.

VU l'avenant n°4 au contrat d'engagement relatif aux révisions de niveau de service 2017-2018 signé en date du 11 janvier 2019 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Nicolas Florian, Maire-adjoint de Bordeaux.

VU l'avenant n°5 au contrat d'engagement relatif aux révisions de niveau de service 2020-2021 signé en date du 8 février 2022 par Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux.

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 6 du contrat d'engagement,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de faire évoluer le contrat d'engagement afin d'y intégrer l'impact des révisions de niveau de service 2021-2022 arrêtées entre la commune de Bordeaux et Bordeaux Métropole.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES ANNEXES

Les annexes concernées par ces révisions de niveaux de services sont :

Domaines	Objet de la révision de niveaux de services
Fonctions transverses	Retour en commune de l'activité "Animation managériale des séminaires de cadres et des réunions des directeurs pilotés par le DGS »

Ces annexes sont modifiées et remplacent celles établies précédemment.

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement et ses avenants restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le _____, en deux exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Bordeaux,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Pierre Hurmic

ANNEXES

- Fonctions transversales

ANNEXE POUR LE DOMAINE FONCTIONS TRANSVERSALES – CONTRAT D'ENGAGEMENT

COMMUNE DE BORDEAUX

DOMAINE : FONCTIONS TRANSVERSALES

SOUS-DOMAINES :

- A- SANTE ENVIRONNEMENT
- B- SECURITE ET ASTREINTES
- C- PILOTAGE ET PERFORMANCE
- D- EVALUATION DES POLITIQUES/AUDIT
- E- DEVELOPPEMENT DURABLE
- F- CONSEIL EN ORGANISATION, DEMARCHE QUALITE, CERTIFICATION
- G- COMMUNICATION INTERNE
- H- ASSEMBLEES
- I- RELATIONS INTERNATIONALES

I/ Moyens consacrés par la commune au domaine Fonctions transversales

Les moyens consacrés par la commune au domaine Fonctions transversales sont détaillés dans la convention de création des services communs liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

II/ Missions et activités mutualisées

Activités mutualisées par la commune
A- Santé-Environnement
Inspection sur le domaine habitat (insalubrité et périls)
Risques sanitaires (bruits, déchets, contrôle hygiène alimentaire, contrôle des ondes électromagnétiques, pollution de l'air intérieur, pollution des sols, suivi des eaux de baignade).
Emettre l'avis de la commune sur les dossiers d'enquêtes publiques (instruction du dossier et proposition au conseil municipal pour avis)
Suivi des dossiers Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dératisation, Désinsectisation, Désinfection sur bâtiments municipaux, pour les associations à caractère social et les particuliers en difficulté
Gestion de la faune urbaine-enquête et capture
Suivi des permis de détention de chiens dangereux
Gestion des admissions en soins psychiatriques d'urgence
Veille réglementaire et suivi des vaccinations
Enregistrement et suivi des déclarations pour catastrophe naturelle
B- Sécurité et Astreintes

Sécurité incendie accessibilité Etablissements recevant du public (ERP) et manifestations publiques
Commissions Communales de sécurité et d'accessibilité Instruction dossiers (demande de permis de construire, autorisations de travaux, aménagements) Planification des commissions Visite des établissements Aide à l'élaboration de dossiers Information du public
Avis technique sur dossiers manifestations publiques
Sécurité civile
Prévention et gestion des risques (naturels, technologiques, de civilisation) : Amélioration de la connaissance des risques prévisibles, Contribution à l'élaboration et au suivi des plans de gestion des risques (Plan de prévention des risques naturels (PPRn), Plan de prévention des risques technologiques (PPRt), Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) et Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour risque inondation, expertise des projets de manifestations publiques d'envergure
Préparation et gestion opérationnelle (Soutien technique et méthodologique aux communes en matière d'élaboration ou d'adaptation des Plans communaux de sauvegarde (PCS), Elaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS), Préparation à la gestion de crise, Coordination de la sécurité des manifestations publiques d'envergure, au profit de l'autorité de police administrative)
Post-opérationnel : Exploiter le retour d'expérience opérationnel et assurer l'actualisation des documents de planification opérationnelle
Astreintes
Organiser et optimiser le dispositif d'astreintes permanentes métropolitaines et communales (24h/24, 7J/7, 365j/an) Exploiter le retour d'expérience opérationnel et assurer l'actualisation des plans
C- Pilotage et performance – Missions et activités également mutualisées avec le Centre communal d'action sociale (CCAS)
Contrôle de gestion interne
Dialogue de gestion et analyse des écarts
Suivi de l'activité et de la performance (Projet annuel de performance/Rapport annuel de performance) (PAP/RAP)
Analyse des coûts
Contrôle de gestion externe
Contrats complexes (Délégation de service public (DSP), partenariats public-privé (PPP),...) : création, renouvellement, avenant, fin de contrats, contrôle financier
Suivi et contrôle des organismes satellites (Sociétés d'économie mixte, Sociétés publiques locales, associations...), élaboration des rapports annuels CCSPL et commission de contrôle
Conseils et expertises financiers (grands projets, associations,...)
Direction Générale des services
RNS 2021 – Retour en commune des missions d'assistante du Directeur Général des services et des fonctions de chargé de mission auprès du Directeur Général des Services
D- Evaluation des politiques et audit¹ Missions et activités également mutualisées avec le CCAS

¹ Les missions identifiées aujourd'hui à la ville de Bordeaux en tant qu'Audit sont maintenues dans les activités C- Pilotage et performance et F- Conseil en organisation.

Evaluation des politiques publiques (recours à un prestataire externe)
Préparation et cadrage
Piloter, superviser les missions
Inspection générale
Audits, enquêtes administratives et missions de contrôle
Expertises particulières
Référent déontologue et laïcité / traitement des alertes éthiques
Analyse des déclarations d'intérêts des agents soumis à cette obligation
E- Développement durable
Définition et mise en œuvre/animation de la stratégie de développement durable
Pilotage et suivi de l'agenda 21 et du plan climat
Élaboration des différents documents ou études (ingénierie) : rapports annuels développement durable, bilans carbone, audits énergétiques.
Pilotage de projets de développement durable et réalisation d'actions spécifiques dans le domaine du développement durable.
Production d'outils d'animation pour le compte de la commune : organisation de manifestations développement durable, élaboration de kits de communication (éco gestes, aides financières), animation des maisons éco citoyennes /du développement durable Accompagnement des changements de comportement
Expertise transversale sur les projets ville (ex : Projet éducatif territorial)
F- Conseil en organisation, démarche qualité, certification - Missions et activités également mutualisées avec le CCAS
Conseil en organisation <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic organisationnel - Accompagnement des directions sur les projets d'évolution et de recherche de performance : amélioration des modes de fonctionnement, des processus de travail, des procédures - Accompagnement dans la mise en œuvre de projet de direction - Mise en place d'un séminaire
Démarches de progrès ou amélioration continue <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la mise en place d'une écoute clients internes - Accompagnement méthodologique : analyse de processus, définition et formalisation, - Amélioration continue - Accompagnement vers des certifications - Accompagnement et animation de réseaux
Animation : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mise en place et l'animation d'un réseau - Séminaire <p>RNS 2022 : retour en commune de l'activité "Animation managériale des séminaires de cadres et des réunions des directeurs pilotés par le DGS »</p>
Accompagnement à l'animation et diffusion de la culture managériale

G- Communication interne - Missions et activités également mutualisées avec le CCAS
Médias papier : journal interne, lettre d'information Ressources Humaines type <i>Zoom Rh</i> , guide d'accueil, guide d'information Ressources Humaines
Médias techniques : mise à jour des contenus de la page d'accueil de l'intranet <i>IRIS</i> et des rubriques existantes, campagnes d'emailings
Événementiel : accueil des nouveaux agents, cérémonie des vœux, cérémonie des médailles (en lien avec la Direction des Ressources Humaines)
Communication managériale : réunions des directeurs, réunions des cadres, support d'information destiné aux managers
Conseil en communication interne/animation auprès des directions
Coordination des grandes campagnes de communication interne/volet interne de campagnes globales
Animation des réseaux de contributeurs
H- Assemblées
Préparation matérielle et réglementaire des instances (Conseil, réunion des adjoints,...)
Participation aux instances et rédaction compte rendu
Suivi des travaux après conseil (recueil des délibérations, tenues des registres...)
Gestion des moyens des groupes politiques, gestion des données relatives aux élus
Gestion des représentations et des arrêtés
I- Relations internationales
Maintien du niveau de service actuel en matière de jumelage et d'accords de coopération
-Travail conjoint sur l'élargissement métropolitain des jumelages suivants : Wuhan, Lima et St Pétersbourg
-Travail conjoint au développement d'une priorité géographique "Afrique" métropolitaine

III/ Modalités de mise en œuvre

III-a/ Les responsables en charge des activités du domaine Fonctions transversales du **service commun s'engagent à mettre en œuvre** une organisation en conformité avec **les obligations et délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune** :

- L'accompagnement méthodologique des démarches de certifications existantes et suivies actuellement par la direction évaluation et performance de la ville (Qualiville et Certicrèche) relèvera de la direction Conseil et organisation de la Métropole.
- Maintien du plan communal de sauvegarde
- Maintien du processus de validation des délibérations (Airs délib)

III-b/ Les modes de fonctionnement :

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine.

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

PREVENTION (Santé-environnement et Sécurité-astreintes)

Rôles et responsabilités pour le sous-domaine Prévention (Santé-environnement et Sécurité-astreintes)	
Responsable thématique pour le service commun	Chefs de service (sécurité, santé-environnement et administration, Direction Prévention, Direction Générale des Territoires)
Responsable thématique pour la commune	Les DAF en lien avec le responsable du suivi du contrat

Types de saisines pour le sous-domaine Prévention (Santé-environnement et Sécurité-astreintes)	
Saisine ordinaire	Service commun : Chefs de centre (habitat, thématiques émergentes, dératisation, désinfection, désinsectisation) ou chef de centre sécurité incendie ou sécurité civile Commune : les 4 Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux
Saisine en urgence	Service commun : Chef de service (sécurité, santé-environnement et administration, Direction Prévention, Direction Générale des Territoires) Commune : les 4 Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur de la prévention, Direction Générale des Territoires Commune : les 4 Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux

PILOTAGE ET PERFORMANCE

Rôles et responsabilités pour le sous-domaine Pilotage et performance	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur du contrôle de gestion
Responsable thématique pour la commune	Les DAF en lien avec le responsable du suivi du contrat

Types de saisines pour le sous-domaine Pilotage et performance	
Saisine ordinaire	Service commun : Pour les dossiers en cours ou récurrents : Chargés de dossiers au sein de la direction contrôle de gestion Pour les nouveaux dossiers : Chef du service pilotage et gestion interne et chef du service contrôle de gestion externe Commune : les Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux et de son CCAS ou les directions concernées
Saisine en urgence	Service commun : Chef du service pilotage et gestion interne ou Chef du service contrôle de gestion externe Commune : les 4 Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux ou les directions concernées
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur du contrôle de gestion Commune : les Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux et de son CCAS ou les directions concernées

EVALUATION DES POLITIQUES/AUDIT

Rôles et responsabilités pour le sous-domaine Evaluation des politiques /audit	
Responsable thématique pour le service commun	Chef de service performance, évaluation et audit Inspecteur général pour les dossiers le concernant
Responsable thématique pour la commune	Les DAF en lien avec le responsable du suivi du contrat

Types de saisines pour le sous-domaine Evaluation des politiques/audit	
Saisine ordinaire	<p>Service commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les dossiers en cours ou récurrents : chargés de dossiers - Pour les nouveaux dossiers : Chef du service performance, évaluation et audit ou Inspecteur général pour les dossiers le concernant <p>Commune : les Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux et de son CCAS ou les directions concernées</p>
Saisine en urgence	<p>Service commun : Chef de service performance, évaluation et audit ou Inspecteur général pour les dossiers le concernant</p> <p>Commune : les 4 Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux ou les directions concernées</p>
Saisine exceptionnelle	<p>Service commun : Chef de service performance, évaluation et audit ou Inspecteur général pour les dossiers le concernant</p> <p>Commune : les Directeurs administratifs et financiers de la ville de Bordeaux et de son CCAS ou les directions concernées</p>

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rôles et responsabilités pour le sous-domaine Développement durable	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur de l'Énergie, l'Écologie et Développement durable
Responsable thématique pour la commune	Les DAF en lien avec le responsable du suivi du contrat

Types de saisines pour le sous-domaine Développement durable	
Saisine ordinaire	<p>Service commun : Chargé(e) de projet, direction de l'Énergie, l'Écologie et Développement durable</p> <p>Commune : chargé(e) de dossier ou référents métier des directions</p>
Saisine en urgence	<p>Service commun : Chef de service référent, direction de l'Énergie, l'Écologie et Développement durable</p> <p>Commune : chargé(e) de dossier ou référents métier des directions</p>
Saisine exceptionnelle	<p>Service commun : Directeur de l'énergie, de l'écologie et du développement durable sous couvert du Directeur Général, direction Haute qualité de vie</p> <p>Commune : chargé(e) de dossier ou référents métier des directions</p>

CONSEIL EN ORGANISATION, DEMARCHE QUALITE, CERTIFICATION

Rôles et responsabilités pour le sous-domaine Conseil en organisation, démarche qualité, certification	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur de la direction Conseil et Organisation
Responsable thématique pour la commune	Les DAF en lien avec le responsable du suivi du contrat

Types de saisines pour le sous-domaine Conseil en organisation, démarche qualité, certification	
Saisine ordinaire	Service commun : Chargé de dossiers si dossier en cours, ou Directeur conseil et organisation si nouveau dossier Responsable du service Qualité pour les démarches Qualité Commune : les directeurs concernés
Saisine en urgence	Service commun : Directeur conseil et organisation Responsable du service Qualité pour les démarches Qualité Commune : les directeurs concernés
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur conseil et organisation Commune : les directeurs concernés avec validation de leurs directeurs généraux

COMMUNICATION INTERNE

Types de saisines pour le sous-domaine Communication interne	
Responsable thématique pour le service commun	Directrice de la communication interne
Responsable thématique pour la commune	Les DAF en lien avec le responsable du suivi du contrat

Types de saisines pour le sous-domaine Communication interne	
Saisine ordinaire	Service commun : Pour les dossiers en cours : chargés de dossier Pour de nouveaux dossiers : Directrice de la communication interne Commune : référents communication interne, directions concernées ou les agents
Saisine en urgence	Service commun : Directrice de la communication interne Commune : référents communication interne, directions concernées
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directrice de la communication interne Commune : directions concernées sous couvert de leurs directions générales

ASSEMBLEES

Rôles et responsabilités pour le sous-domaine Assemblées	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur des instances politiques de la ville de Bordeaux
Responsable thématique pour la commune	Les DAF en lien avec le responsable du suivi du contrat

Types de saisines pour le sous-domaine Assemblées	
Saisine ordinaire	Service commun : Directeur des instances de la ville de Bordeaux Commune : directions concernées
Saisine en urgence	Service commun : Directeur des instances de la ville de Bordeaux Commune : directions concernées
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur des instances de la ville de Bordeaux

- **Interfaces commune/service commun :**

Bordeaux Métropole et la commune s'engagent à définir, à la mise en place des services communs, les interfaces décrivant les principaux points de contacts (points d'entrée et points de sortie) ainsi que les grandes étapes d'interaction entre la commune et le service commun métropolitain.

La direction Conseil et organisation communiquera auprès des directions de la ville de Bordeaux sur les modalités de saisine et les prestations de services possibles.

IV/ Les engagements de service

IV-a/ Les principales orientations et priorités de la commune dans le domaine Fonctions transversales :

Pour Prévention-sécurité :

- Optimiser le niveau de prestation en matière de périodicité du contrôle des Etablissements Recevant du Public (avec une priorité pour les locaux de sommeil et les établissements communaux type écoles et crèches)
- Mise en œuvre du plan d'action triennal hôtels meublés : évaluer, auditer et mettre en conformité la totalité du parc

Pour Sécurité civile et astreintes :

- Mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde
- Organiser et structurer le dispositif d'astreintes commun

Pour Santé-environnement :

- Maintenir le niveau d'activité (inspection habitat, péril, risques sanitaires, hygiène alimentaire et déchets alimentaires, catastrophes naturelles, etc.) et notamment la participation aux actions coordonnées de lutte contre les incivilités et nuisances.

Les principales priorités / dossiers prioritaires du sous-domaine Pilotage et performance :

Pour le contrôle de gestion interne :

- Maintenir et adapter la démarche de pilotage de la ville, et la production des indicateurs existants (coûts consolidés transversaux, coût analytique d'un équipement)
- Assistance méthodologique aux services pour la définition des indicateurs d'activité
- Maintenir et développer le dialogue de gestion

Pour le contrôle de gestion externe :

- Contrôle financier des organismes partenaires de la ville et de ses contrats dits complexes : délégation de service public (DSP), partenariat public-privé (PPP) (possibilité de différents niveaux de contrôle)

- Analyse de la santé financière des organismes subventionnés (associations, sociétés d'économie mixte...), élaboration des rapports annuels
- Défense des intérêts financiers de la ville dans le cadre de ses relations partenariales

Les principales priorités / dossiers prioritaires du sous-domaine Evaluation des politiques /audit :

- Maintenir le dispositif d'évaluation des politiques publiques selon le programme de travail arrêté par le Comité de direction générale, sur proposition des directions générales.
- Maintenir l'accompagnement des directions dans l'analyse de la performance de leurs processus.
- Pour l'inspection générale :
 - Veillez à la bonne application des diverses réglementations et des procédures.
 - S'assurer de la bonne utilisation des fonds communaux et des subventions versées par la ville.

Les principales priorités / dossiers prioritaires du sous-domaine Développement durable :

- Préparer et rédiger le rapport annuel de développement durable
- Poursuivre et aller au terme du plan climat énergie territorial 2012-2016
- Maintenir l'expertise transversale développement durable dans les projets internes et externes de la ville

Les principales priorités / dossiers prioritaires du sous-domaine Conseil en organisation, démarche qualité, certification :

- Accompagner le changement lié à la réorganisation des services municipaux (mutualisation et transferts de compétences) d'un point de vue organisationnel et des processus.
- Maintenir l'accompagnement méthodologique dans les démarches de certification (Certicrèche et Qualiville).

Les principales priorités / dossiers prioritaires du sous-domaine Communication interne :

- Accompagner à la mise en place d'une nouvelle culture en veillant à associer en permanence les services municipaux
- Maintenir les médias techniques (en particulier l'information RH) sous réserve de la contribution du réseau des correspondants opérationnels
- Maintenir les réseaux métiers

Les principales priorités / dossiers prioritaires du sous-domaine Assemblées :

- Sécuriser le processus décisionnel et la légalité formelle des actes délibératifs
- Veiller à la bonne tenue et au bon déroulement des instances politiques municipales

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du sous-domaine Pilotage et performance sont :

Pour le contrôle de gestion interne :

- Maintenir la production des indicateurs existants (coûts consolidés transversaux, coût analytique d'un équipement)
- Apporter une assistance méthodologique dans la définition des indicateurs

Pour le contrôle de gestion externe :

- Devoir d'alerte sur la santé financière des organismes subventionnés en amont du versement (associations,...)
- Contrôle d'organismes/contrats (possibilité de différents niveaux de contrôle)

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du sous-domaine Evaluation des politiques /audit sont :

- Réalisation et suivi d'évaluations de politiques publiques
- Pour l'inspection générale :
 - Mettre en place des méthodes d'investigation pour garantir le bon fonctionnement de la ville ainsi que des organismes satellites.
 - Mener des audits financiers, organisationnels et de processus afin de repérer et/ou de prévenir les dysfonctionnements.
 - Rédiger des rapports d'analyse permettant d'anticiper les dérèglements grâce à des préconisations précises et novatrices.
 - Suivre en lien étroit avec le cabinet et la direction générale des services la mise en place des préconisations effectuées.
 - Participer au système de gestion des risques en coopération avec la direction du contrôle du gestion.

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du sous-domaine Développement durable sont :

- Piloter et suivre la politique de développement durable (Agenda 21, Plan climat...)
- Réaliser des actions en matière de développement durable (études, projets, rapports, ...)
- Animer la politique de développement durable sur la commune et accompagner les changements de comportements des différents publics (collectivité, partenaire, ménage, entreprise, agent, scolaire, ...)

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du sous-domaine Conseil en organisation, démarche qualité, certification sont :

- Accompagner les services municipaux dans leurs demandes d'appui méthodologique (aide à l'élaboration du cahier des charges, à l'organisation de groupes de travail, à l'animation de groupes de travail, apport d'outils méthodologiques, ...) conformément au cahier des charges défini conjointement.

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du sous-domaine communication interne sont :

- Elaboration et réalisation de la stratégie de communication interne et élaboration des messages internes
- Diffusion de l'information reçue définie par les directions demandeuses
- Conseil en communication interne auprès des directions : s'engager à étudier toutes les demandes

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du sous-domaine Assemblées sont :

- Assurer la sécurisation (procédure et forme) de la prise de décision politique (délibérations)
- Assurer la tenue des instances politiques selon une périodicité régulière et dans de bonnes conditions

IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement.

Sous-domaines de mutualisation	Engagements de service du domaine Fonctions transversales	Indicateurs (Définition/Mode de calcul de l'indicateur)	Périodicité de suivi	Source de suivi*	Niveau de service constaté (et volumétrie correspondante)	Conditions de réalisation de l'engagement
Prévention et gestion des risques (santé/environnement, prévention/sécurité)	Engagement 1 : Respect des délais réglementaires (décliné par activité)	Indicateur 1 : Périodicité des contrôles par type d'établissements (en %)	Trimestrielle	Etablissement recevant du public : 21 dossiers traités	> 80%	Disponibilité des élus
Communication interne, Pilotage et performance, Développement durable, Conseil en organisation, démarche qualité, certification, Evaluation des politiques, audit Inspection générale	Engagement 2 : Réalisation d'un bilan annuel	Indicateur 2 : Discussion sur la base de ce bilan annuel	Annuelle		<i>Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.</i>	
	Engagement 3 : Formalisation d'une réponse aux demandes	Indicateur 3 : Nombre de demandes restées sans réponses	Annuelle		<i>Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.</i>	

**Sources : la commune justifie ici de la valeur du niveau de service atteint en année N (suivi d'activité automatisé, manuel, enquête de satisfaction, certification...). Cf article 2 du contrat d'engagement.*

CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BORDEAUX POUR L'EXERCICE 2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La Commune de Bordeaux représentée par son Maire, M. Pierre Hurmic dûment habilité par la délibération n° du 13 décembre 2022 ci-après dénommée "la commune de Bordeaux",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4 ou 5.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux

Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune de Bordeaux s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **442 263 €** (quatre cent quarante-deux mille deux cent soixante-trois euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis et du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune de Bordeaux net du montant des dépenses engagées par la commune de Bordeaux mais à la charge de Bordeaux Métropole.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Bordeaux s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de de **108 672 €** (cent huit mille six cent soixante-douze euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisées entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Bordeaux en date du 13 décembre 2022.

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Bordeaux procédera aux remboursements en section de fonctionnement des montants figurant à l'article 1 de la présente convention et procédera au remboursement en section d'investissement figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Bordeaux à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement») dans le budget en cours de la commune de Bordeaux et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Bordeaux à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Signature / cachet

Pour la commune de Bordeaux,

Signature / cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Pierre Hurmic

**Avenant n°7 à la convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Bruges**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Bruges représentée par son Maire, Madame Brigitte Terraza, dûment habilitée par délibération n° en date du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges signée en date du 17 décembre 2015,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges, concernant le rattachement du service commun des archives à Bordeaux Métropole, signé en date du 7 mars 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges, concernant les révisions de niveaux de services 2016-2017, signé en date du 7 mars 2018,

Vu l'avenant n°3 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges, concernant les révisions de niveaux de services 2017-2018, signé en date du 8 février 2018,

Vu l'avenant n°4 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges, concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019, signé en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges, concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020, signé en date du 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°6 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges, concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021, signé en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de service en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune de Bruges et Bordeaux Métropole du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Le cas échéant, ces évolutions se traduisent également dans les fiches annexes des domaines concernés du contrat d'engagement.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet des révisions de niveaux de services
Affaires juridiques	Remboursement des frais de documentation lié aux baisses d'abonnements de la ville
Ressources Humaines	Ajustement des effectifs – Participation de la ville à hauteur de 35% d'un ETP
Domaine public	Passage au SDEEG de l'activité Eclairage public Prise en maintenance de deux bornes foraines
Bâtiments	Intégration prise en charge et prestation nettoyage VMC RPA suite convention CCAS/Ville Evolution périmètre (vérif périodiques et PAC au 1/1/2022) Intégration de la pompe à chaleur Intégration des équipements de la RPA suite à la convention CCAS/ville (extincteurs, désenfumage, SSI, vérification périodique) Contrat 2022 pour la mise en place du nettoyage chenaux Renvoi en commune des marchés de maintenance CVC pour climatisations et chaudières individuelles
Numérique et Système d'Informations	Remboursement de l'affranchissement pour l'urbanisme Projets : <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement numérique à l'extension et au déménagement de l'école Olympe de Gouges à Bruges- Accompagnement à la conception de la Ludo-Médiathèque de Bruges- Déploiement d'une antenne wifi supplémentaire à l'Hôtel de Ville de Bruges Inventaire du parc matériel informatique Déploiement pour les écoles 2021/2022

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Bruges tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Bâtiments	0	0,03
Ressources Humaines	0	0,35
Total	0	0,38

ARTICLE 4 : « Biens matériels »

L'annexe 3 du présent avenant recense les évolutions de parc intervenues dans le cadre des révisions de niveaux de services. Elle vient modifier la liste des matériels transférés lors des cycles précédents.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 6 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022.

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 7 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 8 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Bruges,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Brigitte Terraza

ANNEXE 3 : Bâtiments et matériels**A L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION CADRE
POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BRUGES****Matériels :**

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, le parc de véhicules est le suivant :

Type de véhicule	Nombre
01 - Véhicule Particulier	19
02 - Véhicule Utilitaire Léger	11
06 - Engin TP-Agricole	3
10 - Autres Equipements	1
Total général	34

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE BRUGES

Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	117	0		1		118
Ordinateurs PC fixe - Standard	114	0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	114
Ordinateurs PC fixe - Avancé	3	0		1	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	4
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	0
TOTAL PC Portable	67	0		14	0	81
Ordinateurs PC portable - Standard	64	0		14		78
Ordinateurs PC portable - Avancé	2	0		0		2
Ordinateurs PC portable - Spécifique	1	0		0		1
TOTAL PC Portable Hybride	0	0		0	0	0
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		0		0
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro	0
TOTAL MAC Fixe	0	0		0	0	0
Ordinateurs Mac fixe - Initial	0	0		0		0
Ordinateurs Mac fixe - Standard	0	0		0		0
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0	0		0		0
TOTAL MAC Portable	0	0		0	0	0
Ordinateurs Mac Portable - Initial	0	0		0		0
Ordinateurs Mac Portable - Standard	0	0		0		0
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0	0		0		0
TOTAL Ecran	159	0		17	0	176
Ecran - Initial	9	0		-1		8
Ecran - Standard	149	0		18		167
Ecran - Avancé	1	0		0	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	1
Ecran - Spécifique	0	0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0
TOTAL Téléphonie mobile	27	0		1	0	28
Téléphone mobile classique - Initial	27	0		1	/\ Coût du forfait Voix déduit	28
TOTAL Smartphone Android	71	0		11	0	82
Smartphones ANDROID - Initial	13	0		5	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	18
Smartphones ANDROID - Standard	46	0		5	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	51
Smartphones ANDROID - Avancé	1	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	1
Smartphones ANDROID - Spécifique	11	0		1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	12
TOTAL Smartphone ios	4	0		0	0	4
Smartphones APPLE - Standard	2	0		-1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	1
Smartphones APPLE - Avancé	2	0		1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	3
Smartphones APPLE - Spécifique	0	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
Forfait téléphonique	115	0		20	0	135
Forfaits 4G - Initial	26	0		3	Voix	29
Forfaits 4G - Standard	73	0		11	Voix Data	84
Forfaits 4G - Avancé	16	0		6	Data	22
Forfaits 4G - Spécifique	0	0		0	M2M	0
Tablette Android et Windows	12	0		2	0	14
Tablettes ANDROID - Standard	12	0		2	Tablette Android standard	14
Tablette ios	4	0		0	0	4
Tablettes APPLE - Standard	0	0		0	IPAD 10,2"	0
Tablettes APPLE - Avancé	3	0		0	IPAD Air 10,5"	3
Tablettes APPLE - Spécifique	1	0		0	IPAD Pro 11"	1
Accessoires et Petits matériels	0	0		2	0	3
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	1	0		1		2
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0	0		0		0

Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations				Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)		Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0		0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	0		0		1		1
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0		0		0		0
Salles de réunion connectées	0		0		0		0
Salle de réunion connectée - Initial	0		0		0	Petite salle, fixe écran 55"	0
Salle de réunion connectée - Standard	0		0		0	Salle moyenne	0
Salle de réunion connectée - Avancé	0		0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0		0		0	Salle support mobile, écran 50"	0
Radio TETRA	11		0		0	Radios gérées hors TETRA	11
Tetra - Initial	0		0		0	0	0
Tetra - Standard	10		0		0	0	10
Tetra - Avancé	0		0		0	0	0
Tetra - Spécifique	1		0		0	0	1
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 7		0		0		Admin : 7
Imprimante - Initial	1		0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		1
Imprimante - Standard	5		0	Impression A4 monochrome	0		5
Imprimante - Avancé	1		0	Impression A4 couleur	0		1
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 12		0		-6	0	Ecoles : 6
Imprimante - Initial	0		0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		0
Imprimante - Standard	5		0	Impression A4 monochrome	0		5
Imprimante - Avancé	7		0	Impression A4 couleur	-6		1
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 33		0		-1		Admin : 32
Copieur multifonction - Initial	10		0	Multifonction monochrome	-2		8
Copieur multifonction - Standard	6		0	Multifonction couleur	0		6
Copieur multifonction - Avancé	11		0	Multifonction couleur et finisseur	0		11
Copieur multifonction - Spécifique	6		0	Multifonction compact	1		7
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 20		0		-5	0	Ecoles : 15
Copieur multifonction - Initial	0		0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	4		0	Multifonction couleur	0		4
Copieur multifonction - Avancé	5		0	Multifonction couleur et finisseur	1		6
Copieur multifonction - Spécifique	11		0	Multifonction compact	-6		5
Impression Spéciale	1						1
Impression Spéciale - Spécifique	1		0	Presse d'impression M8	0		1
Logiciel							0
Logiciels DAO Adobe	4		0		2		6
Logiciels DAO ADOBE - Initial	1		0		0	Adobe Acrobat Pro	1
Logiciels DAO ADOBE - Standard	0		0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	3		0		2	Adobe créative suite (complète)	5
Logiciels CAO Autodesk	0		0		0		0
Logiciels CAO - Initial	0		0		0	Autocad LT / Sketchup pro	0
Logiciels CAO - Standard	0		0		0	Autocad	0
Logiciels CAO - Avancé	0		0		0	Mensura	0
Logiciels CAO - Spécifique	0		0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0
Logiciels CAO - Spécifique Max	0		0		0		0
Logiciels de Productivité	92		0		4		96
Office 365 E3	166				12		178
Licence Office - office F3	92		0		4		96
Logiciels de productivité - Visio	0		0		0		0
Logiciels de productivité - Project	0		0		0		0
Service	Référence N-1			Conso			Volume Juillet 2021 - Juin 2022
Volume Copies	2 028 618			-12 269			2 016 349
Volume Copies Standard	1 307 282			-227 257	impression monochrome		1 080 025
Volume Copies Avancée	721 336			214 988	impression couleur		936 324
Certificat RGS	0		0	0			0
Certificat - Sécurité	0		0	0			0
Projet terminé 2021							
0					Accompagnement numérique à l'extension et au déménagement de l'école Olympe de Gougues à Bruges		
					0		

*Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BRUGES

		Parc logiciel mutualisé				Variations suite à la mutualisation		
Date de dernière mise à jour : 05/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
Contrat de licences Microsoft	Oui	Tous les logiciel Microsoft (Serveurs et stations) (systèmes et environnement numérique de	Microsoft			315 000 €		
Espaces collaboratifs	Oui	Audacity Mon Album Photo Picassa Scribus VLC	Microsoft Audacity Google The Scribus Team VideoLan					
Visio conférence								
Reconnaissance vocale		Captoo	Spécinov	2012		1 750 €	720	
Suite créative		Adobe After Effect Adobe Lightroom Adobe Premiere Pro Adobe InDesign	Adobe	2014 2014 2014 2012				
Analyse de données (Data mining, BI, ...)								
Dématérialisation								
Licences		3 Licences Activinspire pour les écoles	Activ inspire	2019		171 €	45	le coût d'investissement est annuel (offre de service)
Licences		3 Licences Activinspire pour les écoles	Activ inspire	2020		159 €	54	le coût d'investissement est annuel (offre de service)
Licences		7 licences Activinspire pour les écoles	Activ inspire	2022		462 €	56	AJOUT
Métiers								
Finances	Oui	MAX GF	Berger-Levrault	2004				décommissionnée et remplacée par GDA
	Oui	GDA	CGI	2020		59 500 €	2700	remplace max gf en 2020
	Oui	SAGE PATRIMOINE	SALVIA	2004				
	Oui	SAGE FINANCEMENTS	SALVIA	2004				
	Non	MAGISTER - GCSMS	Berger-Levrault	1995			613	
Commande publique	Oui	MARCO	AGYSOFT	2006		14 346 €	2700	Décommissionnée et remplacée par marco web
		MARCOWEB		2020				REPLACE MARCO
Affaires juridiques	Oui							
Ressources humaines	Oui	eSEEDIT	Berger-Levrault	2014				
	Oui	MAX Confrère	Berger-Levrault	2014		28 193 €	4950	
	Oui	EMC3	C3 Consultants	2006		74 280 €		
	Non	MAGNOLIA - GCSMS	Berger-Levrault	1995			863	
	Non	UNASSIS - GCSMS	PYREWEB	2012			204	
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	COSWIN7i	ASC					
	Oui	SALTO	SALTO SYSTEMS	2009				
Fonctions transversales	Oui	GestD	Développement interne	2013				
		ARKHEIA						remplaçante de MNESYS
		Cartoweb	GEOPRO	2020				remplaçante de Webville IMAGIS
Espaces verts	Oui							
Propreté	Oui							
Voirie et DP	Oui							
		Droit de cité service commun		2017				remplaçante de DDC
Animation économique et Emploi	Oui							
Transports	Oui							
Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui							
Solidarités et citoyenneté	Non	MILLESIME	IMPLICIT	2014		16 450 €	2400	
	Non	MENESTREL - GCSMS	APOLOGIC	1995			560	
	Non	DOMATEL - GCSMS	IMPLICIT	2015		16 160 €	1576	

Date de dernière mise à jour : 05/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		Antivirus ESET NOD32 Business Edition	ESET	2012	500	1200		
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		Antispam Mail In Black	MailInBlack	2015	45600	4800		
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		Certificat public générique	GEOTRUST	2014	4000	1000		
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		TMG	Microsoft	2014				
Pilotage de l'activités et des projets								

Nouveauté

décommissionnement APPLI REMPLAÇANTE

Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 15 378	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Affaires juridiques		0
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		13 435
		Bâtiments		1 943
Charges directes réelles de fonctionnement -83 946	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Affaires juridiques		-3 401
		Domaine public		-100 633
		Numérique et système d'informations		15 934
		Ressources humaines		107
		Bâtiments		4 048
Coûts de renouvellement des immobilisations 26 103	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Affaires juridiques		0
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		25 856
		Ressources humaines		175
		Bâtiments		15
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		57
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 129	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Affaires juridiques		0
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		119
		Bâtiments		10
Forfait charges de structure -2 587	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des		
			3,78%	-2 587

Total révision AC	-44 923
AC Fonctionnement	-70 969
AC Investissement	26 046

Avenant n°5

Contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Bruges représentée par son Maire, Madame Brigitte Terraza, dûment habilitée par délibération n°2022 du 2022,

d'autre part,

VU le contrat d'engagement signé en date du 15 février 2016 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Brigitte Terraza, Maire de Bruges,

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement signé en date du 4 septembre 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Brigitte Terraza, Maire de Bruges,

VU l'avenant n°2 au contrat d'engagement signé en date du 26 décembre 2019 par Monsieur Patrick Bobet, Président de Bordeaux Métropole et Madame Brigitte Terraza, Maire de Bruges,

VU l'avenant n°3 au contrat d'engagement signé en date du 18 décembre 2020 par Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole et Madame Brigitte Terraza, Maire de Bruges,

VU l'avenant n°4 au contrat d'engagement signé en date du 08 février 2022 par Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole et Madame Brigitte Terraza, Maire de Bruges,

Considérant l'évolution du périmètre des activités mutualisées dans le domaine Domaine Public.

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de compléter le contrat d'engagement passé entre la commune de Bruges et Bordeaux Métropole, des engagements liés aux missions mutualisées dans les domaines, à l'occasion des révisions de niveaux de services 2021-2022 :

- Domaine Public

ARTICLE 2 : CHAMP CONCERNE

Le présent avenant vise le domaine mutualisé Domaine Public.

Les annexes modifiées ci-dessous remplacent les annexes du domaine :

Domaines	Objet de l'avenant
Domaine public	Renvoi au SDEEG de l'activité Eclairage public Renvoi en commune de l'activité vidéo-protection

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement et ses avenants restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le _____, en deux exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune de Bruges,

La Maire,

Brigitte Terraza

ANNEXE

- Domaine public

ANNEXE POUR LE DOMAINE « DOMAINE PUBLIC/VOIRIE » – CONTRAT D'ENGAGEMENT

COMMUNE DE BRUGES

DOMAINE : DOMAINE PUBLIC/VOIRIE

I/ Moyens consacrés par la commune au domaine « Domaine Public/Voirie »

Les moyens consacrés par la commune au domaine « Domaine public/Voirie » sont détaillés dans la convention de création des services communs liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

Pour les compétences régularisées (mobilier urbain), les moyens consacrés par la commune au domaine « Domaine public/Voirie » sont évalués par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

II/ Missions et activités mutualisées ou régularisées dans le domaine « Domaine public/Voirie »

Le domaine concerné par cette fiche regroupe les activités accessoires sur les espaces publics métropolitains (mobilier urbains, éclairage public hors propreté et espaces verts) et les espaces publics communaux et privés communaux ouverts au public, hors espaces verts et propreté.

Activités régularisées par la commune
A- MOBILIER URBAIN
Surveillance et gestion des réclamations sur le domaine public
Petit et gros entretien/renouvellement/gestion de stock de ces matériels (ci-dessus) sur domaine public (dont déclaration de travaux (DT), déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT))
Etude, achat et pose sur le domaine public (sauf mobilier urbain de proximité) de :
objets utiles au déplacement des usagers ou à la limitation de ceux-ci, et qualifiés de dépendance du domaine public routier métropolitain :
potelets
barrières fixes
manuelles et automatiques
bornes
range-vélos
abris-vélos
bornes foraines
mobilier de repos (bancs publics, banquettes, sièges tables)
plaques de rue
objets contribuant à la propreté de la commune (poubelles, corbeilles, sanitaires publics, distributeurs poches déjections canines, cendriers)
matériels d'information et de communication (kiosques à journaux, mâts et colonnes porte affiche, colonne Moris, affichage d'informations municipales ou culturelles, tables d'orientation, pose de kakémonos)
mobilier décoratif ou ornemental (fontaines, statues bornes à eau, portiques...)
Mise en place de barrières pour déménagements et manifestations publiques
Achat, pose, maintenance, et suivi des données des radars pédagogiques
B- VIDEO PROTECTION *La vidéo protection est renvoyée en commune (RNS 2021-2022)
Etude, achat et pose des équipements de vidéo protection

Entretien/maintenance des réseaux de vidéo-protection
C- POUVOIR DE POLICE DU MAIRE
Préparation et diffusion des arrêtés de voirie (circulation, stationnement) y compris arrêtés de gestion des parcs et jardins (sauf arrêtés temporaires)
Coordination des travaux sur le domaine public (en lien avec la prise d'arrêtés du Maire)
Gestion des Autorisations d'Occupation du Domaine Public
Gestion des réclamations de voirie
Facturation des travaux réalisés aux frais des tiers et récupération des redevances AOT sur le domaine public communal
Gestion des autorisations de montage de grues

Activités mutualisées par la commune
D- ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAUX SECS, AUTOMATISMES et SONORISATION *Renvoi au SDEEG de l'activité éclairage public, dont l'éclairage des terrains sportifs et la surveillance nocturne des installations d'éclairage (RNS 2021-2022)
Enfouissement de réseaux secs (autres que réseaux électriques, ex : fibre)
Fourniture et pose de l'éclairage public et des mobiliers connectés (d'équipements d'éclairage public (candélabres, matériel de mise en lumière de patrimoines, supports de kakémonos, sonorisation) et tous dispositifs comme transformateurs, boîtiers pour manifestations... ;) des mobiliers connectés et des automatismes), déclaration de travaux (DT), déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), récépissés
Entretien/maintenance, gestion des stocks, suivi et contrôle de l'éclairage public (d'équipements d'éclairage public (candélabres, matériel de mise en lumière, supports de kakémonos) et tous dispositifs comme transformateurs, boîtiers pour manifestations... ;) des mobiliers connectés et des automatismes) déclaration de travaux (DT), déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), récépissés
Surveillance et gestion des réclamations liées à l'éclairage public, aux réseaux secs et automatismes
Stratégie éclairage public (programmation, veille technique, économies d'énergie...) et automatismes (sauf validation programmation)
Transmission des données éclairage public pour intégration Système d'information géographique (SIG) commune
Illuminations de Noël et événementielles
Exploitation de la sonorisation (marché de Noël et commémorations)
Eclairage des stades
E- ESPACES PUBLICS OU PRIVÉS COMMUNAUX *L'entretien des portails des aires de jeux reste à charge de la commune (RNS 2020-2021)
Etudes et travaux neufs sur les espaces publics et privés communaux
Programmation, conception, aménagement, et réaménagement des espaces publics communaux : places, dalles, fossés, voies publiques communales (hors espaces verts), y compris déclaration de travaux (DT), déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) (sauf validation programmation)
Programmation, conception, aménagement, et réaménagement des espaces privés communaux (hors espaces verts) y compris déclaration de travaux (DT), déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) (sauf validation programmation)
Entretien des espaces publics ou privés communaux
Entretien/gestion des espaces publics communaux (hors nettoyage et espaces verts) : voiries communales
Entretien/gestion des espaces privés communaux (hors nettoyage et espaces verts) : voirie communales
Surveillance technique et signalement d'incidents sur le domaine communal
F- POUVOIR DE POLICE DU MAIRE
Préparation et diffusion des arrêtés de voirie (circulation, stationnement) y compris arrêtés de gestion des parcs et jardins (tout sauf arrêtés temporaires)
Coordination des travaux sur le domaine public (en lien avec la prise d'arrêtés du Maire)
Gestion des Autorisations d'Occupation du Domaine Public
Gestion des réclamations de voirie

Facturation des travaux réalisés aux frais des tiers et récupération des redevances AOT sur le domaine public communal
Gestion des autorisations de montage de grues
G- AUTRES ACTIVITES
Avis technique sur documents cadres circulation mobilité
Propositions, études de faisabilité, plan sur domaine circulation mobilité
Gestion des problématiques de réseaux humides (EU, EP, AEP) dans les espaces publics communaux (cours d'écoles, espaces extérieurs des établissements communaux)

Les activités spécifiques liées à la relation à l'utilisateur seront traitées dans le cadre du projet Relation à l'Usager.

III/ Modalités de mise en œuvre
--

III-a/ Les responsables en charge des activités du domaine « Domaine public/Voirie » du service commun s'engagent à mettre en œuvre une organisation en conformité avec les obligations et les délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune :

- Plan balayage voirie
- Plan illuminations
- Plan mobilier urbain
- Plan radars pédagogiques
- Charte de l'éclairage public

III-b/ Les modes de fonctionnement :

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine « Domaine public/Voirie ».

Cadre de gouvernance et de pilotage

Comité de suivi et planification de la gestion du domaine public

- Réunion pour le suivi, le contrôle qualité et la planification – Présents : les élus en lien avec la gestion du domaine public, le directeur des services techniques de la Ville, les référents pertinents du pôle territorial – Périodicité : trimestrielle.

Comité stratégique de gestion du domaine public

- Réunion annuelle afin de fixer les orientations en lien avec la gestion du domaine public – Présents : les élus en lien avec la gestion du domaine public, le directeur des services techniques de la Ville, les référents pertinents du pôle territorial.

Pour les questions relatives aux reportings réguliers :

Les élus et le Directeur des services technique (ayant une délégation sur une compétence particulière, ex : propreté, voirie...) : peuvent saisir les services communs métropolitains compétents, pour des

reportings réguliers/orientations sur leur domaine, en lien avec le point d'entrée des services municipaux, et selon le degré de mutualisation de la commune.

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

Rôles et responsabilités pour le domaine « Domaine Public - Voirie »		
Responsable thématique pour le service commun	Directeur de la gestion de l'espace public du Pôle Territorial Ouest en lien avec le Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Ouest	
	<table border="1"> <tr> <td><i>Conception :</i> Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Ouest</td> <td><i>Gestion :</i> Directeur de la gestion de l'espace public du Pôle Territorial Ouest</td> </tr> </table>	<i>Conception :</i> Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Ouest
<i>Conception :</i> Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Ouest	<i>Gestion :</i> Directeur de la gestion de l'espace public du Pôle Territorial Ouest	
Responsable thématique pour la commune	Directeur des Services Techniques ou cadres interfaces de la commune	

Types de saisines pour le domaine « Domaine Public – Voirie »	
Saisine ordinaire	Service commun : Chef de centre (Direction de la gestion de l'espace public ou Direction de l'Aménagement) Commune : cadre interface
Saisine en urgence	Service commun : Chef de centre sous couvert du chef de service, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest Commune : cadre interface
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur de la Gestion de l'Espace Public, Pôle Territorial Ouest ou Directeur du Développement et de l'Aménagement, Pôle Territorial Ouest, sous-couvert de l'Adjoint au Directeur Général en charge du Pôle Territorial Ouest Commune : cadre interface

- **Interfaces commune/service commun :**

Les principales interfaces ont été travaillées avec la commune et sont décrites paragraphe V.

Bordeaux Métropole et la commune s'engagent à finaliser sur la base de ces éléments les processus pour la mise en place des services communs.

IV/ Les engagements de service

IV-a/ Les engagements de service généraux et les priorités

Les principales priorités / dossiers prioritaires du domaine « Domaine Public/Voirie » sont :

En matière de mobilier urbain :

Objectifs :

- Garantir une prise en compte systématique des réclamations par une réponse réactive et appropriée, et assurer le suivi et le retour d'information.
- Acquérir du mobilier urbain adapté aux usages et aux sites en concertation avec les administrés et dans le respect des orientations politiques retenues.

Engagements du service commun :

- Fournir et poser le mobilier urbain choisi par la commune (modèle/matériau/couleur)
- Favoriser les matériaux écoresponsables
- Assurer le suivi rigoureux du marché relatif à l'entretien et au renouvellement du mobilier urbain

Engagement de services réciproques :

- Validation par la commune, dans les délais indiqués au contrat d'engagement

En matière d'éclairage public, réseaux secs, automatismes et sonorisation :

Objectifs :

- ~~Mettre en œuvre la politique d'éclairage public et réseaux validée par la municipalité dans un souci de gestion raisonnée et d'économie d'énergie~~
- ~~Garantir la sécurité publique en assurant un entretien préventif et curatif régulier et efficace des installations~~

Engagements du service commun :

- ~~Mettre en œuvre la politique d'éclairage public et réseaux validée par la municipalité dans un souci de gestion raisonnée et d'économie d'énergie~~
- ~~Produire, dans les délais impartis les études et documents d'arbitrage constituant une aide à la décision de l'autorité municipale~~
- ~~Participer aux réunions de présentation et de validation des instances décisionnelles telles que Point développement urbain, Comité de pilotage divers etc.~~
- Respecter et mettre en œuvre les choix économiques et esthétiques de la commune.
- Assurer le suivi rigoureux des marchés publics du domaine concerné
- Accuser réception de toutes les demandes d'intervention, planifier et tracer les demandes grâce à un outil de gestion de la relation à l'utilisateur (GRU), permettant la mise en œuvre rapide d'une intervention
- Respecter le calendrier de mise en lumière des illuminations de fin d'année (Saint Nicolas, 06 décembre)
- Respecter les arbitrages budgétaires de la commune.

Engagement de services réciproques :

- Respecter les arbitrages budgétaires de la commune.

- Validation par la commune, dans les délais indiqués au contrat d'engagement
- Engagement sur une enveloppe budgétaire annuelle dédiée aux illuminations de fins d'année d'un montant de 40 000 euros TTC.

En matière de vidéo-protection :

Objectifs :

- Accompagner la commune dans la mise en place du dispositif et dans sa gestion ultérieure
- Assurer la sécurité des citoyens brugeais

Engagements du service commun :

- Procéder à la réalisation des études sollicitées par la commune le cas échéant dans les délais

En matière d'espaces publics ou privés communaux :

Objectifs :

- Garantir la qualité et la sécurité du domaine public communal dans un souci d'homogénéisation des espaces publics.
- Assurer la planification des dépenses dans le respect des enveloppes budgétaires allouées.

Engagements du service commun :

- Assurer une surveillance suffisante pour garantir la sécurité, la fonctionnalité et la qualité du domaine public et de ses équipements.
- Assurer un petit entretien préventif ou curatif ainsi qu'une réponse réactive et adaptée aux signalements
- Proposer et réaliser les études et les travaux dans les délais et budgets prévus en respectant le programme (y compris information et concertation).
- Proposer et réaliser les programmations de gros entretien dans les délais et budget impartis, dans le cadre des impératifs sécuritaires, en intégrant au mieux les priorités communales.

En matière de pouvoirs de police du maire :

Objectifs :

- Assurer la bonne coordination des interventions sur le domaine public donnant lieu à des arrêtés de police du Maire (interventions planifiées et réunion préalable au chantier).
- Garantir la sécurité juridique des actes de police du Maire pour limiter les contentieux et les demandes d'indemnisation.

Engagements du service commun :

- Coordonner les interventions et garantir la prise des arrêtés municipaux et autres autorisations dans les délais impartis.
- Contrôler la mise en place de la signalisation voirie ad hoc
- S'assurer la pertinence et de la bonne coordination des travaux sur domaine public
- Contrôler les travaux et maintenir la propreté du domaine public

- Transmettre les actes juridiques à valider dans les délais impartis
- Respecter le circuit de contrôle interne de la collectivité

Engagement de services réciproques :

- Validation par la commune des éléments, dans les délais indiqués au contrat d'engagement
- Mise en place des circuits de signature adéquats

Les objectifs s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- Assurer la mise en sécurité du domaine public
- Assurer la relation à l'utilisateur

IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement

Engagements de service du domaine « Domaine Public »	Indicateurs de mesure (Définition/Mode de calcul)	Périodicité de suivi	Source de suivi*	Niveau de service constaté (volumétrie correspondante)	Conditions de réalisation
<p>Engagement 1 : Surveillance Assurer une surveillance suffisante pour garantir la sécurité, la fonctionnalité et la qualité du domaine public et de ses équipements.</p>	<p>Indicateur 1 : Fréquence de passage</p>	<p>Mensuelle Et bilan annuel</p>	<p>Planification par secteur ou carnet de signalement</p>	<p>L'ensemble des équipes travaillant sur le domaine public assure cette surveillance à ce jour.</p> <p>Surveillance de l'ensemble du domaine public au moins 1f/semaine (sous réserve du niveau de service réalisé en commune)</p>	
<p>Engagement 2 : Traitement des réclamations Garantir une prise en compte systématique des réclamations par une réponse réactive et appropriée, et assurer le suivi et le retour d'information.</p>	<p>Indicateur 2 : Délais de réponse aux réclamations = écart entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>Tableau de bord Logiciel de gestion de la relation à l'utilisateur (GRU)</p>	<p>Dans l'outil de gestion des demandes, 200 demandes ont été enregistrées concernant la voirie et 80 demandes concernant l'éclairage public.</p> <p>Délai de réponse du service de 5 jours au maximum. (sous réserve du niveau de service réalisé en commune)</p>	
<p>Engagement 3 : Etudes et travaux neufs Proposer et réaliser les études et les travaux dans les délais et budgets prévus en respectant le programme (y compris information et concertation).</p>	<p>Indicateur 3 : Respect du programme initial (études et travaux) (oui/non)</p> <p>Indicateur 4 : Respect de l'enveloppe budgétaire</p>	<p>Trimestrielle</p>	<p>Tableau de bord (suivi financier des projets) Planning à créer : tableau de bord de suivi des programmes</p>	<p>Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.</p> <p>Objectif de réaliser les études et les travaux au cours de l'exercice budgétaire N</p>	
<p>Engagement 4 : Gros entretien Proposer et réaliser les programmations de gros entretien dans les délais et budgets impartis, dans le cadre des impératifs sécuritaires, en intégrant au mieux les priorités communales.</p>	<p>Indicateur 5 : Respect de la programmation initiale (oui/non)</p>	<p>Trimestrielle</p>	<p>Tableau de bord (suivi financier des projets) Planning</p>	<p>Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.</p> <p>Associer systématiquement la commune lors de l'élaboration de la programmation annuelle</p>	

<p>Engagement 5 : Entretien préventif ou curatif Assurer un petit entretien préventif ou curatif ainsi qu'une réponse réactive et adaptée aux signalements</p>	<p>Indicateur 6 : Délais d'intervention suite aux signalements = écart entre le moment de la demande d'intervention et l'intervention en elle-même Mettre en place 3 catégories de délais en fonction de la nature de prestation (notamment en ce qui concerne l'éclairage public)</p>	Mensuelle	Tableau de suivi des interventions (délais, budget) Planning pour les interventions préventives	Reprise des conditions dans les CCTP existants (éclairage public) Temps d'intervention de 5 jours maximum (sous réserve du niveau de service réalisé en commune)	
<p>Engagement 6 : Pouvoir de police Coordonner les interventions et garantir la prise des arrêtés municipaux et autres autorisations dans les délais impartis.</p>	<p>Indicateur 7 : Préparation des arrêtés dans les délais convenus = écart entre la date de la demande d'arrêté et la notification de l'arrêté</p>	Mensuelle	<i>Création d'un tableau de bord</i>	Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016 Temps de rédaction de 15 jours maximum.	

**Sources : la commune justifie ici de la valeur du niveau de service atteint en année N (suivi d'activité automatisé, manuel, enquête de satisfaction, certification...). Cf article 2 du contrat d'engagement.*

V/ Interfaces commune et services communs

Les interfaces suivantes souhaitées par la commune sont présentées sous la forme d'un état initial. Elles seront réadaptées conjointement au fur et à mesure du déploiement du service commun (convergence des méthodes et des outils, etc..) afin d'améliorer l'efficacité des processus précités et les adapter aux capacités de faire des moyens transférés.

MOBILIER URBAIN

« Point d'entrée » des demandes de la Commune			
Quoi	A qui	Comment	Quand
Programmation annuelle et pluri-annuelle des travaux d'aménagement à réaliser sur le domaine public, définie par le service commun en collaboration avec la commune	Chef de service Aménagement, Direction de l'Aménagement et du Développement, Pôle Territorial Ouest + consultation du coordonnateur paysage/Pôle Territorial Ouest	Tableaux de bord, plannings	Au moins trimestrielle
Demande de remplacement d'un mobilier endommagé		Par tél, mail et outil de gestion des demandes	A chaque besoin
Principales étapes d'interactions/interfaces Commune/Service commun (ex : information, consultation, validation)			
Quoi	Qui	Comment	Quand
Validation du programme proposé par le service commun sur la base des orientations stratégiques	Elus communaux consultés par le cadre interface de la commune	Réunion de Comité de pilotage (Comité de pilotage) de validation avec présentation du programme par le service commun + délibération si nécessaire	Annuel (gros entretien), fréquence plus soutenue pour le petit entretien (au moins trimestrielle)
Information, concertation avec le public sur décision de l' élu communal	Préparation, organisation et animation de la concertation : le service commun (service métropolitain concerné) avec le cadre interface de la commune	Réunion de concertation	En fonction de la programmation, à la demande de la commune et fonction de l'opportunité décidée par les élus, et des conseils de quartiers organisés par les communes.
Point de « sortie »/ restitution à la Commune			
Quoi	Qui	Comment	Quand
Suivi de la mise en œuvre : rédaction et mise à jour de tableaux de bord, plannings, Système d'information géographique (SIG)...	Chef de centre, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest	Tableaux de bord, plannings	Mise à jour en temps réel + un reporting mensuel

ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAUX SECS, AUTOMATISMES et SONORISATION

« Point d'entrée » des demandes de la Commune			
Quoi	A qui	Comment	Quand
Elaboration des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) notamment pour les travaux d'enfouissement, de fourniture d'éclairage public, d'entretien-maintenance de l'éclairage et des illuminations de Noël	Pôle territorial ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest) après validation par la commune	Mail Courrier Note	Lors de la survenance du besoin ou du renouvellement des marchés
Réalisation d'études photométriques et dossiers infographiques	Pôle territorial ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest)	Mail Courrier	Lors de la survenance du besoin
Délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) : préparation des documents, et des délibérations	Pôle territorial ouest après validation de par la commune	Mail Courrier	Lors de la survenance du besoin ou du renouvellement des marchés
Raccordement ERDF : visite des sites, traitement des dossiers	Pôle territorial ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest)	Mail, courrier + outil de la gestion des demandes	
Interventions programmées pour la maintenance préventive et curative de l'éclairage, y compris intervention d'entretien (vandalisme, panne de secteur)	Direction du développement et de l'aménagement du Pôle territorial ouest, service études et maîtrise d'œuvre	Mail Courrier	Intervention programmée sur la base d'un planning annuel établi avec le prestataire et la commune
Interventions d'urgence pour la maintenance curative de l'éclairage, y compris intervention d'entretien (vandalisme, panne de secteur)	Direction du développement et de l'aménagement du Pôle Territorial Ouest, service études et maîtrise d'œuvre	Saisine par téléphone, mail et courrier + outil de la gestion des demandes	Lors de la survenance du besoin et selon les modalités définies dans le CCTP du marché ad hoc
Information et suivi des travaux de maintenance des réseaux électriques ou projets menés par Réseau de Transport Electrique	Direction du développement et de l'aménagement du Pôle Territorial Ouest, service études et maîtrise d'œuvre	Par mail, courrier	A chaque projet de Réseau de transport d'électricité (RTE)
Principales étapes d'interactions/interfaces commune/service commun (ex : information, consultation, validation)			
Quoi	Qui	Comment	Quand

Participation à la définition des besoins d'éclairage public et de rénovation du parc ou encore d'illuminations	Validation des besoins d'éclairage public y compris rénovation et illuminations proposés par le service commun sur la base des orientations stratégiques	Présentation à l'occasion d'une réunion éventuelle Validation par le Maire ou par le Comité de pilotage municipal	Lors de la survenance du besoin ou du renouvellement des marchés
Validation des pièces techniques des marchés	Le référent commande publique de la commune + les chefs de projets commune	Présentation à l'occasion d'une réunion éventuelle Validation par le Maire ou par le Comité de pilotage municipal	Lors de la survenance du besoin ou du renouvellement des marchés
Validation du choix des matériels, des emplacements, sur la base des études préalables	Pôle territorial ouest -> après validation préalable par la commune	Présentation à l'occasion d'une réunion éventuelle Validation par le Maire ou par le Comité de pilotage municipal	Lors de la survenance du besoin ou du renouvellement des marchés
Suivi techniques des opérations d'enfouissement, des travaux de pose de candélabres, de raccordement ERDF etc.	Pôle territorial ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest) En relation avec le Directeur des services techniques ou le référent de la commune	Réunion de chantier régulière Compte rendu de réunion de chantier + suivi des incidents Bilan de chantier	Hebdomadaire
Point de « sortie »/ restitution à la Commune			
Quoi	Qui	Comment	Quand
Réception du chantier avec essai et test d'éclairage + procès verbal de levée des réserves	Pôle territorial ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle territorial) en lien avec le Directeur des services techniques ou son représentant	Visite sur site	Lors de la survenance du besoin, à l'issue du chantier
Intervention de maintenance réalisée	Pôle territorial ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle territorial Ouest)	Tableau de bord, planning	Lors de la survenance du besoin, à l'issue du chantier
Transmission des données cartographiques pour intégration dans Système d'information géographique (SIG) communal (points lumineux, postes de transformation etc.)	Pôle territorial ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest) en relation avec le référent Système d'information géographique (SIG) de la commune	Transmission de données dématérialisées au format ad hoc + cartographie papier	Lors de la survenance du besoin ou au moins une fois par an

ESPACES PUBLICS OU PRIVES COMMUNAUX

« Point d'entrée » des demandes de la Commune			
Quoi	A qui	Comment	Quand

Programmation annuelle ou pluriannuelle des travaux d'entretien à réaliser proposée par le service commun à la commune	Chef de la Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest en relation avec le Directeur des services techniques commune	Tableaux de bord, plannings	Au moins trimestrielle
Demande d'intervention suite à signalement liée à l'entretien du domaine public	Chef de la Direction de la gestion de l'espace public ou son représentant	Saisine par téléphone, mail et courrier + outil de la gestion des demandes	Lors de la survenance du besoin
Demande d'intervention d'urgence (mise en sécurité...) Demande d'intervention d'urgence (politique) : avec un préalable de validation des élus de quartier et des élus thématiques	Chef de la Direction de la gestion de l'espace public ou son représentant Chef de la Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial	Saisine par téléphone, mail et courrier + outil de la gestion des demandes	Intervention programmée sans délai. 1 - Réalisation des travaux de mise en sécurité : sans délai, ou maximum 48h. 2 - Intervention d'urgence « politique » : programmée avec le référent commune
Principales étapes d'interactions/interfaces Commune/Service commun (ex : information, consultation, validation)			
Quoi	Qui	Comment	Quand
Validation du programme proposé par le service commun sur la base des priorités techniques	Elus communaux consultés par le cadre interface de la commune	Réunion de Comité de pilotage de validation avec présentation du programme par le service commun + Délibération si nécessaire	Annuel (gros entretien), fréquence plus soutenue pour le petit entretien (au moins trimestrielle) En fonction de la programmation, à la demande de la commune, et fonction de l'opportunité décidée par les élus, et des conseils de quartiers organisés par les communes.
Point de « sortie »/ restitution à la Commune			
Quoi	Qui	Comment	Quand
Suivi de la mise en œuvre : rédaction et mise à jour de tableaux de bord, plannings, Système d'information géographique (SIG)...	Chef de centre, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest	Tableaux de bord, plannings	Mise à jour en temps réel + un reporting mensuel
Intervention suite à un signalement programmée et confirmation de l'intervention	Chef de la Direction de la gestion de l'espace public ou son représentant	Saisine par téléphone, mail et courrier + outil de la gestion des demandes	Intervention programmée dans un délai de 3 jours ouvrés Réalisation des travaux négociés avec référent commune, dans le cadre des délais maximum suivants :

			<ul style="list-style-type: none"> - Intervention simple : 2 semaines maximum - Intervention complexe : programmée avec le référent commune
--	--	--	---

POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

« Point d'entrée » des demandes de la Commune			
Quoi	A qui	Comment	Quand
Demandes d'arrêtés permanents de voirie (arrêtés de circulation/stationnement, occupation du sol y compris parcs et jardins...) hors arrêté de péril	Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest)	Mail ou courrier	Lors de la survenance du besoin, transmission du projet dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la demande
Coordination des travaux sur le domaine public : le service commun (service territorial Pôle Territorial Ouest) saisit le cadre interface de la commune pour contrôle d'opportunité et coordination des travaux à réaliser sur le domaine public	Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest ==> cadre interface de la commune	Réunions de concertation en amont, pour trouver des méthodes d'organisation de la voirie (demi-chaussée, rue barrée)	Réunion bi-mensuelle
Demande d'Autorisation d'occupation du domaine public (nacelle, échafaudage, benne, chantier, camions snack, vendeurs cimetières etc .)	Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest)	Mail ou courrier Avec formulaire de demande à l'appui	Lors de la survenance du besoin, transmission du projet dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la demande
Demande d'autorisation de montage de grue	Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial Ouest)	Envoi de la demande par courrier	A chaque demande
Principales étapes d'interactions/interfaces Commune/Service commun (ex : information, consultation, validation)			
Quoi	Qui	Comment	Quand
Validation et contrôle interne des arrêtés permanents de voirie et autorisation d'Occupation publique	Cadre interface de la commune ==> Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest	Mail (compte-rendu de réunion)	Dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de la proposition d'arrêté, sans délai si urgence
Validation de la coordination des travaux	Cadre interface de la commune ==> Chef de service territorial, Direction	Mail (compte-rendu de réunion)	Bi-mensuel

	de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest		
Point de « sortie »/ restitution à la Commune			
Quoi	Qui	Comment	Quand
Notification d'arrêté et affichage sur site	Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest ==> cadre interface de la commune pour contrôle d'opportunité, coordination et mise à la signature de l'élu	Courrier (navette) ou par mail, à terme souhait d'outil dématérialisé de gestion des arrêtés.	Sans délai à compter de la signature
Planning de coordination de travaux	Chef de la Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Ouest en relation avec Directeur des services techniques ou référent de la commune	Tableau de bord, planning	Bimensuelle

**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BRUGES
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

d'une part,

Et

La commune de Bruges représentée par son Maire, Madame Brigitte Terraza, dûment habilitée par délibération n° du, ci-après dénommée « la commune de Bruges »

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 ou 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1^{er} : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

Bordeaux Métropole s'engage par la présente à rembourser à la commune de Bruges somme de **37 427 €** (trente-sept mille quatre cent vingt-sept euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par la commune de Bruges entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, et du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune de Bruges.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Bruges s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **10 287 €** (dix mille deux cent quatre-vingt-sept euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune de Bruges entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Bruges en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Bruges et Bordeaux Métropole procéderont aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par Bordeaux Métropole à la commune de Bruges dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62875 (« remboursements de frais aux communes membres du

Groupement à fiscalité propre (GFP) de rattachement ») dans le budget en cours de la Bordeaux Métropole et en recette au compte 70876 (« remboursements de frais par le GFP de rattachement ») dans le budget en cours de la commune de Bruges et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Bruges à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'Attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / cachet

Pour la commune de Bruges,
Signature / cachet

Le Président,
Alain Anziani

La Maire,
Brigitte Terraza

**Avenant n°6 à la Convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n° 2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Carbon-Blanc représentée par son Maire, Monsieur Patrick Labesse, dûment habilité par délibération n° en date du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération n°2017-25 de janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc signée en date du 9 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc, concernant les révisions de niveaux de services 2016-2017, signé le 1^{er} mars 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc, concernant les révisions de niveaux de services 2017-2018, signé le 19 mars 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc, concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019, signé le 30 décembre 2019,

Vu l'avenant n°4 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc, concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020, signé le 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc, concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021, signé le 08 février 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent le domaine suivant :

Domaine	Objet des révisions de niveaux de services
Affaires juridiques	Augmentation de l'activité liée au RGPD
Numérique et système d'information	Projets : <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une application cartographique de gestion des espaces verts pour la commune de Carbon-Blanc- Mise en place du logiciel DAUREMI - Recensement sur la commune de Carbon-Blanc (pas d'impact AC)- Connexion France Connect sur portail Espace Famille [CONCERTO] à Carbon blanc (pas d'impact AC)- Evolution du logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales (Soprano Opus) (pas d'impact AC)- Déploiement pour les écoles- Actualisation des inventaires du parc matériel informatique

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Carbon-Blanc tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Affaires juridiques	0	0,046
Total	0	0,046

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022,

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 6 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 7 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Carbon-Blanc,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Patrick Labesse

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE CARBON-BLANC



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)		Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	23		0		-1	22
Ordinateurs PC fixe - Standard	21		0		-1	20
Ordinateurs PC fixe - Avancé	2		0		0	2
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0		0		0	0
TOTAL PC Portable	51		0		-2	49
Ordinateurs PC portable - Standard	48		0		-5	43
Ordinateurs PC portable - Avancé	2		0		1	3
Ordinateurs PC portable - Spécifique	1		0		2	3
TOTAL PC Portable Hybride	0		0		1	1
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0		0		1	1
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0		0		0	0
					Exemple : Microsoft Surface Pro	0
TOTAL MAC Fixe	0		0		0	0
Ordinateurs Mac fixe - Initial	0		0		0	0
Ordinateurs Mac fixe - Standard	0		0		0	0
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0		0		0	0
TOTAL MAC Portable	0		0		0	0
Ordinateurs Mac Portable - Initial	0		0		0	0
Ordinateurs Mac Portable - Standard	0		0		0	0
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0		0		0	0
TOTAL Ecran	73		0		9	82
Ecran - Initial	3		0		0	3
Ecran - Standard	67		0		7	74
Ecran - Avancé	3		0		2	5
Ecran - Spécifique	0		0		0	0
					Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	0
					Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0
TOTAL Téléphonie mobile	5		0		2	7
Téléphone mobile classique - Initial	5		0		2	7
					!\ Coût du forfait Voix déduit	0
TOTAL Smartphone Android	28		0		7	35
Smartphones ANDROID - Initial	6		0		3	9
Smartphones ANDROID - Standard	16		0		2	18
Smartphones ANDROID - Avancé	3		0		0	3
Smartphones ANDROID - Spécifique	3		0		2	5
					!\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
TOTAL Smartphone ios	0		0		0	0
Smartphones APPLE - Standard	0		0		0	0
Smartphones APPLE - Avancé	0		0		0	0
Smartphones APPLE - Spécifique	0		0		0	0
					!\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
					!\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
					!\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
Forfait téléphonique	34		0		12	46
Forfaits 4G - Initial	6		0		5	11
Forfaits 4G - Standard	26		0		6	32
Forfaits 4G - Avancé	2		0		1	3
Forfaits 4G - Spécifique	0		0		0	0
					M2M	0
Tablette Android et Windows	14		0		-2	12
Tablettes ANDROID - Standard	14		0		-2	12
					Tablette Android standard	0
Tablette ios	0		0		0	0
Tablettes APPLE - Standard	0		0		0	0
Tablettes APPLE - Avancé	0		0		0	0
Tablettes APPLE - Spécifique	0		0		0	0
					IPAD 10,2"	0
					IPAD Air 10,5"	0
					IPAD Pro 11"	0
Accessoires et Petits matériels	1		0		3	8
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	2		0		1	3
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	2		0		1	3
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0		0		1	1
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0		0		0	0

Parc

Variations

Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	1	0		0		1
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0		0
Salles de réunion connectées	0	0		0		0
Salle de réunion connectée - Initial	0	0		0	Petite salle, fixe écran 55"	0
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	Salle moyenne	0
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0

Radio TETRA	0	0		0	Radios gérées hors TETRA	0
Tetra - Initial	0	0		0	0	0
Tetra - Standard	0	0		0	0	0
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique	0	0		0	0	0

Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 4	0		0		Admin : 4
Imprimante - Initial	0	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		0
Imprimante - Standard	2	0	Impression A4 monochrome	0		2
Imprimante - Avancé	2	0	Impression A4 couleur	0		2

Imprimantes ECOLES	Ecoles : 0	0		0	0	Ecoles : 0
Imprimante - Initial	0	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		0
Imprimante - Standard	0	0	Impression A4 monochrome	0		0
Imprimante - Avancé	0	0	Impression A4 couleur	0		0

Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 16	0		0		Admin : 16
Copieur multifonction - Initial	3	0	Multifonction monochrome	0		3
Copieur multifonction - Standard	7	0	Multifonction couleur	0		7
Copieur multifonction - Avancé	4	0	Multifonction couleur et finisseur	0		4
Copieur multifonction - Spécifique	2	0	Multifonction compact	0		2

Multifonctions ECOLES	Ecoles : 4	0		0	0	Ecoles : 4
Copieur multifonction - Initial	0	0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	2	0	Multifonction couleur	0		2
Copieur multifonction - Avancé	2	0	Multifonction couleur et finisseur	0		2
Copieur multifonction - Spécifique	0	0	Multifonction compact	0		0

Impression Spéciale	0	0		0		0
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	Presse d'impression M8	0		0

Logiciel						
-----------------	--	--	--	--	--	--

Logiciels DAO Adobe	1	0		2		3
----------------------------	----------	----------	--	----------	--	----------

Logiciels DAO ADOBE - Initial	0	0		0	Adobe Acrobat Pro	0
-------------------------------	---	---	--	---	-------------------	---

Logiciels DAO ADOBE - Standard	0	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0
--------------------------------	---	---	--	---	-------------------------------------	---

Logiciels DAO ADOBE - Avancé	1	0		2	Adobe créative suite (complète)	3
------------------------------	---	---	--	---	---------------------------------	---

Logiciels CAO Autodesk	0	0		0		0
-------------------------------	----------	----------	--	----------	--	----------

Logiciels CAO - Initial	0	0		0	Autocad LT / Sketchup pro	0
-------------------------	---	---	--	---	---------------------------	---

Logiciels CAO - Standard	0	0		0	Autocad	0
--------------------------	---	---	--	---	---------	---

Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	Mensura	0
------------------------	---	---	--	---	---------	---

Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0
----------------------------	---	---	--	---	---	---

Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0		0
--------------------------------	---	---	--	---	--	---

Logiciels de Productivité	14	0		73		87
----------------------------------	-----------	----------	--	-----------	--	-----------

Office 365 E3	92			-1		91
---------------	----	--	--	----	--	----

Licence Office - office F3	14			73		87
----------------------------	----	--	--	----	--	----

Logiciels de productivité - Visio	0	0		0		0
-----------------------------------	---	---	--	---	--	---

Logiciels de productivité - Project	0	0		0		0
-------------------------------------	---	---	--	---	--	---

Service	Référence N-1	Conso			Volume Juillet 2021 - Juin 2022
Volume Copies	967 258		-100 930		866 328
Volume Copies Standard	771 769		-112 443	impression monochrome	659 326
Volume Copies Avancée	195 489		11 513	impression couleur	207 002
Certificat RGS	0	0	0		0
Certificat - Sécurité	0	0	0		0

Projet terminé 2021				
0				
0				

* Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE CARBON-BLANC



		Parc logiciel mutualisé		Variations suite à la mutualisation				
Date de dernière mise à jour : 05/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
	Corecal Windows							
	Bureautique							
	Espaces collaboratifs							
	Visio conférence							
	Suite créative							
	Soft Phone							
	Analyse de données (Data mining, BI, ...)							
	Dématérialisation	XBUS service commun		2020			remplaçante de démat des actes	
Métiers								
	Finances	Oui	E-Magnus paye	Magnus-Berger Levraut	2013	12 320 €		
			E-magnus - Gestin financière	Magnus-Berger Levraut				6599
	Commande publique	Oui	Solon suivi	Magnus-Berger Levraut				
	Affaires juridiques	Oui	non					
	Ressources humaines	Non	E-Magnus paye	Magnus Berger -levraut	2015	7 814 €		
			PASRAU mise en œuvre prélèvement à la source	PASRAU	2019			pas d'impact ac
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	e-ATAL	Beger Levraut	2021	13 662 €	0	ajout
	Fonctions transversales	Non						
	Espaces verts	Non	Espaces verts		2012	2 781 €		
	Espaces verts	Non	GEO PRO - Espaces verts	CIRIL group	2022		664	ajout
	Propreté	Non	non					
	Voirie et DP	Non	non					
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	Logiciel de la métropole		2009	1 740 €		
	Animation économique et Emploi	Non	non					
	Transports	Non	non					
	Logement, Habitat et Politique de la ville	Non	non					
	Solidarités et citoyenneté	Non						
	Education	Non	Logiciel Adagio	Société Arpège				
	Sport	Non						
	Société	Non						
	Culture	Non					3056	
	Population	Non	Logiciel Adagio	Société Arpège			5005	
	Population	Non	Mise en place d'un espace famille dans la solution concerto Opus	Société Arpège	2021	17 616 €	3140	ajout
	Population	Non	Ajout du bouton France connect sur l'espace famille de la solution concerto opus		2022			Ajout
	Population	Non	Mise en œuvre de contrats petite enfance dans Concerto	Société Arpège	2021	3 480 €	332	ajout
	Population	Non	logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales (Soprano Opus)	Arpege	2022			ajout
	Population	Non	Logiciel de recensement DAUREMI	dauremi	2022			ajout
	Population	Non	convergence de la solution de verbalisation électronique TE PV	IER Bolloré	2021	1 996 €	622	ajout
Middleware et logiciels supports								
	Réseaux, voix, data		Interconnexion de la salle polyvalente pour le conseil municipal		2021	3 028 €	586	ajout
	WIFI public		évolution du wifi des bâtiments publics (mairie mpt médiathèque)		2020	8 100 €	1200	
	Bases de données							
	Ordonnanceur / automate d'exploitation							
	Supervision des applications et des composants techniques							

Date de dernière mise à jour : 05/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
	Sauvegarde (50 To)							
	Gestion / supervision des données et droits associés							
	Système de gestion de bases de données relationnelles							
	Système de gestion de bases de données relationnelles							
	Gestion des annuaires techniques							
	Gestion des éditions							
	Virtualisation de serveurs							
	Supervision réseau							
	Virtualisation d'applications							
	Gestion des impressions							
	Monitoring, pilotage et supervision							
	Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc							
	Administration des postes, télédistribution							
	Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés...)			2010	1 662 €			
	Pilotage de l'activités et des projets							

Nouveauté

application remplaçante décommissionnée



Ville de CARBON-BLANC



Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 3 349	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Affaires juridiques		3 349
		Numérique et système d'informations		0
Charges directes réelles de fonctionnement 3 272	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Affaires juridiques		14
		Numérique et système d'informations		3 258
Coûts de renouvellement des immobilisations 5 044	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Affaires juridiques		23
		Numérique et système d'informations		4 984
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 0	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Affaires juridiques		0
		Numérique et système d'informations		0
Forfait charges de structure 336	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			10,00%	336

Total révision AC	12 001
AC Fonctionnement	6 994
AC Investissement	5 007



**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE CARBON-BLANC
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune de Carbon-Blanc représentée par son Maire, Monsieur Patrick Labesse dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la commune de Carbon-Blanc",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1 : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune de Carbon-Blanc s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **1 702 €** (mille sept cent deux euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Carbon-Blanc s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **1 661 €** (mille six cent soixante et un euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Carbon-Blanc en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Carbon-Blanc procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Carbon-Blanc à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux GFP de rattachement») dans le budget en cours de la commune de Carbon-Blanc et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Carbon-Blanc à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune,

et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'ACI.

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / cachet

Pour la commune de Carbon-Blanc,
Signature / cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Patrick Labesse

**Avenant n°1 à la Convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Cenon**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n° 2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Cenon représentée par son Maire, Jean-François Egron, dûment habilité par délibération n° en date ,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération n°2017-25 de janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Cenon signée en date du 21 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent le domaine suivant :

Domaine	Objet des révisions de niveaux de services
Domaine public	Complément de matériel roulant manquant lors du recensement lors de la préparation du cycle.
	Sortie de l'AC du véhicule (immatriculé FJ 205 NN)

ARTICLE 4 : « Biens matériels »

L'annexe 3 du présent avenant recense les évolutions de parc intervenues dans le cadre des révisions de niveaux de services. Elle vient modifier la liste des matériels transférés lors des cycles précédents.

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022,

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 5 :

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 6 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Cenon,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Jean-François Egron

ANNEXE 3 : Bâtiments et matériels

**A L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE
POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE CENON**

Matériels :

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, le véhicule suivant a été retiré du parc mutualisé :

- Le véhicule Citroën C3 immatriculé FJ-205-NN, sous contrat de location par la ville de Cenon, a été récupéré à des fins communales et sort donc du parc des véhicules mutualisés au 01/01/2023.

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, le parc de véhicules de la ville de Cenon est le suivant :

Étiquettes de lignes	Nombre de IMMAT
01 - Véhicule Particulier	7
02 - Véhicule Utilitaire Léger	2
09 - Vélo électrique	7
Total général	16



Ville de CENON



Chiffrage Total

 Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 0	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Espaces verts		0
		Propreté		0
		Parc matériel roulant		0
Charges directes réelles de fonctionnement -2 740	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Espaces verts		0
		Propreté		0
		Parc matériel roulant		-2 740
Coûts de renouvellement des immobilisations 4 305	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Espaces verts		2 910
		Propreté		1 387
		Parc matériel roulant		0
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		8
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 0	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Espaces verts		0
		Propreté		0
		Parc matériel roulant		0
Forfait charges de structure -411	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			15,00%	-411

Total révision AC	1 154
AC Fonctionnement	-3 142
AC Investissement	4 297

**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE CENON
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022 Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune de Cenon représentée par son Maire, Monsieur Jean-François Egron, dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la Commune de Cenon",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

Bordeaux Métropole s'engage par la présente à rembourser à la commune de Cenon la somme de **184 851 €** (cent quatre-vingt-quatre mille huit cent cinquante et un euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par la commune de Cenon entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, nettes du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Cenon s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **4 297 €** (quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Cenon en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

Bordeaux Métropole procèdera aux remboursements des charges de fonctionnement et la commune de Cenon des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par Bordeaux Métropole à la commune de Cenon dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62875 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et en recette au compte 70876 (« remboursements de frais par le GFP de rattachement») dans le budget en cours de la commune de Cenon et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Cenon à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention

sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune de Cenon et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Cenon,

Signature / cachet

Signature / cachet

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Jean-François Egron

**Avenant n°8 à la Convention cadre pour la création de services
communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Floirac représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques Puyobrau, dûment habilité par la délibération n° en date du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 - ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 relatif au cycle 2 de mutualisation entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signé en date du 9 décembre 2016,

Vu l'avenant n°2 relatif au cycle 3 de mutualisation entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signé en date du 28 décembre 2017,

Vu l'avenant n°3 concernant les révisions de niveau de service 2016-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signé en date du 22 janvier 2018,

Vu l'avenant n°4 concernant les révisions de niveau de service 2017-2018 entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signé en date du 29 janvier 2019,

Vu l'avenant n°5 concernant les révisions de niveau de service 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signé en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°6 concernant les révisions de niveau de service 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signé en date du 18 février 2021,

Vu l'avenant n°7 concernant les révisions de niveau de service 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, signé en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de service concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet des révisions de niveaux de services
Numérique et systèmes d'information	Livraison des projets
	Mise à jour de l'inventaire du parc informatique
	Déploiement dans les écoles
	Augmentation de l'activité liée au RGPD (DPO)
Parc matériel	Extension du nombre de vélos à assistance électrique
Habitat, logement et politique de la ville	Renvoi en commune de la « Mission égalité », soit ½ ETP de catégorie A (0,5 ETP)
Ressources humaines	Création d'un poste de catégorie B
Affaires juridiques	Financement par les villes ayant mutualisé le numérique d'1 ETP de catégorie A. Répartition (50% à parts égales entre les 13 communes qui ont mutualisé l'activité RGPD car socle incompressible de nombre de traitements + 50% au prorata de la population 2022), ce qui équivaut à 3 990€ euros de P1 pour Floirac représentant 0,06 ETP

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Floirac tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Habitat, logement, politique de la ville		-0,5
Ressources humaines		1
Affaire juridiques		0,06
Total		0,56

ARTICLE 4 : « Biens matériels »

L'annexe 3 du présent avenant recense les évolutions de parc intervenues dans le cadre des révisions de niveaux de services. Elle vient modifier la liste des matériels transférés lors des cycles précédents.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 6 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

ARTICLE 7 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 8 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Floirac,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Jean-Jacques Puyobrau

ANNEXE 3 : Bâtiments et matériels

**A L'AVENANT N°8 A LA CONVENTION CADRE
POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE FLOIRAC**

Matériels :

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, les véhicules suivants ont été ajoutés au parc mutualisé :

- 4 vélos à assistance électrique Arcade Easy 28

Intégrant les évolutions liées aux révisions de niveaux de services 2022, le parc de véhicules de la ville de Floirac est le suivant :

Étiquettes de lignes	Nombre de IMMAT
01 - Véhicule Particulier	23
02 - Véhicule Utilitaire Léger	29
05 - Poids Lourd	5
09 - Vélo électrique	11
Total général	68

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE FLOIRAC



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	138	0		-38		100
Ordinateurs PC fixe - Standard	132	0		-36	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	96
Ordinateurs PC fixe - Avancé	6	0		-2	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	4
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	0
TOTAL PC Portable	78	0		16	0	94
Ordinateurs PC portable - Standard	62	0		15		77
Ordinateurs PC portable - Avancé	12	0		-1		11
Ordinateurs PC portable - Spécifique	4	0		2		6
TOTAL PC Portable Hybride	0	0		0	0	0
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		0		0
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro	0
TOTAL MAC Fixe	0	0		0	0	0
Ordinateurs Mac fixe - Initial	0	0		0		0
Ordinateurs Mac fixe - Standard	0	0		0		0
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0	0		0		0
TOTAL MAC Portable	1	0		0	0	1
Ordinateurs Mac Portable - Initial	1	0		0		1
Ordinateurs Mac Portable - Standard	0	0		0		0
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0	0		0		0
TOTAL Ecran	220	0		-17	0	203
Ecran - Initial	10	0		-7		3
Ecran - Standard	206	0		-11		195
Ecran - Avancé	4	0		1	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	5
Ecran - Spécifique	0	0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0
TOTAL Téléphonie mobile	29	0		10	0	39
Téléphone mobile classique - Initial	29	0		10	/\ Coût du forfait Voix déduit	39
TOTAL Smartphone Android	103	0		-3	0	100
Smartphones ANDROID - Initial	47	0		3	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	50
Smartphones ANDROID - Standard	17	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	17
Smartphones ANDROID - Avancé	3	0		1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	4
Smartphones ANDROID - Spécifique	36	0		-7	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	29
TOTAL Smartphone ios	2	0		0	0	2
Smartphones APPLE - Standard	0	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
Smartphones APPLE - Avancé	2	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	2
Smartphones APPLE - Spécifique	0	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
Forfait téléphonique	135	0		14	0	150
Forfaits 4G - Initial	28	0		12	Voix	40
Forfaits 4G - Standard	103	0		-1	Voix Data	102
Forfaits 4G - Avancé	4	0		3	Data	7
Forfaits 4G - Spécifique	0	0		1	M2M	1
Tablette Android et Windows	17	0		-10	0	7
Tablettes ANDROID - Standard	17	0		-10	Tablette Android standard	7
Tablette ios	0	0		0	0	0
Tablettes APPLE - Standard	0	0		0	IPAD 10,2"	0
Tablettes APPLE - Avancé	0	0		0	IPAD Air 10,5"	0
Tablettes APPLE - Spécifique	0	0		0	IPAD Pro 11"	0
Accessoires et Petits matériels	0	0		4	0	4
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	0	0		4		4
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0		0
Salles de réunion connectées	0	0		0		0
Salle de réunion connectée - Initial	0	0		0	Petite salle, fixe écran 55"	0
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	Salle moyenne	0
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0

Parc		Variations				
Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
Radio TETRA	15	0		0	Radios gérées hors TETRA	15
Tetra - Initial	0	0		0	0	0
Tetra - Standard	14	0		0	0	14
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique	1	0		0	0	1
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 10	0		0		Admin : 10
Imprimante - Initial	3	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		3
Imprimante - Standard	3	0	Impression A4 monochrome	-1		2
Imprimante - Avancé	4	0	Impression A4 couleur	1		5
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 10	0		1	0	Ecoles : 11
Imprimante - Initial	8	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		8
Imprimante - Standard	1	0	Impression A4 monochrome	0		1
Imprimante - Avancé	1	0	Impression A4 couleur	1		2
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 34	0		-2		Admin : 32
Copieur multifonction - Initial	2	0	Multifonction monochrome	0		2
Copieur multifonction - Standard	21	0	Multifonction couleur	-1		20
Copieur multifonction - Avancé	5	0	Multifonction couleur et finisseur	0		5
Copieur multifonction - Spécifique	6	0	Multifonction compact	-1		5
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 16	0		-2	0	Ecoles : 14
Copieur multifonction - Initial	0	0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	6	0	Multifonction couleur	-1		5
Copieur multifonction - Avancé	9	0	Multifonction couleur et finisseur	-1		8
Copieur multifonction - Spécifique	1	0	Multifonction compact	0		1
Impression Spéciale	0					0
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	Presse d'impression M8	0		0
						0
Logiciel						0
Logiciels DAO Adobe	3	0		1		4
Logiciels DAO ADOBE - Initial	1	0		1	Adobe Acrobat Pro	2
Logiciels DAO ADOBE - Standard	0	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	2	0		0	Adobe créative suite (complète)	2
Logiciels CAO Autodesk	6	0		0		6
Logiciels CAO - Initial	6	0		0	Autocad LT / Sketchup pro	6
Logiciels CAO - Standard	0	0		0	Autocad	0
Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	Mensura	0
Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0
Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0		0
Logiciels de Productivité	71	0		105		176
Office 365 E3	192	0		4		196
Licence Office - office F3	65	0		105		170
Logiciels de productivité - Visio	6	0		0		6
Logiciels de productivité - Project	0	0		0		0
Service	Référence N-1			Conso		Volume Juillet 2021 - Juin 2022
Volume Copies	2 953 329			-927 687		2 025 642
Volume Copies Standard	1 230 190			-400 863	impression monochrome	829 327
Volume Copies Avancée	1 723 139			-526 824	impression couleur	1 196 315
Certificat RGS	0	0		0		0
Certificat - Sécurité	0	0		0		0
Projet terminé 2021						
0		0				

* Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE FLOIRAC



Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 06/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
		Windows Server	Windows Server Datacenter 2 proc (SA)	Microsoft				
		Windows Server	Windows Server standard	Microsoft				
		Corecal Windows	Windows Server Cal	Microsoft				
		Corecal Windows	Windows Server Cal (acquisition + SA)	Microsoft	2015			
		Windows Exchange	Windows Exchange Serveur Standard (SA)	Microsoft				
		Cal Exchange	Exchange cal	Microsoft				
		Cal Exchange	Exchange cal (acquisition + SA)	Microsoft				
		Bureautique	Office Standard	Microsoft				
		Bureautique	Office Standard (acquisition + SA)	Microsoft				
		Bureautique	Office Pro	Microsoft				
		Bureautique	Office Standard Education	Microsoft				
		Bureautique	Office Standard Education (acquisition + SA)	Microsoft				
		Bureautique	Project	Microsoft				
		Bureautique	Visio	Microsoft				
		Windows Remote	Windows remote dsktp service user cal	Microsoft				
		Espaces collaboratifs	Sharepoint	Microsoft	2009	25 682 €		
		Visio conférence						
		Suite créative	Adobe crative suite 6 désign Standard	Adobe	2013	1 679 €		
		Webmaster	Adobe CS6 Design Web	Adobe	2013	2 444 €		
		Soft Phone	Airwatch	Vmware	2015	2 480 €	900	
		Analyse de données (Data mining, BI, ...)						
		Dématérialisation	Fast	Chambre de Commerce	2007		1750	
		Dématérialisation	Signature électronique (licence + clé)	Chambersign	2015	300 €	480	
		Police municipale	Logipol	Agelid	2011	2 500 €	620	
		Ecran multimédia	Ensemble d'applications	UGAP	2008 et 2014	25 000 €	1440	
		Gestion électronique du courrier	Elise	Archimed	2013	69 301 €	6462	décommissionnée et remplacée par Elise GEC/GED
		Gestion électronique du courrier	Elise GEC GED	NEOLEDGE	2021			
		Intranet	Nouvel intranet Floirac		2020	6 266 €	7000	ajout
		solution de réinitialisation des postes de travail	Deep Freeze cloud		2020			en remplacement de rollback
Métiers								
	Finances	Oui	ASTRE GF	GFI	2002	107 900 €	12896	décommissionnée et remplacée par GDA
	Finances	Oui	Grand Angle GDA	CGI	2020			remplaçante de ASTRE GF
			Marco web		2020			remplaçante de marco
	Ressources humaines	Oui	Astre RH	GFI	2001	188 800 €	13726	décommissionnée et remplacée par PLEIADES
	Ressources humaines	Oui	Pleiaades e5	SOPRA	2020			remplaçante de ASTRE RH
			Autocad LT					remplaçante de autocad
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	Autocad bibliothèque architecture et bâtiments	Autodesk	2011	209 €		
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	Illustrator CS4	Autodesk	2011	786 €		
	Espaces verts	Oui	Jardicad	Jardisoft	2008	5900	860	
			CARTOWEB					remplaçante d'APPIC
			Droit de cités service commun					remplaçante de droits de cité floirac
	Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui	Illustrator CS4	Adobe	2009	786 €		
	Culture	Non	Aloes	Archimed	2004	164 900 €	11500	
	Police municipale	Non	Logipol	Agelid	2011	2 500 €	620	

Date de dernière mise à jour : 06/10/22		Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Population	Non	ASWEB (action sociale)	Berger Levraut	2013	21 500 €	8100			
Population	Non	REQUIEM		2018	10 396 €	1726	Ajout		
Population	Non	Réactualisation de prix ASWEB		2016	36 000 €	4500			
Culture	Non	Finale 2012	Edinote	2013	180 €				
Culture	Non	Mise en place d'un nouveau dispositif RFID des médiathèques		2022			AJOUT		
Culture	Non	Mise en place d'une photothèque		2022	5 610 €	996	AJOUT		
Population	Non	Mélodie (état-civil)	Arpège	1996	9 200 €	2300			
Population	Non	Concerto + Espace Citoyen (resto, cish, école musique et danse, RAM...)	Arpège	2006	150 000 €	20000			
Police municipale	Non	Verbalisation électronique		2018	13 183 €	12900	Ajout		
	Non	TAP (Temps d'accueil périscolaire) - Nouveau module de concerto		2016	3 900 €	300			
Population	Non	Adagio (Election)	Arpège	2009	7 000 €	620	Ajout / Extension		
Population	Non	Logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales Szarano GPUS	Arpège	2022	22 389 €	1575	AJOUT		prise en charge BM
Population	Non	Portail élus du conseil municipal de Florac		2022	5 000 €	999	AJOUT		
Population	Non	ADAGIO accompagnement numérique au redécoupage électoral	Arpège	2019	3 030 €	362	ajout		
Population	Non	ATAL (gestion des services techniques)		2016	44 931 €	2871			
Population	Non	ATAL/ASTRE GF interface de gestion des bons de commandes		2017	625 €	282			
Middleware et logiciels supports									
Réseaux, voix, data		raccordement réseau pour la salle Lucie Aubrac pour le conseil municipal		2021	3 028 €	586	ajout		
Réseaux, voix, data		Mise en place d'une GTP à la fontaine à eau du square Allende		2022	8 610 €	1790	ajout		
wifi		mise en place d'un accès wifi sur sites communaux		2021	25 650 €	7547	ajout		
		mise en place d'un boîtier répéteur wifi pour les professeurs des écoles		2021	750 €		ajout		
Bases de données		Windows SQL Server Std Core	Microsoft						
Windows SQL		SQL serverStd Education	Microsoft						
Windows SQL		Cal SQL Server Std Education	Microsoft						
Ordonnanceur / automate d'exploitation									
Supervision des applications et des composants techniques									
Sauvegarde (50 To)		Backup Exec	Symantec	2009	2 840 €	1182			
Gestion / supervision des données et droits associés									
Système de gestion de bases de données relationnelles									
Système de gestion de bases de données relationnelles									
Gestion des annuaires techniques									
Gestion des éditions									
Virtualisation de serveurs		VMWare		2009	17 850 €	8320			
Supervision réseau									
Virtualisation d'applications									
Gestion des impressions									
Monitoring, pilotage et supervision									
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc									
Administration des postes, télédistribution									
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		Office Scan	Trend Micro			2650			
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		Office Scan Education	Trend Micro						
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		Drivelock	Query						
Pilotage de l'activités et des projets									

Nouveauté

application remplaçante

application décommissionnée



Ville de FLOIRAC



Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 22 899	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Affaires juridiques		3 990
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		46 314
		Cadre de vie - Animation économique		-27 405
		Parc matériel roulant		0
Charges directes réelles de fonctionnement -18 523	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Affaires juridiques		17
		Numérique et système d'informations		-20 276
		Ressources humaines		305
		Cadre de vie - Animation économique		999
		Parc matériel roulant		432
Coûts de renouvellement des immobilisations 2 898	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Affaires juridiques		28
		Numérique et système d'informations		1 146
		Ressources humaines		250
		Cadre de vie - Animation économique		597
		Parc matériel roulant		860
			Frais financiers (AC de fonctionnement)	17
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 189	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info : 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole)		
		Affaires juridiques		19
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		170
		Cadre de vie - Animation économique		0
		Parc matériel roulant		0
Forfait charges de structure 91	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			2,00%	91

Total révision AC	7 554
AC Fonctionnement	4 674
AC Investissement	2 881

VU l'avenant n°3 au contrat d'engagement signé en date du 22 janvier 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac.

VU l'avenant n°4 au contrat d'engagement concernant les RNS 201 signé en date du 29 janvier 2019 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Considérant l'évolution du périmètre de certaines activités mutualisées par la ville et notamment le renvoi en commune de l'activité « Mission égalité »

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de modifier le contrat d'engagement passé entre la commune de Floirac et Bordeaux Métropole, en particulier les engagements liés à la « Mission Egalité », à l'occasion des révisions de niveaux de services 2021-2022.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES ANNEXES

L'annexe du domaine concerné par ces révisions de niveaux de services est :

Domaines	Objet de l'avenant
Habitat, logement et Politique de la ville	Retour en commune de l'activité « Mission Egalité » à compter du 1 ^{er} janvier 2023

L'annexe Habitat, logement et Politique de la ville du contrat d'engagement est donc supprimée dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le _____, en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune de Floirac,

Le Maire,

Jean-Jacques Puyobrau

ANNEXES

- Logement, Habitat et Politique de la ville

FICHE SUPPRIMÉE - ANNEXE POUR LE DOMAINE LOGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA
VILLE – AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT

COMMUNE DE FLOIRAC

DOMAINE : LOGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

SOUS-DOMAINE : MISSION EGALITE

I/ Moyens consacrés par la commune au sous-domaine « Mission égalité »

Les **moyens consacrés** par la commune au domaine Mission égalité sont détaillés dans la **convention de création des services communs** liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

II/ Missions et activités mutualisées dans le sous -domaine « Mission égalité »

Activités mutualisées par la commune
MISSION EGALITE
Conception
Réalisation / animation
Conseil/ingénierie

III/ Modalités de mise en œuvre

III-a/ Les responsables en charge des activités du domaine Mission égalité du service **commun s'engagent à mettre en œuvre** une organisation en conformité avec **les obligations et les délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune :**

- Projet de ville et charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

III-b/ Les modes de fonctionnement :

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine Logement, habitat et politique de la ville.

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

Rôles et responsabilités pour le domaine Logement, habitat et politique de la ville	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur de l'habitat et de la politique de la ville Direction générale adjointe de l'aménagement Direction générale valorisation du territoire
Responsable thématique pour la commune	Directeur général des services

Types de saisines pour le domaine Logement, habitat et politique de la ville	
Saisine ordinaire	Service commun : Chef de service stratégie et solidarité urbaine - Direction de l'habitat et de la politique de la ville Commune : Directeur général des services et directeur territorial du management et de la performance
Saisine en urgence	Service commun : Chef de service stratégie et solidarité urbaine - Direction de l'habitat et de la politique de la ville Commune : Directeur général des services et directeur territorial du management et de la performance
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur de l'habitat et politique de la ville, direction générale valorisation du territoire Commune : Directeur général des services

- **Interfaces commune/service commun** :

Bordeaux Métropole et la commune définissent, à la mise en place des services communs, les interfaces décrivant les principaux points de contact (points d'entrée et points de sortie) ainsi que les grandes étapes d'interaction entre la commune et le service commun métropolitain.

Compte tenu de la spécificité de l'activité mutualisée, aucune interface n'a été définie.

IV/ Les engagements de service

IV-a/ Les engagements de service généraux et les priorités

Les grandes orientations et principales priorités du domaine « Mission égalité » :

- Accompagner le projet urbain et les politiques publiques liées à la problématique de l'égalité
- Considérer la Mission égalité dans une démarche intégrée

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du sous domaine « Mission égalité » :

- Poursuivre les actions engagées par la commune
- Prévoir les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions par la commune

IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre en compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement.

Compte tenu de la spécificité de l'activité mutualisée, aucun indicateur de suivi n'a été retenu.

Annexe supprimée

**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE FLOIRAC
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022 Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune de Floirac représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques Puyobrau, dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la Commune de Floirac",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

Bordeaux Métropole s'engage par la présente à rembourser à la commune de Floirac la somme de **19 182 €** (dix-neuf mille cent quatre-vingt-deux euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par la commune de Floirac entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, nettes du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Floirac s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **1 941 €** (mille neuf cent quarante et un euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Floirac en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

Bordeaux Métropole procèdera aux remboursements des charges de fonctionnement et la commune de Floirac des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par Bordeaux Métropole à la commune de Floirac dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62875 (« remboursements de frais aux communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et en recette au compte 70876 (« remboursements de frais par le GFP de rattachement ») dans le budget en cours de la commune de Floirac et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Floirac à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera

imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune de Floirac et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / cachet

Pour la commune de Floirac,
Signature / cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Jean-Jacques Puyobrau



**Avenant n°7 à la convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Le Bouscat**

Révisions de niveaux de services 2021- 2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune du Bouscat représentée par son Maire, Monsieur Patrick Bobet, dûment habilité par délibération n° du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021- 673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 concernant les révisions de niveau de service 2016-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 30 janvier 2018,

Vu l'avenant n°2 concernant l'intégration du service commun des archives (cycle 4) entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 19 décembre 2018,

Vu l'avenant n°3 concernant les révisions de niveaux de services 2017-2018 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 06 février 2019,

Vu l'avenant n°4 concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°5 concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°6 concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune du Bouscat et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Le cas échéant, ces évolutions se traduisent également dans les fiches annexes des domaines concernés du contrat d'engagement.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveau de service

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet de la révision de niveaux de services
Numérique et Systèmes d'Information	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décommissionnement du marché multicom - Déploiement d'une solution de gestion des RAM - Accès au logiciel de prospective financière Regards - Déploiement de solutions de pointage des assistantes maternelles de la crèche familiale - Evolution du module de billetterie en ligne de l'Ermitage Compostelle - Extension de la solution Orion à la prise de rendez-vous pour la remise des titres d'identité - Installation d'un wifi au CTM - Matériel supplémentaire de verbalisation électronique - Accompagnement numérique sur la construction d'une écostructure <p>Déploiement pour les écoles 2021/2022.</p> <p>Inventaire du parc matériel informatique.</p>
Parc matériel roulant	Location d'un minibus 9 places
Ressources Humaines	Ajustement des effectifs – Participation de la ville à hauteur de 20% d'un ETP de catégorie C.

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune du Bouscat tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Ressources Humaines		0,2
Total		

ARTICLE 4 : « BIENS MATERIELS »

Le paragraphe « 6.2 Autres biens » reste inchangé.

L'annexe 3 du présent avenant recense les évolutions de parc intervenues dans le cadre des révisions de niveaux de services. Elle vient compléter la liste des matériels transférés lors des cycles précédents.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 reste inchangé.

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 6 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022,

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 7 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 8 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune du Bouscat,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Patrick Bobet

ANNEXE 3 : BATIMENTS ET MATERIELS

**A L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE
SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DU BOUSCAT**

Matériel :

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, le parc de véhicules est le suivant :

Type de véhicule	Nombre
01 - Véhicule Particulier	19
02 - Véhicule Utilitaire Léger	11
06 - Engin TP-Agricole	3
10 - Autres Equipements	1
Total général	34

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE LE BOUSCAT

Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)		Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	113		0		-7	106
Ordinateurs PC fixe - Standard	113		0		-7	106
Ordinateurs PC fixe - Avancé	0		0		0	0
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0		0		0	0
TOTAL PC Portable	94		0		13	107
Ordinateurs PC portable - Standard	89		0		6	95
Ordinateurs PC portable - Avancé	1		0		5	6
Ordinateurs PC portable - Spécifique	4		0		2	6
TOTAL PC Portable Hybride	0		0		1	1
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0		0		1	1
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0		0		0	0
TOTAL MAC Fixe	7		0		0	7
Ordinateurs Mac fixe - Initial	5		0		0	5
Ordinateurs Mac fixe - Standard	1		0		0	1
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	1		0		0	1
TOTAL MAC Portable	9		0		1	10
Ordinateurs Mac Portable - Initial	3		0		0	3
Ordinateurs Mac Portable - Standard	2		0		0	2
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	4		0		1	5
TOTAL Ecran	176		0		9	185
Ecran - Initial	2		0		0	2
Ecran - Standard	170		0		-3	167
Ecran - Avancé	4		0		12	16
Ecran - Spécifique	0		0		0	0
TOTAL Téléphonie mobile	33		0		0	33
Téléphone mobile classique - Initial	33		0		0	33
TOTAL Smartphone Android	45		0		23	68
Smartphones ANDROID - Initial	24		0		6	30
Smartphones ANDROID - Standard	12		0		1	13
Smartphones ANDROID - Avancé	0		0		0	0
Smartphones ANDROID - Spécifique	9		0		16	25
TOTAL Smartphone ios	11		0		2	13
Smartphones APPLE - Standard	6		0		1	7
Smartphones APPLE - Avancé	4		0		-1	3
Smartphones APPLE - Spécifique	1		0		2	3
Forfait téléphonique	96		0		29	126
Forfaits 4G - Initial	36		0		0	36
Forfaits 4G - Standard	54		0		26	80
Forfaits 4G - Avancé	6		0		3	9
Forfaits 4G - Spécifique	0		0		1	1
Tablette Android et Windows	17		0		0	17
Tablettes ANDROID - Standard	17		0		0	17
Tablette ios	76		0		3	79
Tablettes APPLE - Standard	4		0		2	6
Tablettes APPLE - Avancé	70		0		0	70
Tablettes APPLE - Spécifique	2		0		1	3
Accessoires et Petits matériels	1		0		3	5
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	1		0		1	2
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0		0		0	0

		Parc		Variations			
Date de dernière mise à jour : 01/09/2022		Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial		0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable		1	0		0		1
Accessoires et petits matériels - Visualiseur		0	0		2		2
Salles de réunion connectées		1	0		1		2
Salle de réunion connectée - Initial		1	0		0	Petite salle, fixe écran 55"	1
Salle de réunion connectée - Standard		0	0		1	Salle moyenne	1
Salle de réunion connectée - Avancé		0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique		0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0
Radio TETRA		19	0		4	Radios gérées hors TETRA	23
Tetra - Initial		10	0		2	0	12
Tetra - Standard		8	0		2	0	10
Tetra - Avancé		0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique		1	0		0	0	1
Imprimantes ADMINISTRATION		Admin : 11	0		-2		Admin : 9
Imprimante - Initial		2	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	-1		1
Imprimante - Standard		5	0	Impression A4 monochrome	-1		4
Imprimante - Avancé		4	0	Impression A4 couleur	0		4
Imprimantes ECOLES		Ecoles : 6	0		0	0	Ecoles : 6
Imprimante - Initial		2	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		2
Imprimante - Standard		0	0	Impression A4 monochrome	0		0
Imprimante - Avancé		4	0	Impression A4 couleur	0		4
Multifonctions ADMINISTRATION		Admin : 37	0		-1		Admin : 36
Copieur multifonction - Initial		4	0	Multifonction monochrome	0		4
Copieur multifonction - Standard		17	0	Multifonction couleur	0		17
Copieur multifonction - Avancé		7	0	Multifonction couleur et finisseur	0		7
Copieur multifonction - Spécifique		9	0	Multifonction compact	-1		8
Multifonctions ECOLES		Ecoles : 16	0		1	0	Ecoles : 17
Copieur multifonction - Initial		0	0	Multifonction monochrome	1		1
Copieur multifonction - Standard		5	0	Multifonction couleur	0		5
Copieur multifonction - Avancé		5	0	Multifonction couleur et finisseur	0		5
Copieur multifonction - Spécifique		6	0	Multifonction compact	0		6
Impression Spéciale		0					0
Impression Spéciale - Spécifique		0	0	Presse d'impression M8	0		0
Logiciel							0
Logiciels DAO Adobe		6	0		1		7
Logiciels DAO ADOBE - Initial		1	0		0	Adobe Acrobat Pro	1
Logiciels DAO ADOBE - Standard		0	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0
Logiciels DAO ADOBE - Avancé		5	0		1	Adobe créative suite (complète)	6
Logiciels CAO Autodesk		3	0		1		4
Logiciels CAO - Initial		3	0		1	Autocad LT / Sketchup pro	4
Logiciels CAO - Standard		0	0		0	Autocad	0
Logiciels CAO - Avancé		0	0		0	Mensura	0
Logiciels CAO - Spécifique		0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0
Logiciels CAO - Spécifique Max		0	0		0		0
Logiciels de Productivité		166	0		6		172
Office 365 E3		245			-9		236
Licence Office - office F3		166	0		6		172
Logiciels de productivité - Visio		0	0		0		0
Logiciels de productivité - Project		0	0		0		0
Service		Référence N-1	Conso				Volume Juillet 2021 - Juin 2022
Volume Copies		1 965 665		-268 323			1 697 342
Volume Copies Standard		1 126 224		-177 163		impression monochrome	949 061
Volume Copies Avancée		839 441		-91 160		impression couleur	748 281
Certificat RGS		0	0	0			0
Certificat - Sécurité		0	0	0			0
Projet terminé 2021							
0					Accompagnement numérique sur la construction d'une écostructure quartier Jean Jaures-Godard au Bouscat		
0					Déploiement de solutions de pointage des assistantes maternelles de la crèche familiale [ILE] pour la Ville du Bouscat		
0					Refacturation consommations XEROX 2021		

*Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE LE BOUSCAT

		Parc logiciel mutualisé					Variations suite à la mutualisation	
Date de dernière mise à jour : 06/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
	Corecal Windows	Oui	Windows Server 4 serveurs 2008	Microsoft	2010	2 000 €		Logiciels gérés en transversalité par le service commun et pour toutes les entités
	Corecal Windows	Oui	2 Licences Windows Server 2012 Standard	Microsoft	2015	1 716 €		
	Corecal Windows	Oui	TSE 50 cal	Microsoft	2008	1 500 €		
	Bureautique	Oui	OPENOFFICE	openoffice	2008	0 €	- €	
	Bureautique	Oui	OFFICE 2013 standard à partir de 2015 150 licences	Microsoft	2015	33 848 €		
	Bureautique	Oui	MICROSOFT VISIO PROFESSIONNEL 2010 1 licence	Microsoft	2011	300 €		
	Bureautique	Oui	Suite Adobe Pdf (8 licences) Windows et Mac	Creative	2005-2015	1 600 €		
	Espaces collaboratifs	Oui	Blue Kiwi	Bluekiwi Atos	2014	0 €		
	Espaces collaboratifs	Oui	DOCUMALIS (5 utilisateurs nominatifs)	SCANPOINT SOFTWARE	2015	0 €	1 980,00 €	
	Espaces collaboratifs	Oui	GED	AKKA /DOCUMALIS	2015	33 643 €	2 436,00 €	
	Espaces collaboratifs	Oui	ZIMBRA (170 utilisateurs)	ZIMBRA Hébergement ALIENOR	2008	0 €	10 770,00 €	Logiciels gérés en transversalité par le service commun et pour toutes les entités
	Suite créative	Oui	QuarkXPress (4 licences)	Quark Enterprise Solutions	2010	6 000 €		
	Suite créative	Oui	ADOBE PHOTOSHOP CS5 - 6 -7 (5 licences)	Adobe	2005	6 500 €		
	Suite créative	Oui	ADOBE ILLUSTRATORS CS6 (2licences)	Adobe	2012	1 538 €		
	Suite créative	Oui	ADOBE INDESIGN Mac (1 licence)	Adobe	2012	947 €		
	Informatique et DST	Oui	AUTOCAD LT 2006,2010, 2013, 2015 (5 licences)	AUTODESK	2012	3 144 €	3 144,00 €	
	Analyse de données (Data mining, BI, ...)	Oui	SAP BUSINESS OBJECT (2 licences)		2000	2 000 €		
	Dématérialisation	Oui	Clés USB (Signature Electronique) 5 clés	Certinomis	2013	1 250 €	1 566,00 €	
	Dématérialisation	Oui	Clés USB identification Electronique) 3 clés	Certinomis	2014	390 €	1 566,00 €	
	Dématérialisation	Oui	Iparapheur Alfresco	Berger Levraut	2012	1 000 €		
	Dématérialisation	Oui	Iparapheur	LIBRICIEL	2020			remplaçante du iparapheur berger levraut
	Dématérialisation		Scan et vidéocodage des factures		2020	0 €	- €	
Métiers								
	Finances	Oui	Sedit Marianne Finances immo OPale totalité des modules	Berger Levraut	1999	39 644 €	24 163,00 €	décommissionnée et remplacée par gda
	Finances	Oui	Grand Angle GDA	CGI	2021			remplaçante de sedit Finances
	Finances	Oui	Sedit Marianne RH totalité des modules	Berger Levraut	1999	59 467 €	24 163,00 €	décommissionnée et remplacée par Pleiades
	Finances	Oui	PLEIADES RH	Sopra	2021			remplaçante de sedit RH
	Finances	Oui	Progiel Salvia financements options dette	SALVIA	2001	10 228 €	3 279,00 €	
	Finances	Oui	Logiciel de prospective financière REGARDS		2022	17 008 €	3 825,00 €	AJOUT
	Commande Publique	Oui	Marchés Publiques d'Aquitaine	Association Mpa	2010		500,00 €	
	Police Municipale	Non	LOGIPOL	AGELID	2010	4 972 €	590,00 €	
	Police Municipale	Non	Vidéosurveillance Ecus + CTM	Alarm center	2007	52 762 €	- €	
	Police Municipale	Non	TEPV - verbalisation électronique	IERR Boloré	2018			PV électronique edicia
	Ressources Humaines	Oui	INDEM	CEGAPE	2005	0 €	2 376,00 €	
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	GESTION DES DOLEANCES	Aquitem	2005	10 500 €	1 615,00 €	
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	GESTION DES INTERVENTIONS	Aquitem	2014	10 500 €	816,00 €	
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	Suivi Energetique SDEEG	SDEEG	2013	0 €	380,00 €	
	Direction Générale	Non	CDC FAST ELUS	CDC FAST	2008	0 €	1 797,00 €	
	Direction Générale	Non	IXBUS - Gestion Contrôle de Légalité	SRCI	2008	0 €	660,00 €	
	Direction Générale	Non	Captio	SPECINOV	2012	0 €	1 080,00 €	
	Direction Générale	Non	DELARCHIVES	SEDI INFORMATIQUE	2010	0 €	18,00 €	
	Direction Générale	Non	Rich Publisher (Diffusion Conseil Municipal)	En Direct TV (MULTICAM system)	2008	0 €	2 500,00 €	

Date de dernière mise à jour : 06/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Direction Générale	Non	VIAPM solution de suivi des politiques publiques		2019	21 960 €	1 200,00 €	ajout	
CCAS	Oui	Sedit Marianne Finances CCAS	Berger Levrault	1999	0 €	560,00 €		décommissionnée et remplacée par gda
CCAS	Oui	GDA grand angle	CGI					remplaçante de sedit Finances
CCAS	Oui	Sedit Marianne RH CCAS	Berger Levrault	1999	0 €	979,00 €		décommissionnée et remplacée par Pleiades
CCAS	Oui	PLEIADES RH	Sopra					remplaçante de sedit RH
CCAS	Oui	Concept	Elissar	2013	0 €	3 192,80 €		
CCAS	Oui	facturation et Paye Mandataire	Medysys	2010	0 €	2 743,46 €		
Communication	Non	WEBCAM Centre Ville	Viewsurf	2012	0 €	500,00 €		
Communication	Non	Gestion Site internet TYPO 3 et hébergement	ALIENOR	2011	39 717 €	1 632,00 €		
Communication	Non	Plateforme SMS Orange Contact Every One	Orange	2008	0 €	4 000,00 €		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	DDC	OPERIS	2006	16 207 €	5 780,00 €		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	SIG APIC GEO CUB	OPERIS	2001	8 012 €	5 361,00 €		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	DELTAWATT	GEOFRANCE	2012	0 €	440,00 €		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	Gestion de la Voirie	Technocarte					
Jeunesse, Education	Non	Polyfact AVEC ACHAT 4 BADGEUSES	Technocarte	2003	8 832 €	5 290,00 €		
Jeunesse, Education	Non	LOISICIEL	Technocarte	1999	4 339 €	avec Polyfact		
Jeunesse, Education	Non	SCOLARICIEL	Technocarte	1999-2000	19 015 €	avec Polyfact		
Jeunesse, Education	Non	Gestion badgeuse Horanet	OEM terminal	1999	0 €	1 869,00 €		
Jeunesse, Education	Non	ESII ORION - réservation des inscriptions scolaires	ESII	2021	819 €	1 840,00 €		
Petite Enfance	Non	Babycarte	Technocarte	1999	8 338 €	avec Polyfact		
Petite Enfance	Non	Solution de pointage des assistantes maternelle ILE	Technocarte	2022	6 584 €	5 143,00 €	AJOUT	
Petite Enfance	Non	Solution de gestion des RAM ILE	Technocarte	2022	7 176 €	336,00 €	AJOUT	
Culture, Salle de spectacle, Billetterie	Non	SIRIUS + billetterie en ligne	ALCION	2004	10 203 €	3 635,00 €		
Culture, Salle de spectacle, Billetterie	Non	Evolution du logiciel SIRIUS Ermitage Compostelle	ALCION	2022		420,00 €	evolution	
Culture, Médiathèque	Non	ORPHEE dont abonnement Electre	C3RB	2005	13 218 €	1 487,00 €		
Culture, Médiathèque	Non	Portail Médiathèque					Ajout	
Culture, Ecole de musique	Non	Imuse	SAIGA	2012	4 731 €	860,00 €		
Archives	Non	ARKEPAGE Archives	ARKEA	2001	12 763 €	960,00 €		
Population	Non	ARPEGE - Election Gestion election	ARPEGE	2013	7 001 €	2 964,00 €		
Population	Non	ARPEGE - Election Gestion scrutin	ARPEGE	2013	2 923 €	2 964,00 €		
Population	Non	ARPEGE - ADAGIO SERVEUR SFTP	ARPEGE	2013	0 €	606,00 €		
Population	Non	ARPEGE - Recensement Militaire	ARPEGE	2013	2 571 €	avec ADAGIO		
Population	Non	SIECLE	LOGITUD	2010	11 109 €	2 406,78 €		
Population	Non	Gestion des passeports	Etat ANTS	2010	0 €	- €		
Population	Non	Requiem	Armège	2018		1 559,00 €	Ajout	
Population	Non	Kiosque portail famille	Technocarte	2019	30 000 €	4 149,00 €	Ajout	
Population	Non	Orion outil de prise de rdv en ligne	Orion	2019	562 €	1 016,00 €		
Population	Non	Extension de la solution ORION pour la remise des titres d'identité	Orion	2022			Evolution	
Sport		Oxygène - remplacement de la solution de billetterie	Applicam	2019	19 722 €	2 989,00 €	ajout	
Informatique	Oui	Gestion des Alarmes, Badges	WINLOAD	2007	0 €	- €		
Informatique	Oui	Contrôle accès (TIL) Batiments	MICRO SESAME	2007	0 €	- €		
Informatique	Oui	HONEYWELL (Alarmes, Badges)	HONEYWELL	2010	0 €	- €		
	Non	RollBack		2018	190 €	1 193,00 €	Ajout	décommissionnée et remplacée par deep freeze cloud
	Non	DEEP FREEZE CLOUD SCO	FARONICS	2021			Ajout	remplaçante de rollback
Middleware et logiciels supports								
Réseaux, voix, data	Oui	Gestion AUTOCOM	SPIE COMMUNICATION	2005	0 €	10 000,00 €		
WIFI	Oui	Installation du wifi au CTM rue Bonnaous		2022	5 509 €			
Bases de données	Oui	ORACLE V10G bi-processeur	Oracle	2008	6 500 €	- €		
Gestion des Sauvegardes	Oui	Arkeia WD 2300	ARKEIA	2013	17 527 €			
Protection, gestion du trafic réseau (LAN, WAN, VPN)	Oui	NETWORK WEB PROTECTION (Astaro)	SOPHOS		0 €	6 110,00 €		

Date de dernière mise à jour : 06/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Gestion des annuaires techniques	Oui	AD Windows	Microsoft	2014	0 €	- €	Logiciels gérés en transversalité par le service commun et pour toutes les entités	
Virtualisation de serveurs	Oui	VMware kit essentiel +	Microsoft	2014	720 €	- €		
Liaison Fibre Optique	Oui	Liaison FO sites externes (CCAS, Ermitage, Crèche familiale, Stade des Ecus, Parc de la Cheneraie) IRU 15 ANS COUT ANNUEL	INOLIA	2014	46 746 €	396,00 €		
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc	Oui	GLPI	GLPI	2008	0 €	- €		
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc	Oui	OCS INVENTORY	GLPI	2008	0 €	- €		
Administration des postes, télédistribution	Oui	Wsus	Microsoft	2010	0 €	- €		
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui	SOPHOS 130 POUR LA VILLE ET 75 POUR LES ECOLES	SOPHOS	2008	0 €	4 614,00 €		
Logiciels sécurité OPTNET serveur sur les 4 écoles primaires.	Oui	OPTENET Boitier de protection et de filtrage 4 écoles primaire	SOPHOS	2008	4 500 €	1 591,00 €		

Nouveauté	application remplaçante	application décommissionnée
-----------	-------------------------	-----------------------------

Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

0,20

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 7 677	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Ressources humaines		7 677
Charges directes réelles de fonctionnement 18 220	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Numérique et système d'informations		18 159
		Ressources humaines		61
Coûts de renouvellement des immobilisations 23 165	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Numérique et système d'informations		23 035
		Ressources humaines		100
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		30
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 68	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Ressources humaines		68
Forfait charges de structure 813	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			3,13%	813

Total révision AC	49 943
AC Fonctionnement	26 808
AC Investissement	23 135



**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DU BOUSCAT
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n°..... du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune de Le Bouscat représentée par son Maire, Monsieur Patrick Bobet dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la commune du Bouscat ",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 ou 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune du Bouscat s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **22 628 €** (vingt-deux mille six cent vingt-huit euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune du Bouscat s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **13 060 €** (treize mille soixante euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune du Bouscat en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune du Bouscat procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune du Bouscat à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement») dans le budget en cours de la commune du Bouscat et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune du Bouscat à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune du Bouscat et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Signature / cachet

Pour la commune du Bouscat,

Signature / cachet

Le Président,

Alain Anziani

Le Maire,

Patrick Bobet

Avenant n°7 à la Convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani dûment habilité par délibération n° 2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune du Haillan représentée par son Maire, Madame Andréa Kiss, dûment habilitée par délibération n° en date du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan signée en date du 9 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 concernant les révisions de niveau de service 2016-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 30 janvier 2018,

Vu l'avenant n°2 concernant les révisions de niveau de service 2017-2018 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 5 février 2019,

Vu l'avenant n°3 concernant l'intégration du service commun du domaine archives (cycle 5) entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan,

Vu l'avenant n°4 concernant les révisions de niveau de service 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°5 concernant les révisions de niveau de service 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°6 concernant les révisions de niveau de service 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 8 février 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent le domaine suivant :

Domaines	Objet des révisions de niveaux de services
Numérique et systèmes d'information	Livraison de projets
	Déploiement dans les écoles
	Mise à jour de l'inventaire du parc matériel informatique
	Augmentation de l'activité liée au RGPD
Archives	Etat des versements 2021-2022
Animation économique et emploi	Renvoi en commune des activités « soutien à l'installation et à la création d'entreprises » et « suivi régulier des principales entreprises » du domaine Animation économique et emploi (1 ETP de catégorie B)
Affaires juridiques	Financement par les villes ayant mutualisé le numérique d'1 ETP de catégorie A. Répartition (50% à parts égales entre les 13 communes qui ont mutualisé l'activité RGPD car socle incompressible de nombre de traitements + 50% au prorata de la population 2022), ce qui équivaut à 3568 euros de P1 pour Le Haillan représentant 0,05 ETP

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune du Haillan tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Animation économique et emploi		- 1
Affaires juridiques		0,05
Total		- 0,95

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

ARTICLE 6 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 7 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune du Haillan,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Andréa Kiss

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE LE HAILLAN



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations				Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)		Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	87		0		-18		69
Ordinateurs PC fixe - Standard	77		0		-18	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	59
Ordinateurs PC fixe - Avancé	3		0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	3
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	7		0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	7
TOTAL PC Portable	80		0		19	0	99
Ordinateurs PC portable - Standard	71		0		20		91
Ordinateurs PC portable - Avancé	2		0		0		2
Ordinateurs PC portable - Spécifique	7		0		-1		6
TOTAL PC Portable Hybride	0		0		0	0	0
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0		0		0		0
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0		0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro	0
TOTAL MAC Fixe	0		0		0	0	0
Ordinateurs Mac fixe - Initial	0		0		0		0
Ordinateurs Mac fixe - Standard	0		0		0		0
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0		0		0		0
TOTAL MAC Portable	0		0		0	0	0
Ordinateurs Mac Portable - Initial	0		0		0		0
Ordinateurs Mac Portable - Standard	0		0		0		0
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0		0		0		0
TOTAL Ecran	139		0		6	0	145
Ecran - Initial	9		0		-3		6
Ecran - Standard	126		0		1		127
Ecran - Avancé	4		0		8	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	12
Ecran - Spécifique	0		0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0
TOTAL Téléphonie mobile	50		0		0	0	50
Téléphone mobile classique - Initial	50		0		0	/\ Coût du forfait Voix déduit	50
TOTAL Smartphone Android	27		0		6	0	33
Smartphones ANDROID - Initial	11		0		3	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	14
Smartphones ANDROID - Standard	6		0		2	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	8
Smartphones ANDROID - Avancé	2		0		1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	3
Smartphones ANDROID - Spécifique	8		0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	8
TOTAL Smartphone ios	3		0		0	0	3
Smartphones APPLE - Standard	2		0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	2
Smartphones APPLE - Avancé	1		0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	1
Smartphones APPLE - Spécifique	0		0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	0
Forfait téléphonique	100		0		8	0	108
Forfaits 4G - Initial	59		0		-1	Voix	58
Forfaits 4G - Standard	28		0		6	Voix Data	34
Forfaits 4G - Avancé	13		0		3	Data	16
Forfaits 4G - Spécifique	0		0		0	M2M	0
Tablette Android et Windows	23		0		4	0	27
Tablettes ANDROID - Standard	23		0		4	Tablette Android standard	27
Tablette ios	5		0		0	0	5
Tablettes APPLE - Standard	5		0		0	IPAD 10,2"	5
Tablettes APPLE - Avancé	0		0		0	IPAD Air 10,5"	0
Tablettes APPLE - Spécifique	0		0		0	IPAD Pro 11"	0
Accessoires et Petits matériels	0		0		4	0	5
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	0		0		2		2
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	1		0		2		3
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0		0		0		0
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0		0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0		0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0		0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0		0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	0		0		0		0
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0		0		0		0
Salles de réunion connectées	0		0		0	0	0
Salle de réunion connectée - Initial	0		0		0	Petite salle, fixe écran 55"	0
Salle de réunion connectée - Standard	0		0		0	Salle moyenne	0
Salle de réunion connectée - Avancé	0		0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0		0		0	Salle support mobile, écran 50"	0
Radio TETRA	4		0		5	Radios gérées hors TETRA	9
Tetra - Initial	0		0		0	0	0
Tetra - Standard	4		0		5	0	9
Tetra - Avancé	0		0		0	0	0
Tetra - Spécifique	0		0		0	0	0

		Parc		Variations			
Date de dernière mise à jour : 01/09/2022		Périmètre de référence N-1 (sept 2021)		Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés		Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)	
				Commentaires mutualisation 2022		Commentaires RNS 2022	
Imprimantes ADMINISTRATION		Admin : 2		0		Admin : 2	
Imprimante - Initial	0	0	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		0
Imprimante - Standard	1	0	0	Impression A4 monochrome	0		1
Imprimante - Avancé	1	0	0	Impression A4 couleur	0		1
Imprimantes ECOLES		Ecoles : 4		0		Ecoles : 3	
Imprimante - Initial	3	0	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	-1	0	2
Imprimante - Standard	0	0	0	Impression A4 monochrome	0		0
Imprimante - Avancé	1	0	0	Impression A4 couleur	0		1
Multifonctions ADMINISTRATION		Admin : 18		0		Admin : 19	
Copieur multifonction - Initial	0	0	0	Multifonction monochrome	1		1
Copieur multifonction - Standard	7	0	0	Multifonction couleur	0		7
Copieur multifonction - Avancé	10	0	0	Multifonction couleur et finisseur	0		10
Copieur multifonction - Spécifique	1	0	0	Multifonction compact	0		1
Multifonctions ECOLES		Ecoles : 5		0		Ecoles : 5	
Copieur multifonction - Initial	0	0	0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	2	0	0	Multifonction couleur	0		2
Copieur multifonction - Avancé	2	0	0	Multifonction couleur et finisseur	0		2
Copieur multifonction - Spécifique	1	0	0	Multifonction compact	0		1
Impression Spéciale		0		0		1	
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	0	Presse d'impression M8	1		1
Logiciel							
Logiciels DAO Adobe		5		0		5	
Logiciels DAO ADOBE - Initial	1	0	0		0	Adobe Acrobat Pro	1
Logiciels DAO ADOBE - Standard	0	0	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	4	0	0		0	Adobe créative suite (complète)	4
Logiciels CAO Autodesk		1		0		2	
Logiciels CAO - Initial	1	0	0		1	Autocad LT / Sketchup pro	2
Logiciels CAO - Standard	0	0	0		0	Autocad	0
Logiciels CAO - Avancé	0	0	0		0	Mensura	0
Logiciels CAO - Spécifique	0	0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0
Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0	0		0		0
Logiciels de Productivité		85		0		86	
Office 365 E3	166				15		181
Licence Office - office F3	85				1		86
Logiciels de productivité - Visio	0				0		0
Logiciels de productivité - Project	0				0		0
Service		Référence N-1		Conso		Volume Juillet 2021 - Juin 2022	
Volume Copies		1 065 340		65 678		1 131 018	
Volume Copies Standard	762 206			-41 561	impression monochrome		720 645
Volume Copies Avancées	303 134			107 239	impression couleur		410 373
Certificat RGS	0			0			0
Certificat - Sécurité	0			0			0
Projet terminé 2021							
0				Accompagnement numérique à la Relocalisation du service communication du Haillan			
0				Besoins liés au déménagement de la Police Municipale du Haillan - PM04590			
0				Déduction consommation XEROX Revue de co développement 2 * 440 pages couleur (880*34/1000)			

* Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

Annexe 4 bis : convention de création de services communs - Le Haillan

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE LE HAILLAN



		Parc logiciel mutualisé				Variations suite à la mutualisation		
Date de dernière mise à jour : 05/10/20	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
	Corecal Windows							
	Bureautique							
	Espaces collaboratifs							
	Visio conférence							
	Suite créative	SUITE ADOBE PHOTOSHOP, INDESIGN, ILLUSTRATOR	editeur					
	Soft Phone							
	Licences écoles	Activinspire		2022	132 €	16	AJOUT	+2 licences
	Licences écoles	NumériLab		2022	1 230 €	240	AJOUT	+ 30 licences
	Analyse de données (Data mining, BI, ...)							
	Dématérialisation	suivant procédés certificats cdc fast sylvae helios dgfp	Editeur			531,00 €		
	Dématérialisation	dématérialisation des convocations pour le conseil municipal		2021		2 376,00 €	AJOUT	
Métiers								
	Finances	oui	cegid finances/arpege concerto pr la régie	Editeur		24 888 €		
	Commande publique	oui	cegid finances	Editeur				
			MarcoWeb	AGYSOFT	2019	3 669,00 €	5 061,00 €	décommissionnée en 2019 et remplacée par solution BM marcoWeb
	Ressources humaines	Oui	cegid rh	editeur				remplaçante de cegid finances
	Ressources humaines	Oui	Pleiaides RH	SOPRA	2019			décommissionnée en 2019 et remplacée par pleiaides rh
	Affaires juridiques	non						remplaçante de cegid rh
	Ressources humaines	oui	kello bodet	Editeur			2 016,00 €	
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	oui	telephonie/console pabx/batiments/afi/	Editeur			3 480,00 €	
	Fonctions transversales	Oui	en partie informatique et archives/vmware et veeam	archives rien/informatique editeurs				
	Espaces verts	oui	espaces verts/afi	Editeur			0,00	
	Propreté	non						
	Voirie et DP	non	voirie/logiciels radars	Editeur				
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	urbanisme/apic et livre foncier	Editeur			5 279 €	décommissionnée et remplacée par cartoweb
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	CARTOWEB	ciril group	2018			REPLACE APIC
	Animation économique et Emploi	Oui	en partie					
	Transports	non						
	Logement, Habitat et Politique de la ville	non	arpege sonate ms pas géré par la ville	Editeur				
	Solidarités et citoyenneté	Oui	citoyennete /Arpege adagio	Editeur				
	Education	Oui	Arpège concerto (education restauration jeunesse portail famille)	Editeur	2014	40 833 €	8 946 €	
	Population	oui	arpege melodie	Editeur				
	Enfance Petite enfance		Pailement par eCESU CONCERTO	Arpège	2022	1 200 €	296 €	AJOUT
	cimetiere	Oui	requien (Arpege)	editeur				
	Sport	Oui	booky bodet/accés salles	Editeur			886 €	
	Société	Non						
	Culture	oui	Salle de spectacles/Logiciel de gestion spectacles TIS	Editeur	2015	8 461 €	2 059 €	
	Culture	Oui	Mise en place d'un module click and collect biblio drive		2021	1 320 €	112 €	AJOUT
	Culture	Oui	Logiciel de gestion de l'espace socio culturel LA SOURCE	Arpège	2022	14 346 €	2 128 €	AJOUT
	communication	oui	site de la ville externalisé Vernalis	Editeur			2 397 €	
	bibliotheque	Non	Cassiopée	CRescendo			3 541 €	
	bibliotheque	Non	Cassioweb	CRescendo				
	Police Municipale	Non	agelid	editeur	2015		288 €	
	Police Municipale	Non	TEPV solution de verbalisation électronique	IERR Bolloré	2021	2 023 €	622 €	AJOUT
	cyberbase	Non	ryxéo	editeur	2015	576 €		

Date de dernière mise à jour : 05/10/20	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
cyberbase	Non	CYBERBASE modernisation de la cyberbase de la médiathèque	RYXEO	2019	12 816 €	1 542 €		
ludotheque	Non	dyade	editeur	2014		324 €	décommissionnée et remplacée par kawa v2	
ludotheque	Non	KAWA v2	dyade	2021			remplaçante de diyad	
Middleware et logiciels supports								
Réseaux, voix, data								
wifi en libre service sur certains sites				2019	8 800 €	1 892 €		
WIFI sur le site de la halle		La halle		2022	8 211 €	0 €	AJOUT	
WIFI au CCAS		ajout d'une borne wifi		2022	1 873 €	0 €	AJOUT	
WIFI espace Sablière		Wifi public et agent Espace la Sablière		2022	12 397 €	0 €	AJOUT	
configuration et déploiement réseau		maison de la petite enfance		2019	12 000 €	1 050 €		
Bases de données	Oui	oracle				141 €		
Ordonnanceur / automate d'exploitation								
Supervision des applications et des composants techniques								
Sauvegarde (50 To)		veeam			2 000 €			
Gestion / supervision des données et droits associés								
Système de gestion de bases de données relationnelles								
Système de gestion de bases de données relationnelles								
Gestion des annuaires techniques								
Gestion des éditions								
Virtualisation de serveurs	Oui	VMWARE			1 300 €			
Supervision réseau								
Virtualisation d'applications								
Gestion des impressions								
Monitoring, pilotage et supervision								
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc	Oui	GLPI				0 €		
Administration des postes, télédistribution								
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui	Fsecure/licence parefeux sophos		2015	12 728 €			
Pilotage de l'activités et des projets								

Nouveauté	application décommissionnée	application remplaçante
------------------	-----------------------------	-------------------------



Ville de LE HAILLAN



Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP -38 938	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Affaires juridiques		3 568
		Numérique et système d'informations		0
		Cadre de vie - Animation économique		-42 506
		Archives		0
Charges directes réelles de fonctionnement 23 406	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Affaires juridiques		15
		Numérique et système d'informations		22 366
		Cadre de vie - Animation économique		0
		Archives		1 025
Coûts de renouvellement des immobilisations 17 874	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Affaires juridiques		25
		Numérique et système d'informations		17 693
		Cadre de vie - Animation économique		0
		Archives		129
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 17	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info : 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole)		
		Affaires juridiques		17
		Numérique et système d'informations		0
		Cadre de vie - Animation économique		0
		Archives		0
Forfait charges de structure -2 603	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			12,86%	-2 603

Total révision AC	-245
AC Fonctionnement	-18 092
AC Investissement	17 847

Avenant n°3

Contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan

Révisions de niveaux de service 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n° 2022 en date du 2022

d'une part,

Et

La commune du Haillan représentée par son Maire, Madame Andréa Kiss, dûment habilitée par délibération n° en date du 2022

d'autre part,

VU le contrat d'engagement signé en date du 23 mars 2017 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Andréa Kiss, Maire du Haillan,

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement concernant la mise en application du règlement général de protection des données signé en date du 10 septembre 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Andréa Kiss, Maire du Haillan,

VU l'avenant n°2 au contrat d'engagement concernant le cycle 5 de mutualisation signé en date du 6 décembre 2019 par Monsieur Patrick Bobet, Président de Bordeaux Métropole et Madame Andréa Kiss, Maire du Haillan,

Considérant l'évolution du périmètre de certaines activités mutualisées par la ville et notamment le renvoi en commune des activités « soutien à l'installation et à la création d'entreprises » et « suivi régulier des principales entreprises » du domaine Animation économique et emploi.

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de modifier le contrat d'engagement passé entre la commune du Haillan et Bordeaux Métropole, en particulier les engagements liés au domaine « Animation économique et emploi », à l'occasion des révisions de niveaux de service 2021-2022.

ARTICLE 2 : CHAMP CONCERNE

L'annexe du domaine concerné par ces révisions de niveaux de services est :

Domaines	Objet de l'avenant
Animation économique et emploi	Retour en commune des activités « soutien à l'installation et à la création d'entreprises » et « suivi régulier des principales entreprises » compter du 1 ^{er} janvier 2023

L'annexe Animation économique et emploi du contrat d'engagement est donc supprimée dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement et ses avenants restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

, en trois exemplaires.

Pour la Métropole,

Le Président,

Pour la commune du Haillan,

Le Maire,

Alain Anziani

Andréa Kiss



**FICHE SUPPRIMÉE - ANNEXE POUR LE DOMAINE ANIMATION ECONOMIQUE ET EMPLOI –
CONTRAT D'ENGAGEMENT**

COMMUNE DU HAILLAN

DOMAINE : ANIMATION ECONOMIQUE ET EMPLOI

I/ Moyens consacrés par la commune au domaine Animation économique et emploi

Les **moyens consacrés** par la commune au domaine Animation économique et emploi sont détaillés dans la **convention de création des services communs** liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

II/ Missions et activités mutualisées dans le domaine Animation économique et emploi

Activités mutualisées par la commune

C- Soutien à l'installation et à la création d'entreprises

Action foncière (y compris prise en compte des enjeux environnementaux)

Accueil, accompagnement et orientation des porteurs de projet (recherche de terrains et de locaux directement ou via le commercialisateur)

E- Suivi régulier des principales entreprises

III/ Modalités de mise en œuvre

III-a/ Les responsables en charge des activités du domaine Animation économique et emploi du service **commun s'engagent à mettre en œuvre** une organisation en conformité avec **les obligations et délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune :**

- Aucun document formalisé par la commune

III-b/ Les modes de fonctionnement :

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine Animation économique et emploi.

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

Rôles et responsabilités pour le domaine ANIMATION ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur du développement et de l'aménagement du Pôle Territorial Ouest en lien avec le directeur du développement économique du Pôle valorisation du territoire
Responsable thématique pour la commune	Directeur Général des Services en lien avec le chef du Pôle technique et aménagement

Types des saisines pour le domaine ANIMATION ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Saisine ordinaire	Service commun : Chargé de mission développement économique et emploi au sein de la Direction du développement de l'aménagement du pôle territorial Ouest Commune : chef du Pôle technique et aménagement au sein de la Direction du développement de l'aménagement du pôle territorial Ouest
Saisine en urgence	Service commun : Chargé de mission développement économique Commune : Directeur Général des Services et le chef du Pôle technique et aménagement
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur du développement et de l'aménagement ou Adjoint au Directeur général du Pôle Territorial Ouest Commune : Directeur général des services

- **Interfaces commune / service commun :**

Bordeaux Métropole et la commune s'engagent à définir, à la mise en place des services communs, les interfaces décrivant les principaux points de contacts (points d'entrée et points de sortie) ainsi que les grandes étapes d'interaction entre la commune et le service commun métropolitain.

IV/ Les engagements de service

IV-a/ Les engagements de service généraux et les priorités

Les principales priorités / dossiers prioritaires du sous-domaine Animation économique et emploi :

- Continuer à poursuivre les actions contribuant à dynamiser le territoire en favorisant sa promotion et son attractivité
- Maintenir le lien avec tous les acteurs du territoire en matière économique
- Maintenir le niveau de suivi des dossiers opérationnels type : création, implantation, extension d'entreprises

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du domaine Animation économique et emploi sont :

- Maintenir le niveau de traitement des demandes et de leurs traçabilités.
 - S'engager sur le suivi du dossier
 - Etre identifié comme l'interlocuteur principal
 - Garantir un service accessible et visible
-
- Réunion entre le service commun et la mairie une fois par trimestre et plus en fonction de l'ordre du jour
 - Réunion de travail entre le service commun et le Directeur général des services une fois par semestre

IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement.

Annexe contrat d'engagement : Animation économique et emploi

Engagements de service du domaine Animation économique et emploi	Indicateurs (Définition/Mode de calcul de l'indicateur)	Périodicité de suivi	Source de suivi*	Niveau de service constaté (et volumétrie correspondante)	Conditions de réalisation de l'engagement (pré-requis)
Engagement 1 : Assurer un traitement systématique des demandes des acteurs économiques	Indicateur 1 : Nombre de demandes traitées / nombre de demandes reçues	Annuelle	N'existe pas aujourd'hui en commune	année de référence 2016	

**Sources : la commune justifie ici de la valeur du niveau de service atteint en année N (suivi d'activité automatisé, manuel, enquête de satisfaction, certification...). Cf article 2 du contrat d'engagement*

Annexe supprimée

Annexe supprimée

**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DU HAILLAN
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022 Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune du Haillan représentée par son Maire, Madame Andréa Kiss, dûment habilitée par délibération n° du, ci-après dénommée "la commune du Haillan",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1 : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

Bordeaux Métropole s'engage par la présente à rembourser à la commune du Haillan la somme de **78 617 €** (soixante-dix-huit mille six cent dix-sept euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par la commune du Haillan entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, nettes du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de Métropole du 27 janvier 2017.

La commune du Haillan s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **11 491 €** (onze mille quatre cent quatre-vingt-onze euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune du Haillan en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune du Haillan et Bordeaux Métropole procéderont aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par Bordeaux Métropole à la commune du Haillan dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62875 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et en recette au compte 70876 (« remboursements de frais par le GFP de rattachement») dans le budget en

cours de la commune du Haillan et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune du Haillan à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune du Haillan et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / Cachet

Pour la commune du Haillan,
Signature / Cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Andréa Kiss

**Avenant n°7 à la Convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune du Taillan-Médoc**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n° 2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune du Taillan-Médoc représentée par sa Maire, Madame Agnès Versepuy, dûment habilitée par délibération n° en date du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune du Taillan-Médoc signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune du Taillan-Médoc concernant le cycle 2 de la mutualisation, signé en date du 28 décembre 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux et la commune du Taillan-Médoc concernant les révisions de niveaux de services 2016-2017, signé en date du 1^{er} février 2018,

Vu l'avenant n°3 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux et la commune du Taillan-Médoc concernant les révisions de niveaux de services 2017-2018, signé en date du 18 février 2019,

Vu l'avenant n°4 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux et la commune du Taillan-Médoc concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019, signé en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux et la commune du Taillan-Médoc concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020, signé en date du 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°6 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux et la commune du Taillan-Médoc concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021, signé en date du 8 février 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune du Taillan-Médoc et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet des révisions de niveaux de services
Domaine public	Passage au SDEEG de l'activité éclairage public Cimetière : supplément d'entretien Entretien d'une nouvelle parcelle (AT374) Diminution de l'entretien du terrain d'honneur (stade municipal) Vente de terrain allée de Curé : diminution de l'entretien
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none">• Suppression d'équipements en gestion :<ul style="list-style-type: none">- Maintenance de l'ensemble des climatisations des sites (intégration au marché de chauffage)- fin du contrat alarme intrusion, fin des vérifications périodiques, extincteurs à l'ancien CCAS suite vente- fin du contrat maintenance extincteurs, fin des vérifications périodiques, fin du contrat alarme SSI des modulaires du presbytère suite démolition ;• Ajout d'équipements en gestion :<ul style="list-style-type: none">- Equipements de l'extension de La Boétie (panneaux PV, SSI et extincteurs)• Impact ETP des évolutions du périmètre en gestion
Parc matériel roulant	Extension de gamme de véhicule : <ul style="list-style-type: none">- Achat de quatre vélos Arcade Manhattan- Achat d'une remorque Podium 32006
Ressources humaines	Ajustement des effectifs - participation de la ville à hauteur de 15% d'un agent de catégorie C
Numérique et Système d'Information	Projets : <ul style="list-style-type: none">- Acquisition d'une douchette RFID- Extension de l'école élémentaire de la Boétie- Mise en conformité du réseau wifi dans toute l'Ecole de Musique- Mise en conformité du réseau wifi de l'Hôtel de Ville- Evolution du logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales (Soprano Opus)- sans impact AC- Mise en place d'un contrôle d'accès pour le local de stockage des armes de la PM- Prise en charge contrôle d'accès culturel- Accès au logiciel de prospective financière Regards Inventaire du parc matériel informatique Déploiement pour les écoles 2021/2022

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune du Taillan-Médoc tel que détaillé ci-dessous.

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents Temps Plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agents mutualisés
Bâtiments		0,008
Ressources humaines		0,15
Total		0,158

ARTICLE 4 : « BIENS MATERIELS »

L'annexe 3 du présent avenant recense les évolutions de parc intervenues dans le cadre des révisions de niveaux de services. Elle vient modifier la liste des matériels transférés lors des cycles précédents.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 6 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022,

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 7 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 8 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune du Taillan-Médoc,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Agnès Versepuy

ANNEXE 3 : BÂTIMENTS ET MATÉRIELS

AVENANT N°7 A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DU TAILLAN-MEDOC

1. Locaux

Sans objet

2. Matériels

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2022, les véhicules suivants ont été ajoutés au parc mutualisé :

- Achat de quatre vélos Arcade Manhattan
- Achat d'une remorque Podium 32006

Le parc de véhicules est le suivant :

Type de véhicule	Nombre
01 - Véhicule Particulier	4
02 - Véhicule Utilitaire Léger	2
10 - Autres Equipements	1
08 - Vélo Conventionnel	4
Total général	11

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE LE TAILLAN



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)		Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	56		0		-14	42
Ordinateurs PC fixe - Standard	53		0		-14	39
Ordinateurs PC fixe - Avancé	3		0		0	3
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0		0		0	0
TOTAL PC Portable	30		0		15	45
Ordinateurs PC portable - Standard	27		0		15	42
Ordinateurs PC portable - Avancé	3		0		0	3
Ordinateurs PC portable - Spécifique	0		0		0	0
TOTAL PC Portable Hybride	0		0		0	0
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0		0		0	0
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0		0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro 0
TOTAL MAC Fixe	1		0		0	1
Ordinateurs Mac fixe - Initial	1		0		0	1
Ordinateurs Mac fixe - Standard	0		0		0	0
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0		0		0	0
TOTAL MAC Portable	0		0		0	0
Ordinateurs Mac Portable - Initial	0		0		0	0
Ordinateurs Mac Portable - Standard	0		0		0	0
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0		0		0	0
TOTAL Ecran	77		0		5	82
Ecran - Initial	0		0		0	0
Ecran - Standard	73		0		5	78
Ecran - Avancé	4		0		0	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire 4
Ecran - Spécifique	0		0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire 0
TOTAL Téléphonie mobile	10		0		1	11
Téléphone mobile classique - Initial	10		0		1	11
						1
TOTAL Smartphone Android	21		0		5	26
Smartphones ANDROID - Initial	14		0		3	17
Smartphones ANDROID - Standard	5		0		2	7
Smartphones ANDROID - Avancé	0		0		0	0
Smartphones ANDROID - Spécifique	2		0		0	2
TOTAL Smartphone ios	3		0		0	3
Smartphones APPLE - Standard	0		0		0	0
Smartphones APPLE - Avancé	2		0		0	2
Smartphones APPLE - Spécifique	1		0		0	1
Forfait téléphonique	42		0		5	47
Forfaits 4G - Initial	10		0		0	10
Forfaits 4G - Standard	23		0		5	28
Forfaits 4G - Avancé	9		0		0	9
Forfaits 4G - Spécifique	0		0		0	0
Tablette Android et Windows	0		0		0	0
Tablettes ANDROID - Standard	0		0		0	Tablette Android standard 0
Tablette ios	8		0		0	8
Tablettes APPLE - Standard	0		0		0	IPAD 10,2" 0
Tablettes APPLE - Avancé	8		0		0	IPAD Air 10,5" 8
Tablettes APPLE - Spécifique	0		0		0	IPAD Pro 11" 0
Accessoires et Petits matériels	0		0		1	1
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	0		0		1	1
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0		0		0	0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0		0		0	0

Parc

Variations

Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0		0
Salles de réunion connectées	0	0		0		0
Salle de réunion connectée - Initial	0	0		0	Petite salle, fixe écran 55"	0
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	Salle moyenne	0
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0

Radio TETRA	0	0		0	Radios gérées hors TETRA	0
Tetra - Initial	0	0		0	0	0
Tetra - Standard	0	0		0	0	0
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique	0	0		0	0	0

Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 1	0		1		Admin : 2
Imprimante - Initial	0	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		0
Imprimante - Standard	0	0	Impression A4 monochrome	1		1
Imprimante - Avancé	1	0	Impression A4 couleur	0		1

Imprimantes ECOLES	Ecoles : 2	0		0	0	Ecoles : 2
Imprimante - Initial	2	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		2
Imprimante - Standard	0	0	Impression A4 monochrome	0		0
Imprimante - Avancé	0	0	Impression A4 couleur	0		0

Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 12	0		-2		Admin : 10
Copieur multifonction - Initial	1	0	Multifonction monochrome	0		1
Copieur multifonction - Standard	8	0	Multifonction couleur	-2		6
Copieur multifonction - Avancé	2	0	Multifonction couleur et finisseur	0		2
Copieur multifonction - Spécifique	1	0	Multifonction compact	0		1

Multifonctions ECOLES	Ecoles : 6	0		0	0	Ecoles : 6
Copieur multifonction - Initial	0	0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	3	0	Multifonction couleur	0		3
Copieur multifonction - Avancé	3	0	Multifonction couleur et finisseur	0		3
Copieur multifonction - Spécifique	0	0	Multifonction compact	0		0

Impression Spéciale	0	0				0
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	Presse d'impression M8	0		0

Logiciel						0
-----------------	--	--	--	--	--	----------

Logiciels DAO Adobe	1	0		1		2
Logiciels DAO ADOBE - Initial	0	0		1	Adobe Acrobat Pro	1
Logiciels DAO ADOBE - Standard	0	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	0
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	1	0		0	Adobe créative suite (complète)	1

Logiciels CAO Autodesk	0	0		0		0
Logiciels CAO - Initial	0	0		0	Autocad LT / Sketchup pro	0
Logiciels CAO - Standard	0	0		0	Autocad	0
Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	Mensura	0
Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0

Logiciels de Productivité	7	0		12		19
Office 365 E3	112			-7		105
Licence Office - office F3	7			12		19
Logiciels de productivité - Visio	0			0		0
Logiciels de productivité - Project	0			0		0

Service	Référence N-1		Conso		Volume Juillet 2021 - Juin 2022
Volume Copies	1 089 583		-101 969		987 614
Volume Copies Standard	721 942		-156 803	impression monochrome	565 139
Volume Copies Avancée	367 641		54 834	impression couleur	422 475
Certificat RGS	0	0	0		0
Certificat - Sécurité	0	0	0		0

Projet terminé 2021		0			
		0			

* Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE LE TAILLAN-MEDOC



Parc logiciel mutualisé

Variations suite à la mutualisation

Date de dernière mise à jour : 10/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
		Corecal Windows	∅					
		Bureautique	∅					les suites bureautiques sont acquises en OEM
		Espaces collaboratifs	∅					
		Visio conférence	∅					
		Suite créative	∅					
		Soft Phone	∅					
		Analyse de données (Data mining, BI, ...)	∅					
		licences	1 licence activinspire écoles	2022	66 €	8	AJOUT	
		licences	45 licences numerlab écoles	2022	1 845 €	360	AJOUT	
		Dématérialisation	∅					
		Dématérialisation	Mise en place de la signature électronique des bons de commande	2021				ajout sans impact ac
		Ouverture de données	Portail open dana	2020				ajout sans impact ac
Métiers								
	Finances	Oui	GFI Phase WEB finances	GFI NEMAUSIC	2013	3 540 €		décommissionnée en oct 2017 et remplacée par GDA
	Finances	Oui	GRAND ANGLE	CGI	2017			remplaçante de GFI finances
	Finances	Oui	logiciel prospective financières REGARD		2022	11 032 €	2 508 €	AJOUT
		Oui	Appl 2					
	Commande publique	Oui	MARCOWEB	Agyssoft	2018			ajout
	Affaires juridiques	Oui	∅	∅				
	Ressources humaines	Oui	GFI Phase WEB finances	GFI NEMAUSIC	2013	3 540 €		décommissionnée en oct 2017 et remplacée par GDA et PLEIADES RH
	Ressources humaines	Oui	PLEIADES RH	SOPRA	2018			remplaçante de l'appli GFI RH
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	∅	∅				
		Oui						
	Fonctions transversales	Oui	Accès Mairie	Bodet	2006	2 953 €	420	décommissionné et remplacé par microsésame 2021
	Fonctions transversales	Oui	contrôle d'accès Mairie	TIL Microsésame	2021			remplaçante de Bodet
	Espaces verts	Oui	∅	∅				
	Propreté	Oui	∅	∅				
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	APIC - SIG	Spatial	2002	9 317 €	1536	décommissionnée et remplacée par cartoweb
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	cartoweb	cinl group	2019			remplaçante de apic sig
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Droit de cité - permis construire	Opéris	2006	11 121 €	2508	décommissionnée et remplacée par DDC
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	DDC service commun		2018			remplaçante de droits de cité
	Animation économique et Emploi	Oui	∅	∅				
	Transports	Oui	∅	∅				
	Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui	∅	∅				
	Solidarités et citoyenneté	Non	∅	∅				
	Education	Non	Technocarte	Technocarte	2002	33 055 €	8592	
	Sport	Non	∅	∅				
	Société	Non	∅	∅				
	Culture (hors médiathèque)	Non	∅	∅				
	Population	Non	elections/etat civil	Berger levrault	2011	6 692 €	1857	
	Population	Non	pm	Logitud	2014	1 914 €	259	

Date de dernière mise à jour : 10/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Population	Non	cimetière	Berger levrault	2015	7 824 €	1451		
Population	Non	3D Ouest		2018		378 €	Ajout / reprise de maintenance	
Population	Non	Logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales soprano OPUS	Arpège	2022			AJOUT	prise en charge BM
police	Non	Verbalisation électronique	IER bolloré	2018	356 €	215 €	Ajout	
police	Non	Dispositif de vidéoprotection		2020	27 360 €	6 959 €	ajout	
police	Non	Mise en place d'un contrôle d'accès pour le local de stockage des armes de la PM		2022	5 779 €	332 €	AJOUT	

Middleware et logiciels supports

wifi		site du palio		2019	900 €	100 €		
wifi		mise en conformité réseau wifi de l'école de musique		2022	5 447 €	539 €	AJOUT	
wifi		mise en conformité réseau wifi hôtel de ville		2022	5 600 €	585 €	AJOUT	
interconnexion sites		interconnexion site Palio et Aloha		2021	1 660 €	1 479 €	ajout	
Bases de données		∅	∅					
Ordonnanceur / automate d'exploitation		∅	∅					
Supervision des applications et des composants techniques		∅	∅					
Sauvegarde (50 To)		veeam backup + avamar	veeam backup and recovery + EMC	2014	1 100 €			
Gestion / supervision des données et droits associés		∅	∅					
Système de gestion de bases de données relationnelles		∅	∅					
Système de gestion de bases de données relationnelles		∅	∅					
Gestion des annuaires techniques		∅	∅					
Gestion des éditions		∅	∅					
Virtualisation de serveurs		∅	∅					
Supervision réseau		∅	∅					
Virtualisation d'applications		∅	∅					
Gestion des impressions		∅	∅					
Monitoring, pilotage et supervision		∅	∅					
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc		∅	∅					
Administration des postes, télédistribution		∅	∅					
Logiciels sécurité (antivirus, firewall)		sophos	editeur	2014	3 152 €			
logiciels, outils de cryptage et de gestion de		∅	∅					
Pilotage de l'activités et des projets		∅	∅					

Nouveauté

application décommissionnée

application remplaçante

Ville du TAILLAN-MEDOC
Chiffrage Total

 Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 6 170	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		5 757
		Parc matériel roulant		0
		Bâtiments		413
Charges directes réelles de fonctionnement -52 601	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Domaine public		-59 982
		Numérique et système d'informations		7 647
		Ressources humaines		45
		Parc matériel roulant		1 298
		Bâtiments		-1 609
Coûts de renouvellement des immobilisations 15 883	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		13 411
		Ressources humaines		75
		Parc matériel roulant		2 300
		Bâtiments		4
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		93
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 54	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Domaine public		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		51
		Parc matériel roulant		0
		Bâtiments		3
Forfait charges de structure -378	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
				2,00% -378

Total révision AC	-30 872
AC Fonctionnement	-46 662
AC Investissement	15 790

Avenant n°4

Contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de LE TAILLAN-MÉDOC

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Le Taillan-Médoc représentée par son Maire, Madame Agnès Versepuy, dûment habilité par délibération n°XXX

d'autre part,

VU le contrat d'engagement signé en date du 15 février 2016 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Agnès Versepuy, Maire du Taillan-Médoc.

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement signé en date du 28 décembre 2017 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Agnès Versepuy, Maire du Taillan-Médoc.

VU l'avenant n°2 au contrat d'engagement signé en date du 1^{er} février 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Agnès Versepuy, Maire du Taillan-Médoc.

VU l'avenant n°3 au contrat d'engagement signé en date du 4 septembre 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Madame Agnès Versepuy, Maire du Taillan-Médoc.

Considérant l'évolution du périmètre des activités mutualisées dans le domaine Domaine Public.

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de compléter le contrat d'engagement passé entre la commune du Taillan-Médoc et Bordeaux Métropole, des engagements liés aux missions mutualisées dans les domaines, à l'occasion des révisions de niveaux de services 2021-2022 :

- Domaine Public

ARTICLE 2 : CHAMP CONCERNE

Le présent avenant vise le domaine mutualisé Domaine Public.

Les annexes modifiées ci-dessous remplacent les annexes du domaine :

Domaines	Objet de l'avenant
Domaine public	Renvoi au SDEEG de l'activité Eclairage public

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement et ses avenants restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le _____, en deux exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Le Taillan-Médoc,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Agnès Versepuy

ANNEXE

- Domaine public

ANNEXE POUR LE DOMAINE « DOMAINE PUBLIC/VOIRIE » – CONTRAT D'ENGAGEMENT

COMMUNE DE LE TAILLAN-MEDOC

DOMAINE : DOMAINE PUBLIC/VOIRIE

I/ Moyens consacrés par la commune au domaine « Domaine Public/Voirie »

Les moyens consacrés par la commune au **domaine « Domaine public/Voirie »** sont détaillés dans la **convention de création des services communs** liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

Pour les compétences régularisées les moyens consacrés par la commune au sous-domaine Domaine public - Voirie sont évalués par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

II/ Missions et activités mutualisées ou régularisées dans le domaine « Domaine public/Voirie »

Le domaine concerné par cette fiche regroupe les activités accessoires sur les espaces publics métropolitains (mobilier urbains, éclairage public hors propreté et espaces verts) et les espaces publics communaux et privés communaux ouverts au public, hors espaces verts et propreté.

Les compétences communautaires 2015 ne font pas l'objet du contrat d'engagement.

Activités régularisées par la commune

A- MOBILIER URBAIN

Surveillance

Petit et gros entretien/renouvellement/gestion de stock de ces matériels (ci-dessus) sur domaine public (dont déclaration de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT))

Etude, achat et pose sur le domaine public (sauf mobilier urbain de proximité) de :

objets utiles au déplacement des usagers ou la limitation de ceux-ci, et qualifiés de dépendance du domaine public routier métropolitain :

- potelets
- barrières fixes
manuelles et automatiques
- bornes
- range-vélos
- abris-vélos
- bornes foraines

mobilier de repos (bancs publics, banquettes, sièges tables)

plaque de rue

objets contribuant à la propreté de la ville (poubelles, corbeilles, sanitaires publics, distributeurs poches déjections canines, cendriers)

matériels d'information et de communication (kiosques à journaux, mâts et colonnes porte affiche, colonne Moris, affichage d'informations municipales ou culturelles, tables d'orientation, pose de kakémonos)

mobilier décoratif ou ornemental (fontaines, statues bornes à eau, portiques...)

Activités mutualisées par la commune
A- MOBILIER URBAIN
Gestion des réclamations sur le domaine public (activité partagée entre la commune et le service commun)
B- ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAUX SECS, AUTOMATISMES et SONORISATION (renvoi au SDEEG de l'activité éclairage public (RNS 2021-2022)*)
Enfouissement de réseaux secs (autres que réseaux électriques, ex : fibre)
Fourniture et pose de l'éclairage public et des mobiliers connectés (d'équipements d'éclairage public (candélabres, matériel de mise en lumière de patrimoines, supports de kakémonos, sonorisation) et tous dispositifs comme transformateurs, boîtiers pour manifestations... ;) des mobiliers connectés et des automatismes), déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), réceptionnés
Entretien/maintenance, gestion des stocks, suivi et contrôle de l'éclairage public (d'équipements d'éclairage public (candélabres, matériel de mise en lumière, supports de kakémonos) et tous dispositifs comme transformateurs, boîtiers pour manifestations... ;) des mobiliers connectés et des automatismes) déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), réceptionnés
Surveillance et gestion des réclamations liées à l'éclairage public, aux réseaux secs et automatismes
Stratégie éclairage public (programmation, veille technique, économies d'énergie...) et automatismes
Gestion SIG éclairage public
Illuminations de Noël et événementielles
C- ESPACES PUBLICS OU PRIVÉS COMMUNAUX
Etudes et travaux neufs sur les espaces publics et privés communaux
Programmation, conception, aménagement, et réaménagement des espaces publics communaux : places, dalles, fossés, voies publiques communales (hors espaces verts), y compris déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) (sauf validation programmation)
Programmation, conception, aménagement, et réaménagement des espaces privés communaux (hors espaces verts) y compris déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) (sauf validation programmation)
Entretien des espaces publics ou privés communaux
Entretien/gestion des espaces publics communaux (hors nettoyage et espaces verts) : voiries communales
Entretien/gestion des espaces privés communaux (hors nettoyage et espaces verts) : voirie communales
Surveillance technique et signalement d'incidents sur le domaine public communal

* L'éclairage des terrains sportifs a également été transféré au SDEEG au 29 juin 2022, ainsi que la surveillance nocturne des installations d'éclairage (au 1^{er} octobre 2022)

Les activités spécifiques liées à la relation à l'utilisateur seront traitées dans le cadre du projet Relation à l'Usager.

Les agents de ce domaine soutiennent également l'activité logistique de l'annexe « Stratégie immobilière/ logistique et magasin / parc matériel », et sont sur ce domaine intervenants occasionnels.

III/ Modalités de mise en œuvre

III-a/ Les responsables en charge des activités du domaine « Domaine public/Voirie » du service commun s'engagent à mettre en œuvre une organisation en conformité avec les obligations et les délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune :

- Pas de certification identifiée à ce jour.

III-b/ Les modes de fonctionnement

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine « Domaine public/Voirie ».

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

Rôles et responsabilités pour le domaine « Domaine Public/Voirie »	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur de la gestion de l'espace public du Pôle Territorial Ouest en lien avec le Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Ouest
	<i>Conception :</i> Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Ouest
Responsable thématique pour la commune	Coordonnateur Domaine public

Types de saisines pour le domaine « Domaine Public - Voirie»	
Saisine ordinaire	Service commun : Chef de centre (Direction de la Gestion de l'Espace Public ou Direction de l'Aménagement) Pôle territorial Ouest Commune : Coordonnateur Domaine public
Saisine en urgence	Service commun : Chef de centre sous couvert du chef de service, Direction de la Gestion de l'Espace Public, Pôle Territorial Ouest Commune : Coordonnateur Domaine public
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur de la Gestion de l'Espace Public, Pôle Territorial Ouest ou Directeur du Développement et de l'Aménagement, Pôle Territorial Ouest, sous-couvert de l'Adjoint au Directeur Général en charge du Pôle Territorial Ouest. Commune : Coordonnateur Domaine public, Directeur du pôle, ou Directeur Général des Services

- **Interfaces commune/service commun :**

Bordeaux Métropole et la commune s'engagent à définir, à la mise en place des services communs, les interfaces décrivant les principaux points de contacts (points d'entrée et points de sortie) ainsi que les grandes étapes d'interaction entre la commune et le service commun métropolitain.

IV/ Les engagements de service

IV-a/ Les engagements de service généraux et les priorités

Les principales priorités / dossiers prioritaires du domaine « Domaine Public - Voirie»:

- Préserver une relation à l'utilisateur de qualité et réactive aux sollicitations de part et d'autre.
- Veiller à la sécurité des sites et conserver une grande rapidité d'intervention en cas d'urgence.

Les engagements de service réciproques poursuivis grâce à la mutualisation du domaine

« Domaine Public - Voirie » sont :

- Partager les données, rencontres récurrentes (toutes les 2 semaines par exemple)
- Maintenir le niveau de service (sans sollicitation des administrés, c'est-à-dire par une intervention en préventif plutôt qu'en curatif)

Les engagements de ce domaine sont transversaux, et se déclinent en mobilier urbain, [l'éclairage public](#), la vidéo-protection et l'espace public ou privé communal.

IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement

Engagements de service du domaine « Domaine Public/Voirie »	Indicateurs de mesure (Définition/Mode de calcul)	Périodicité de suivi	Source de suivi*	Niveau de service constaté (volumétrie correspondante)	Conditions de réalisation
Engagement 1 : Surveillance Assurer une surveillance suffisante pour garantir la sécurité, la fonctionnalité et la qualité du DP et de ses équipements.	Indicateur 1 : Fréquence de passage	Planification par secteur ou carnet de signalement	Une tournée de secteur hebdomadaire est réalisée	<i>Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.</i>	Mensuelle pour l'ensemble de la commune
Engagement 2 : Traitement des réclamations Garantir une prise en compte systématique des réclamations par une réponse réactive et appropriée, et assurer le suivi et le retour d'information.	Indicateur 2 : Délais de réponse aux réclamations <ul style="list-style-type: none"> - Accusé de réception mail : dans la semaine - Accusé de réception courrier : 2 semaines - urgence : ½ h et retour téléphonique 	Mensuelle (2 fois / mois)	Tableau de bord Logiciel relation à l'utilisateur	97 courriers adressés aux riverains en 2014	
Engagement 3 : Etudes et travaux neufs Proposer et réaliser les études et les travaux dans les délais et budgets prévus en respectant le programme (y compris information et concertation).	Indicateur 3 : Respect du programme initial (études et travaux) (oui/non)	Mensuelle	Tableau de bord (suivi financier des projets) Planning à créer : tableau de bord de suivi des programmes	Oui	
Engagement 4 : Gros entretien Proposer et réaliser les programmations de gros entretien dans les délais et budget impartis, dans le cadre des impératifs sécuritaires, en intégrant au mieux les priorités communales.	Indicateur 4 : Respect de la programmation initiale (oui/non)	Mensuelle	Tableau de bord (suivi financier des projets) Planning	Oui	
Engagement 5 : Petit entretien Assurer un petit entretien préventif ou curatif ainsi qu'une réponse réactive et adaptée aux signalements	Indicateur 5 : Délais d'intervention suite aux signalements	Mensuelle	Tableau de suivi des interventions (délais, budget) Planning pour les interventions préventives	Pour les urgences liées à la sécurité : ½ h Demandes d'utilisateurs : planifiées sur 2 semaines, en fonction du planning de charges et des interventions récurrentes.	

*Sources : la commune justifie ici de la valeur du niveau de service atteint en année N (suivi d'activité automatisé, manuel, enquête)

**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DU TAILLAN-MEDOC
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022 Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune du Taillan-Médoc représentée par son Maire, Madame Agnès Versepuy, dûment habilitée par délibération n° du, ci-après dénommée "la commune du Taillan-Médoc",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration

dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1 : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

Bordeaux Métropole s'engage par la présente à rembourser à la commune du Taillan-Médoc somme de **30 999 €** (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par la commune du Taillan-Médoc entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, nettes du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de Métropole du 27 janvier 2017.

La commune du Taillan-Médoc s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **7 754 €** (sept mille sept cent cinquante-quatre euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 24 novembre 2022 et par délibération de la commune du Taillan-Médoc en date

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune du Taillan-Médoc procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2022 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par Bordeaux Métropole à la commune du Taillan-Médoc dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62875 (« remboursements de frais aux communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et en recette au compte 70876 (« remboursements de frais par le GFP de rattachement ») dans le budget en cours de la commune du Taillan-Médoc et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune du Taillan-Médoc à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune

et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / Cachet

Pour la commune du Taillan-Médoc,
Signature / Cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Agnès Versepuy

Avenant n°6 à la Convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac

Révisions de niveaux de services 2021 - 2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Mérignac représentée par l'adjoint au Maire, Monsieur David Charbit, dûment habilité par délibération n° en date du 12 décembre 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac, signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 concernant les révisions de niveau de service 2016-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac, signé en date du 03 avril 2018,

Vu l'avenant n°2 concernant les révisions de niveau de service 2017-2018 entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac, signé en date du 11 février 2019,

Vu l'avenant n°3 concernant les révisions de niveau de service 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac, signé en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°4 concernant les révisions de niveau de service 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac, signé en date du 18 février 2021,

Vu l'avenant n°5 concernant les révisions de niveau de service 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac, signé en date du 04 mars 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services 2021-2022 concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet des révisions de niveaux de services
Numérique et systèmes d'information	Projets (cf. détail Annexe 4 Ter)
	Accompagnement numérique des écoles (restructuration maison des habitants de Beutre et groupe scolaire Berthelot)
	Mise à jour de l'inventaire du parc matériel informatique
	Déploiement dans les écoles 2021-2022
	Augmentation de l'activité liée au RGPD (DPO)
Fonctions transverses	Versement de la totalité d'une charge financière non transférée en totalité au moment de la mutualisation pour la reprographie des bulletins de salaires des agents (marchés Doc One)
Ressources humaines	Création d'un poste de catégorie C
Affaires juridiques	Financement par les villes ayant mutualisé le numérique d'1 ETP de catégorie A. Répartition (50% à parts égales entre les 13 communes qui ont mutualisé l'activité RGPD car socle incompressible de nombre de traitements + 50% au prorata de la population 2022), soit 7512 euros de P1 pour Mérignac représentant 0,10 ETP

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Mérignac tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Ressources humaines		1
Affaires juridiques		0,10
Total		1,1

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022,

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

ARTICLE 6 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 7 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Mérignac,

Le Président,

L'adjoint au Maire

Alain Anziani

David Charbit

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE MÉRIGNAC



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	471	0		12		483
Ordinateurs PC fixe - Standard	438	0		12	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	450
Ordinateurs PC fixe - Avancé	17	0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	17
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	16	0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	16
TOTAL PC Portable	288	0		32	0	320
Ordinateurs PC portable - Standard	260	0		30		290
Ordinateurs PC portable - Avancé	18	0		1		19
Ordinateurs PC portable - Spécifique	10	0		1		11
TOTAL PC Portable Hybride	0	0		1	0	1
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		1		1
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro	0
TOTAL MAC Fixe	8	0		0	0	8
Ordinateurs Mac fixe - Initial	1	0		0		1
Ordinateurs Mac fixe - Standard	6	0		0		6
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	1	0		0		1
TOTAL MAC Portable	7	0		0	0	7
Ordinateurs Mac Portable - Initial	1	0		0		1
Ordinateurs Mac Portable - Standard	4	0		0		4
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	2	0		0		2
TOTAL Ecran	673	0		73	0	746
Ecran - Initial	15	0		-5		10
Ecran - Standard	626	0		77		703
Ecran - Avancé	32	0		0	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	32
Ecran - Spécifique	0	0		1	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	1
TOTAL Téléphonie mobile	124	0		7	0	131
Téléphone mobile classique - Initial	124	0		7	/\ Coût du forfait Voix déduit	131
TOTAL Smartphone Android	256	0		21	0	277
Smartphones ANDROID - Initial	105	0		10	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	115
Smartphones ANDROID - Standard	71	0		14	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	85
Smartphones ANDROID - Avancé	10	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	10
Smartphones ANDROID - Spécifique	70	0		-3	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	67
TOTAL Smartphone Ios	25	0		-3	0	22
Smartphones APPLE - Standard	16	0		-3	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	13
Smartphones APPLE - Avancé	8	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	8
Smartphones APPLE - Spécifique	1	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	1
Forfait téléphonique	483	0		43	0	526
Forfaits 4G - Initial	121	0		7	Voix	128
Forfaits 4G - Standard	288	0		32	Voix Data	320
Forfaits 4G - Avancé	74	0		4	Data	78
Forfaits 4G - Spécifique	0	0		0	M2M	0
Tablette Android et Windows	67	0		5	0	72
Tablettes ANDROID - Standard	67	0		5	Tablette Android standard	72
Tablette Ios	22	0		0	0	22
Tablettes APPLE - Standard	0	0		0	IPAD 10,2"	0
Tablettes APPLE - Avancé	20	0		0	IPAD Air 10,5"	20
Tablettes APPLE - Spécifique	2	0		0	IPAD Pro 11"	2
Accessoires et Petits matériels	9	0		2	0	21
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	10	0		0		10
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	1	0		0		1
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	1	0		0		1
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	7	0		0		7
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		2		2
Salles de réunion connectées	1	0		3		4
Salle de réunion connectée - Initial	1	0		0	Petite salle, fixe écran 55"	1
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		3	Salle moyenne	3
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0
Radio TETRA	46	0		0	Radios gérées hors TETRA	46
Tetra - Initial	0	0		0	0	0
Tetra - Standard	45	0		0	0	45
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique	1	0		0	0	1

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE MERIGNAC



Parc logiciel mutualisé				Variations suite à la mutualisation				
Date de dernière mise à jour : 10/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses								
Corecal Windows		Windows Serveur		2010-2015	27 000 €			
Bureautique		Office		2010-2015	292 740 €			
Suite créative		Adobe Cs		2010-2013	21 498 €			
Licences activ inspire pour les écoles		21 licences		2019	8 379 €	315		
Licences activ inspire pour les écoles		4 licences supplémentaires		2022	264 €	32	AJOUT	
Ouverture des données		Mise en place d'un portail open data		2020			ajout	
Dematerialisation		Mise en place scan et videocodage des factures		2020			ajout	
Métiers								
Finances	Oui	SEDIT-Finances	BERGER-LEVRAULT	1998	202 800 €	7825	décommissionnée et remplacée par GDA	
Finances	Oui	GDA Grand Angle	CGI	2020			remplaçante de sedit finances	
Finances	Oui	INFOTH INFOTF INFOCADA	A6CMO	2010	4 792 €	1261		
Finances	Oui	SAGE Financements	SALVIA	1997	15 000 €	4014	décommissionnée et remplacée par GDA	
Finances	Oui	SAGE Patrimoine	SALVIA	2000	17 000 €	5874	décommissionnée et remplacée par GDA	
Finances	Oui	Regards	Ressources Consultants	2003	12 809 €	4524		
Finances	Oui	Saga (Gestion des Régies)	FUTUR SYSTEM	2015	65 764 €	6960		
Commande publique	Oui	Acte-Office (Gestion des délibérations)	BERGER-LEVRAULT	1997	9 900 €	1964		
Affaires juridiques	Oui	SEDIT-RH	BERGER-LEVRAULT	1998	253 620 €	16649	décommissionnée et remplacée par Pleiades	
Ressources humaines	Oui	Pleiades RH	Sopra	2020			remplaçante de sedit RH	
Ressources humaines	Oui	INSER Formation	INSER	2003	10 070 €	3336		
Ressources humaines	Oui	GALPE	INFO-DECISIONS	2006	5 474 €	1702		
Ressources humaines	Oui	TEMPTATION (Gestion des temps)	HOROQUARTZ	2000	30 000 €	7312	décommissionnée et remplacée par etemption	
Ressources humaines	Oui	eTemption	HOROQUARTZ	2019			remplaçante de temptation	
Ressources humaines	Oui	QAZAL (Gestion du recrutement)	SAFARI				décommissionnée et remplacée par toucan	
Ressources humaines	Oui	TOUCAN recrutement	talentsoft	2021			remplaçante de qazal	
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	Abyla (Gestion des bâtiments)	LABEO	1997	35 000 €	7474		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	Colbert	GFI	2013	61 145 €	4413		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	Logiciel de suivi des consommations de carburant avec jauge sur la station essence LVNET	ALX Technologie	2022	7 307 €	1388	AJOUT	
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	Solution de gestion du pool de véhicules	GIR	2022	12 705 €	1767	AJOUT	
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	Tachostore	ECAP	2011	2 295 €	203		
Fonctions transversales	Oui	PostOffice (Gestion du courrier)	BERGER-LEVRAULT	2006	28 440 €	4106	décommissionnée et remplacée par POST OFFICE PAAS	
Fonctions transversales	Oui	PostOffice (Gestion du courrier) PAAS	BERGER-LEVRAULT	2020			remplaçante de post office	
Fonctions transversales	Oui	Portail Intranet	INEXINE	2009	40 595 €	4800		
Fonctions transversales	Oui	refonte du portail intranet		2021		4159	ajout	
Espaces verts	Oui	Généric Espace Verts	MAP Conseil	2006				
Espaces verts	Oui	Foto/Flore	ALSEVE	2009	2 128 €	476		
Propreté	Oui							
Voirie et DP	Oui	VigieWeb	CITEGESTION	2010	49 000 €	3228		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	Cart@ds	GFI	2011	44 000 €	3475	décommissionnée et remplacée par catads service commun	
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	CARTADS service commun	GFI	2018			remplaçante de cartads mer	
Animation économique et Emploi	Oui	AGDE	A6CMO	2010	5 200 €	1380		
Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui	PELEHAS (Gestion des logements)	AFI	2006	10 478 €	1284		
Solidarités et citoyenneté	Non	Millesime (Gestion Aide Sociale)	IMPLICIT	2013	41 205 €	6010		
Solidarités et citoyenneté	Non	Game Apologic (Gestion des seniors)	APOLOGIC	2003 à 2008	14 896 €	3223		
Solidarités et citoyenneté	Non	évolution du SI seniors MAD	UP Clityzen	2022	9 296 €	10940	AJOUT	
Solidarités et citoyenneté	Non	GEODP Placier	Sogelink	2018	9 345 €	887	Ajout	
Solidarités et citoyenneté	Non	GEODP Voirie	Sogelink	2022	58 193 €	6624	AJOUT	
Solidarités et citoyenneté	Non	Adagio	Arpège	2016	5 370 €		Ajout	
Solidarités et citoyenneté	Non	Municipal	LOGITUD	2004	10 608 €	1516		
Solidarités et citoyenneté	Non	eSIRIUS solution de gestion d'affichage numérique	ESII	2019	15 559 €	1370	Ajout	
Solidarités et citoyenneté	Non	Solution d'affichage numérique pour la maison des habitants de chemin long eSIRIUS	ESII	2022	5 042 €	635	AJOUT	
Solidarités et citoyenneté	Non	Plateforme PAACO pour le CCAS		2021		332	ajout	
Education	Non	Concerto	ARPEGE	2015	172 588 €	13608		
Education	Non	Mise en place de téléservices éducation [concerto]	ARPEGE	2020	3 792 €	0	ajout	
Education	Non	Mise en place d'outils de pointage pour les AM - CONCERTO phase 2	ARPEGE	2021	1 680 €	8656	ajout	
Education	Non	Mise en place d'un logiciel de Gestion logistique Enfance Jeunesse - Mérignac		2021	18 401 €	0	ajout	
Sport	Non	GMA	GMA Consulting	2009	14 326 €	1680		
Société	Non							
Culture	Non	Aloes	ARCHIMED	2006	170 000 €	19313		
Culture	Non	Licences pour automate de prêt de la médiathèque	Syracuse SIGB	2019	6 000 €	0		
Culture	Non	Licences automate université 11	run time	2019	624 €	0		
Culture	Non	Licences pour conservatoire - finale 25, Sybellus et Logic prox		2020	620 €	200	Ajout	
Culture	Non	LIGEO solution archivistique numérique		2020	16 140 €	2749	Ajout	
Culture	Non	Définition d'un solution de recouvrement de 170000 doc de la médiathèque		2021	5 364 €	829	Ajout	
Culture	Non	Déploiement d'un logiciel pour la conception scénographique des expositions et la modélisation d'espaces		2021	0 €	329	Ajout	
Culture	Non	intégration nouvelle charte graphique site internet mediatheque		2022	6 390 €	360	AJOUT	
Population	Non	MELODIE (Gestion Etat Civil)	ARPEGE	1997	25 000 €	3924		
Population	Non	MAESTRO (Recensement)	ARPEGE	1998	7 000 €	847		
Population	Non	ALTO (Gestion des pièces administratives)	ARPEGE	1998	4 600 €	1236		
Population	Non	ADAGIO (Elections)	ARPEGE	1998	15 000 €	3216		
Population	Non	SOPRANO (Gestion de l'animation électorale)	ARPEGE	2001	5 378 €	2004		
Population	Non	REQUIEM (Gestion des cimetières)	ARPEGE	1997	12 500 €	2597		
Autres	Oui	Gestion indicateurs/pilotage - Développement Durable	ARTAL Technologies	2013	23 835 €	1962		
Autres	Non	e sirius		2018	1 440 €		Ajout	
Police municipale	Non	Verbalisation électronique	IERR Bolloré	2018	30 551 €	7250	Ajout	
Police municipale	Non	LOGIPOLWEB	Logipol	2020	12 469 €	2612	ajout	
Police municipale	Non	Mise en place d'une solution de géolocalisation pour la Police Municipale de Mérignac		2021		332	ajout	
Autres	Oui	SIG	ESRI	2007	59 498 €	18374		
Middleware et logiciels supports								
Réseaux, voix, data		OXE-OTMS 8770	ALCATEL	2015	190 000 €	43000		
installation et mise en place reseau		maison de la petite enfance		2019	5 500 €	200		
installation et mise en place reseau		maison des aidants		2019	2 000 €	0		
Bases de données		SQL SERVER	MICROSOFT	2012	1 000 €			
Ordonnanceur / automate d'exploitation								
Supervision des applications et des composants techniques		NAGIOS				0		
Sauvegarde (50 To)		BACKUP EXEC	SYMANTEC	2010	24 763 €	9835		
Gestion / supervision des données et droits associés								
Système de gestion de bases de données relationnelles		ORACLE	ORACLE France	2014 - 2015	20 062 €	4414		
Système de gestion de bases de données relationnelles								
Gestion des annuaires techniques		AD2008	MICROSOFT	2012	8 000 €			
Gestion des éditions								
Virtualisation de serveurs		Vsphere 5.0	VMWARE		25 000 €	10000		
Supervision réseau		NAGIOS						
Virtualisation d'applications								
Gestion des impressions								
Monitoring, pilotage et supervision		NAGIOS						
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc		Apsynet	Cim DATACENTER	2008	65 000 €	6245		
Administration des postes, télédistribution		WSUS - Lan Guard	MS - GFI	2006				
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)		SOPHOS / OLFEQ / NETASQ		2012	24 561 €	4000		
Pilotage de l'activités et des projets								

Nouveauté application décommissionnée application remplaçante

Annexe 4 Ter - Mérignac- Avenant n°6 à la convention cadre de création de service commune - Liste des projets informatiques

Catégorie	Date d'ouverture du Service	Nombre de mois à rembourser	Impact s/ ACI	Impact s/ ACF	Remboursement Investissement	Remboursement Fonctionnement
Accompagnement numérique des bâtiments	#####	20	1 501 €	568 €	1 244 €	457 €
Accompagnement numérique à la restructuration de la maison des habitants de Beutre pour la ville de Mérignac	07/12/2021	12	731 €	236 €	731 €	236 €
Accompagnement numérique à la restructuration du groupe scolaire Berthelot à Merignac	02/05/2022	8	770 €	332 €	513 €	221 €
Equipements administratifs	31/08/2022	4	8 175 €	-5 325 €	2 725 €	-1 775 €
Evolution des équipements administratifs à l'OS	31/08/2022	4	8 175 €	-5 325 €	2 725 €	-1 775 €
Equipements pédagogiques	30/08/2022	4	1 232 €	86 €	411 €	29 €
Déploiement 2021/2022 pour les écoles de Mérignac (Fils)	30/08/2022	4	1 232 €	86 €	411 €	29 €
Projets	#####	125	38 666 €	30 061 €	23 847 €	22 272 €
Achat de 10 Licences Supplémentaires pour le SAAD pour le CCAS de Mérignac						
MER / CCAS Achat de 10 Licences Supplémentaires pour le SAAD	01/10/2021	15	155 €	418 €	194 €	523 €
Affichage Dynamique pour la Maison des Habitants du Chemin Long à Mérignac	07/12/2021	12	678 €	635 €	678 €	635 €
Aménagement d'un équipement informatique agents placiers - Mérignac	10/02/2022	10	484 €	- €	403 €	- €
Aménagement numérique de l'Espace Jeune de la commune de Mérignac	12/04/2022	8	437 €	- €	291 €	- €
Déploiement de postes de travail multi agents pour la commune de Mérignac	31/08/2022	4	17 426 €	6 319 €	5 809 €	2 106 €
Equipements visio conférence et streaming pour Salle du Conseil Municipal de Mérignac	04/10/2021	15	5 375 €	1 802 €	6 719 €	2 253 €
Evolution du Système d'information Séniors [APOLOGIC] de Mérignac	31/12/2021	12	3 150 €	10 940 €	3 150 €	10 940 €
Installation du logiciel de suivi de la consommation de carburant avec jauge sur la station essence	30/11/2021	13	804 €	1 388 €	871 €	1 504 €
Intégration de la nouvelle charte graphique médiathèque sur le site web de la médiathèque de Mérignac	17/12/2021	12	763 €	360 €	763 €	360 €
Optimisation de la gestion du pool de véhicules pour la commune de Mérignac	21/07/2022	5	1 564 €	1 767 €	652 €	736 €
Perennisation de la ligne haut débit dans la salle du Conseil Municipal de la ville de Mérignac	01/12/2021	13	690 €	- €	748 €	- €
Redevance d'occupation du domaine public - ville de Mérignac	01/07/2022	6	7 140 €	6 432 €	3 570 €	3 216 €
Total général	#####	153	49 574 €	25 390 €	28 227 €	20 983 €

Ville de MERIGNAC



Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

1,10

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 45 896	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Affaires juridiques		7 512
		Fonctions transversales		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		38 384
Charges directes réelles de fonctionnement 31 320	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Affaires juridiques		32
		Fonctions transversales		5 593
		Numérique et système d'informations		25 390
		Ressources humaines		305
Coûts de renouvellement des immobilisations 50 397	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Affaires juridiques		53
		Fonctions transversales		0
		Numérique et système d'informations		49 574
		Ressources humaines		500
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		271
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 376	4	Dépenses d'entretien par mètre carré (Pour info : 34 € par an par m² par agent pour Bordeaux Métropole)		
		Affaires juridiques		36
		Fonctions transversales		0
		Numérique et système d'informations		0
		Ressources humaines		340
Forfait charges de structure 1 972	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
				2,54%
				1 972

Total révision AC	129 961
AC Fonctionnement	79 835
AC Investissement	50 127

**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE MERIGNAC
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune de Mérignac représentée par son Adjoint au Maire, Monsieur David Charbit dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la commune de Mérignac",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors

périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune de Mérignac s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **43 541 €** (quarante-trois mille cinq cent quarante et un euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis et du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune de Mérignac.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Mérignac s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **28 267 €** (vingt-huit mille deux cent soixante-sept euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Mérignac en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Mérignac procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Mérignac à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement») dans le budget en cours de la commune de Mérignac et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Mérignac à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la

commune de Mérignac et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / Cachet

Pour la commune de Mérignac,
Signature / Cachet

Le Président,

L'Adjoint au Maire,

Alain Anziani

David Charbit

**Avenant n°7 à la Convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Pessac**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Pessac représentée par son Maire, Monsieur Franck Raynal, dûment habilité par délibération n° en date du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac signée en date du 17 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac, concernant le rattachement du service commun des archives à Bordeaux Métropole, signé en date du 1^{er} mars 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac, concernant les révisions de niveaux de service 2016-2017, signé en date du 30 janvier 2018,

Vu l'avenant n°3 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac, concernant les révisions de niveaux de service 2017-2018, signé en date du 1^{er} février 2019,

Vu l'avenant n°4 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac, concernant les révisions de niveaux de service 2018-2019, signé en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac, concernant les révisions de niveaux de service 2019-2020, signé en date du 18 février 2021,

Vu l'avenant n°6 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac, concernant les révisions de niveaux de service 2020-2021, signé en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Le cas échéant, ces évolutions se traduisent également dans les fiches annexes des domaines concernés du contrat d'engagement.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet des révisions de niveaux de service
Domaine public	Centre espaces verts : démarrage de l'entretien de la Plaine des Arrestieux
	Gestion de nouveaux espaces (3 aires de rafraîchissement, espaces « sans tabac » dans 17 parcs et jardins, aires de détente canine, gestion des cendriers de l'opération éco-mégots)
Mobilier urbain	Renvoi en commune de la régie du stationnement au 01/02/2022
Propreté	Remboursement d'une partie du P5 lié à la benne de collecte de déchets verts (scorie RNS 2021)
Affaires juridiques	Nouveaux abonnements CID
	Remboursement des frais irrépétibles
Numérique et systèmes d'information	Mise à jour de l'inventaire du parc matériel informatique
	Déploiements dans les écoles
	Accompagnement numérique à la création d'un poste de police municipal à la Chataigneraie
	Création d'un centre de supervision urbain
	Projets :
	<ul style="list-style-type: none">- Accueil Famille : mise en place de la facturation différenciée- Acquisition de caméras piéton- Acquisition de PDA de verbalisation électronique- Adaptation du logiciel de traitement des paies du Service d'Accueil Familial- Déploiement d'un système de vidéoprotection sur les secteurs Chataigneraie/Haut Livrac/Carrefour Alouette- Dotation de smartphones pour les directeurs d'école- Evolution du logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales [Soprano Opus]- Informatisation des bibliothèques et centres documentaires pour les écoles- Informatisation du site sportif COSEC de Saige (projet-fils)- Informatisation du site sportif Stade Roger Vincent 1 & 2 (projet-fils)- Mise en place de WIFI pour les Ateliers organisés durant l'année par Pessac Animation- Mise en place du scoring pour les attributions de places en crèche [Technocarte]- Mise en place du WiFi pour la semaine de la réalité virtuelle- Mise en place d'un logiciel courrier au CCAS- Mise en place d'une photothèque (fils)- Mise en place d'une Plateforme du bénévolat [HACKTIV]

- Mise en place d'une plateforme téléphonique pour le Service Gestion Ressource du CCAS
- WiFi du CCAS

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 3 « EFFECTIFS MUTUALISES PAR DOMAINE »

Par le présent avenant, il est décidé, l'évolution des effectifs mutualisés par la commune de Pessac tel que détaillé ci-dessous :

Domaines concernés par une révision de niveaux de services	Equivalents temps plein (ETP) des agents mutualisés*	ETP compensés sans agent mutualisé
Domaine public – régie de stationnement		-0,2
Total		-0,2

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 5 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022,

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

ARTICLE 6 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 7 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Pessac,

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Franck Raynal

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE PESSAC



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations			Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
	Périmètre de référence N°1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	404	0		-3		401
Ordinateurs PC fixe - Standard	385	0		-2	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	383
Ordinateurs PC fixe - Avancé	14	0		-1	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	13
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	5	0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	5
TOTAL PC Portable	131	0		35	0	166
Ordinateurs PC portable - Standard	115	0		28		143
Ordinateurs PC portable - Avancé	11	0		6		17
Ordinateurs PC portable - Spécifique	5	0		1		6
TOTAL PC Portable Hybride	2	0		-1	0	1
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	1	0		-1		0
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	1	0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro	1
TOTAL MAC Fixe	8	0		1	0	9
Ordinateurs Mac fixe - Initial	1	0		-1		0
Ordinateurs Mac fixe - Standard	7	0		2		9
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0	0		0		0
TOTAL MAC Portable	1	0		1	0	2
Ordinateurs Mac Portable - Initial	0	0		0		0
Ordinateurs Mac Portable - Standard	1	0		0		1
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0	0		1		1
TOTAL Ecran	461	0		44	0	505
Ecran - Initial	11	0		-1		10
Ecran - Standard	435	0		47		482
Ecran - Avancé	15	0		-2	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	13
Ecran - Spécifique	0	0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0
TOTAL Téléphonie mobile	31	0		-13	0	18
Téléphone mobile classique - Initial	31	0		-13	/\ Coût du forfait Voix déduit	18
TOTAL Smartphone Android	284	0		33	0	317
Smartphones ANDROID - Initial	104	0		37	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	141
Smartphones ANDROID - Standard	110	0		-3	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	107
Smartphones ANDROID - Avancé	10	0		4	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	14
Smartphones ANDROID - Spécifique	60	0		-5	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	55
TOTAL Smartphone ios	9	0		2	0	11
Smartphones APPLE - Standard	3	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	3
Smartphones APPLE - Avancé	5	0		1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	6
Smartphones APPLE - Spécifique	1	0		1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	2
Forfait téléphonique	344	0		25	0	371
Forfaits 4G - Initial	31	0		-11	Voix	20
Forfaits 4G - Standard	289	0		33	Voix Data	322
Forfaits 4G - Avancé	22	0		3	Data	25
Forfaits 4G - Spécifique	2	0		2	M2M	4
Tablette Android et Windows	3	0		6	0	9
Tablettes ANDROID - Standard	3	0		6	Tablette Android standard	9
Tablette ios	22	0		4	0	26
Tablettes APPLE - Standard	21	0		5	IPAD 10,2"	26
Tablettes APPLE - Avancé	1	0		-1	IPAD Air 10,5"	0
Tablettes APPLE - Spécifique	0	0		0	IPAD Pro 11"	0
Accessoires et Petits matériels	7	0		5	0	13
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	1	0		1		2
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	2	0		2		4
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	3	0		0		3
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	2	0		0		2
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0		0

		Parc		Variations			
Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)	
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	0	0		0		0	
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		2		2	
Salles de réunion connectées	0	0		2		2	
Salle de réunion connectée - Initial	0	0		1	Petite salle, fixe écran 55"	1	
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		1	Salle moyenne	1	
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0	
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0	
Radio TETRA	39	0		11	Radios gérées hors TETRA	50	
Tetra - Initial	0	0		0	0	0	
Tetra - Standard	31	0		8	0	39	
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0	
Tetra - Spécifique	8	0		3	0	11	
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 29	0		-1		Admin : 28	
Imprimante - Initial	0	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		0	
Imprimante - Standard	25	0	Impression A4 monochrome	-1		24	
Imprimante - Avancé	4	0	Impression A4 couleur	0		4	
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 1	0		1	0	Ecoles : 2	
Imprimante - Initial	1	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		1	
Imprimante - Standard	0	0	Impression A4 monochrome	1		1	
Imprimante - Avancé	0	0	Impression A4 couleur	0		0	
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 61	0		9		Admin : 70	
Copieur multifonction - Initial	11	0	Multifonction monochrome	1		12	
Copieur multifonction - Standard	30	0	Multifonction couleur	0		30	
Copieur multifonction - Avancé	16	0	Multifonction couleur et finisseur	0		16	
Copieur multifonction - Spécifique	4	0	Multifonction compact	8		12	
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 33	0		0	0	Ecoles : 33	
Copieur multifonction - Initial	0	0	Multifonction monochrome	0		0	
Copieur multifonction - Standard	15	0	Multifonction couleur	0		15	
Copieur multifonction - Avancé	16	0	Multifonction couleur et finisseur	0		16	
Copieur multifonction - Spécifique	2	0	Multifonction compact	0		2	
Impression Spéciale	1					1	
Impression Spéciale - Spécifique	1	0	Presse d'impression M8	0		1	
						0	
Logiciel						0	
Logiciels DAO Adobe	22	0		5		27	
Logiciels DAO ADOBE - Initial	5	0		3	Adobe Acrobat Pro	8	
Logiciels DAO ADOBE - Standard	2	0		0	Adobe créative suite (licence solo)	2	
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	15	0		2	Adobe créative suite (complète)	17	
Logiciels CAO Autodesk	8	0		0		8	
Logiciels CAO - Initial	8	0		0	Autocad LT / Sketchup pro	8	
Logiciels CAO - Standard	0	0		0	Autocad	0	
Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	Mensura	0	
Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	0	
Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0		0	
Logiciels de Productivité	484	0		14		498	
Office 365 E3	479			40		519	
Licence Office - office F3	484	0		14		498	
Logiciels de productivité - Visio	0	0		0		0	
Logiciels de productivité - Project	0	0		0		0	
Service	Référence N-1			Conso		Volume Juillet 2021 - Juin 2022	
Volume Copies	5 451 896			-365 028		5 086 868	
Volume Copies Standard	4 466 028			-580 487	impression monochrome	3 885 541	
Volume Copies Avancée	985 868			215 459	impression couleur	1 201 327	
Certificat RGS	0	0		0		0	
Certificat - Sécurité	0	0		0		0	
Projet terminé 2021							
0					Dotation de smartphones pour les directeurs d'école pour la Ville de Pessac PM04496		
0					Mise en place d'un logiciel courrier au CCAS de Pessac PM04140		
0					Mise en place d'une plateforme téléphonique pour le Service Gestion Ressource du CCAS de Pessac PM04141		

* Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE PESSAC



Date de dernière mise à jour : 10/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions € ht	€ ttc	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Productivité / transverses									
Corecal Windows		CAL Win SVR CAL 2012	Microsoft	2014	12 840	15 408			
Coreldraw graphics			Coreldraw	2021	84			ajout	
Bureautique		Libre Office 4				0			
Messagerie		Zimbra		2015	3 250	3 900	14 100		
Espaces collaboratifs						0			
Visio conférence						0			
Suite créative						0			
Soft Phone						0			
Analyse de données (Data mining, BI, ...)		BOXI R4	SAP	2010	34 275	41 130	4 073		
Système d'Information Géographique (SIG)	oui	QGIS (6postes)		2014	5 700	6 840	/		
		LIZMAP	3LIZ			0			
Portail de téléservices	non	CAPDEMAT	ZENGULARITY	2011	132 721	159 265	6 000		
Tiers de télétransmission	non	SLOW	ADULLACT	2009		0			
Intranet	oui	Intranet		2016	69 792				
Automate envoi fichiers PES , Hopayra, Insee et retour ACK et NACK des envois PES		Télicos	TSI Informatique	2004	13 138	15 766	1 537		
Licences écoles		HIBOUTHEQUE - 5 licences sup		2022		245	40	AJOUT	
Ouverture des données		Mise en place du portail open data		2020				ajout	
Dématérialisation		scan et vidéocodage des factures		2020				ajout	pas d'impac ac
Dématérialisation du conseil municipal	non	IDELIBRE	ADULLACT	2014		0			
Métiers									
Finances	Oui	Astre GF, module inventaire, module subventions, module régie	GFI	2009	186 636	223 963	12 039		décommissionnée et remplacée par GDA
	Oui	GDA Grand Angle	CGI	2021					remplaçante de astre
		Regards	Ressources consultants	2010	14 043	16 852	6 622		
		CHORUS Portail pro solution de gestion des factures	CHORUS	2019	0	0			pas d'impact ac
Commande publique	Oui	MARCO	AGYSOFT	1997		0	9 368		
Affaires juridiques	Oui					0			
Ressources humaines	Oui	Pale- carrière-Absences-frais de mission- Visite médicale Elections(prud'homal)- GPEC - Formations - Budget prévisionnel- Bilan social- Décideur)	CIRIL	2008	211 353	253 624	14 505		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui	ATAL (gestion des interventions et des équipements gérés par les services techniques)	ADUCTIS / BERGER LEVRAULT	1998 2010		0	10 479		
	Oui	ERP21 (gestion des contrôles de sécurité des établissements recevant du public)	CONCEPT DEVELOPEMENT	2008	5 920	7 104	600		
Fonctions transversales	Oui	ESIRIUS (accueil des usagers et prise de rendez vous sur internet)	ESII	2011	22 468	26 962	3 055	décommissionnée 2021 et remplacée par Orion	
		ORION prise de rdv en ligne	ESII	2021				remplaçante de eSIRIUS	
Espaces verts	Oui	CF Atal				0			
Propreté	Oui					0			
Voirie et DP	Oui	COORDIN en cours de changement vers LITTERALIS - Gestion des arrêtés de voirie et occupation du domaine public	SOGELINK	2015	acquisition BX Métropole	0	BX Métropole		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui	DROIT DE CITÉS	OPERIS	2004	19 612	23 534	3 178		
	Oui	APIC	OPERIS / SPACIAL			0	2 880		
Animation économique et Emploi	Oui					0			
Transports	Oui	CF Atal	ADUCTIS / BERGER LEVRAULT	1998 2010		0			
	Oui	EASY CONNECT (gestion des prises de carburant)	MADIC	2011	4 409	5 291	0		
Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui	PELEHAS (gestion des demandes de logement)	AFI	2008 2015	23 350	28 020	1 271		
Cabinet	Non	Suipié	Artsoft	2007	18 970	22 764	1 984		

Date de dernière mise à jour : 10/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions € ht	€ ttc	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
	Solidarités et citoyenneté					0			
	Solidarités et citoyenneté					5 400	5566	AJOUT	
		plateforme de gestion du bénévolat	HACKTIV	2022					
		Asweb (Action social- Personnes Agées-nom@d- facturation logement)	Berger Levraut	2010	96 351	115 621	7 687		
		CCAS	Non						
		CCAS	NON						
		logiciel courrier Maarch courrier	Xellians	2022		14 000	3 510	AJOUT	
	Education	HELUXPLANNING → ETEMPTATION	HOROQUARTZ	2015	29 875	35 850	3 300		
	Education/ Jeunesse/Petite enfance/Transports scolaires	ILE	TECHNOCARTE	2010	128 338	154 006	8 122		
	Education/ Jeunesse/Petite enfance/Transports scolaires	adaptation logiciel techocarte pour le traitement des paies du SAF	TECHNOCARTE	2022		2 784	166	AJOUT	
	Education/ Jeunesse/Petite enfance/Transports scolaires	accueil famille : mise en place facturation différenciée	TECHNOCARTE	2022		2 208	332	AJOUT	
	Education/ Jeunesse/Petite enfance/Transports scolaires	module scoring pour les attributions de place en crèche	TECHNOCARTE	2022		1 728	996	AJOUT	
	Petite enfance gestion des RAM	GRAM	LIGER	??		0	475		
	Sport	PLANITECH (Gestion des plannings de réservations des équipements sportifs)	LOGITUD	2015	8 078	9 694	1 654		
	Culture	CF PLANITECH	LOGITUD			0			
	Culture	WeLOGIN	Login Informatique	2021		3 281	1 481	ajout	
	Culture	Médiathèque	ARCHIMED	2000	53 165	63 798	11 200		
	Culture	Logiciel RFID pour Médiathèque		2016	7 680 €	9 216	1500		
	Culture	licences (louées) - médiathèque	HORIGAMI	2019	0 €	0	1152		
	Culture	licences (louées) - médiathèque	deepfreeze	2019	0 €	0	390		
	Culture	Photothèque		2022		5 610	1660	AJOUT	
	Population	Recensement (avenir) + Recensement en ligne	Logitud		3 098	3 718	1 367		
	Population	Elections(suffrage) + Inscription en ligne sur les listes électorales	Logitud		6 532	7 838	3 152		
	Population	Logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales soprano OPLUS	Arpège	2022				AJOUT	prise en charge bm
	Population	Formalités Administratives(cni)	Logitud	2007	5 300	6 360	897		
	Population	Etat Civil (siècle) + Comedec +Images(acts numérisés)	Logitud	1999	33 054	39 665	4 963		
	Population	Cimetière(eternité)	Logitud	2014	10 750	12 900	898		
	Population	Verbalisation électronique		2018		30 706	9 015	Ajout	
	Population	Vidéoprotection		2019		26 280	6 960	Ajout	
	Population	Système de vidéoprotection pour Chateignerale, Haut Livrac, Carrefour alouette		2022		25 941	3 456	AJOUT	
	Population	SIECLE module d'intégration des demandes en ligne pour les PACS	LOGITUD	2019		4 718	0	Ajout	pas d'impact ac
	Population	Police (municipal +Chien dangereux)	Logitud	2003	11 633	13 960	1 514		
	Population	Police PVE	Atos Wordline	2012	9 991	11 989	1 663		
	Population	Marchés Forains (Geodp Placiers)	ILTR	2011	4 410	5 292	647		
	Population	Evolutions du logiciel GEODP pour la prise en compte du paiement par prélèvement bvc		2020	5 513	6 615	2 275	Ajout	
	Vie associative et cabinet du maire	CF PLANITECH	LOGITUD			0			
	Service de l'assemblée	WEBDELIB	ADULLACT	2013	70 803	84 964			
		E-courrier – G° courrier	Libreair			0	1 214		
Middleware et logiciels supports									
	Réseaux	HP IMC				0			
	WIFI	mise en place de wifi pour les ateliers organisés		2022		3 000	120	AJOUT	
	WIFI	Mise en place de wifi pour la semaine de la réalité virtuelle		2022		3 875		AJOUT	
	WIFI	wifi CCAS		2022		8 422		AJOUT	
	Voix	Alcatel 8770- MAJ logiciels / licences 2015		2015	12 000	14 400			
	Bases de données			2015	6 131	7 357	1349		
	Ordonnanceur / automate d'exploitation					0			
	Supervision des applications et des composants techniques					0			
	Sauvegarde (50 To)					0			
	Gestion / supervision des données et droits associés	Time Navigator	Atempo	2010	12 400	14 880	4500		
	Système de gestion de bases de données relationnelles					0			
	Gestion des annuaires techniques					0			
	Gestion des éditions					0			
	Virtualisation de serveurs	VMWare 6	VMWare	2007 / 2013	6 000	7 200	3 200		
	Virtualisation de serveurs	VMWare 6 cluster Oracle	VMWare	2015	2 246	2 695			
	Supervision réseau	Nagios				0			

Date de dernière mise à jour : 10/10/22	Domaine mutualisé par la commune
Virtualisation d'applications	Oui
Gestion des impressions	Oui
Datacore	Oui
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc	Oui
Administration des postes, télédistribution	Oui
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui
Pilotage de l'activité et des projets	Oui

Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne
Datacore (logiciel, licence, maintenance 3 ans)	Datacore Software
GLPI	
OfficeScan	Trend Micro
Parefeu PaloAlto	PaloAlto
Passerelle VPN Juniper	Juniper networks
Tina Atempo	
Airwatch (MDM flotte ipad)	VMWare

Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions € ht	€ ttc		Evolution	Commentaires
		Coût de fonctionnement annuel			
		0			
		0			
2013	37 600	45 120			
		0			
		0			
??	??	0	4 700		
2014	24 609	29 531			
??	??	0	500		
2010	15 000	18 000	4 700		
2015	3 136	3 763			
		0			

Nouveauté application décommissionnée

application remplaçante

Annexe 4 Ter - Pessac- Avenant n°7 à la convention cadre de création de service commune - Liste des projets informatiques

Catégories	Produit de DOS	Impact s/ ACI	Impact s/ ACF	Rembt Inv	Rembt Fonct
Accompagnement numérique des bâtiments	#####	780 €	958 €	698 €	541 €
Accompagnement numérique à la création d'un poste de police municipal à la Chataigneraie pour la commune de Pessac	30/06/2022	370 €	875 €	185 €	438 €
Création d'un centre de supervision urbain pour Pessac	15/09/2021	410 €	83 €	513 €	104 €
Equipements administratifs	31/08/2022	26 625 €	22 768 €	8 875 €	7 589 €
Evolution des équipements administratifs à l'OS	31/08/2022	26 625 €	22 768 €	8 875 €	7 589 €
Equipements pédagogiques	30/08/2022	- 931 €	- 482 €	- 310 €	- 161 €
Déploiement 2021/2022 pour les écoles de Pessac (Fils)	30/08/2022	- 931 €	- 482 €	- 310 €	- 161 €
Projets	#####	12 193 €	23 595 €	10 919 €	19 557 €
Accueil Famille : mise en place de la facturation différenciée pour la ville de Pessac	01/12/2021	264 €	332 €	286 €	360 €
Acquisition de caméras piéton pour la police municipale de Pessac	30/09/2021	329 €	419 €	411 €	524 €
Acquisition de PDA de verbalisation électronique pour la commune de Pessac	15/09/2021	1 136 €	1 893 €	1 420 €	2 366 €
Adaptation du logiciel de traitement des paies du Service d'Accueil Familial pour la commune de Pessac	01/03/2022	332 €	166 €	277 €	138 €
Déploiement d'un système de vidéoprotection sur les secteurs Chataigneraie/Haut Livrac/Carrefour Alouette à Pessac	17/03/2022	1 471 €	3 456 €	1 103 €	2 592 €
Dotation de smartphones pour les directeurs d'école pour la Ville de Pessac	02/09/2021	2 160 €	4 050 €	2 880 €	5 400 €
Evolution du logiciel de gestion des résultats et animation des soirées électorales [Soprano Opus] pour Pessac	01/04/2022	- €	- €	- €	- €
Informatisation des bibliothèques et centres documentaires pour les écoles de Pessac	31/12/2021	- €	- €	- €	- €
Informatisation du site sportif COSEC de Saige à Pessac (projet-fils)	01/06/2022	483 €	407 €	282 €	237 €
Informatisation du site sportif Stade Roger Vincent 1 & 2 de Pessac (projet-fils)	07/06/2022	235 €	792 €	118 €	396 €
Mise en place de WiFi pour les Ateliers organisés durant l'année par Pessac Animation pour la ville de Pessac	03/08/2022	100 €	120 €	42 €	50 €
Mise en place du scoring pour les attributions de places en crèche [Technocarte] pour la commune de Pessac	01/02/2022	206 €	996 €	189 €	913 €
Mise en place du WiFi pour la semaine de la réalité virtuelle pour la ville de Pessac	11/10/2021	648 €	- €	756 €	- €
Mise en place d'un logiciel courrier au CCAS de Pessac	30/06/2022	1 672 €	3 510 €	836 €	1 755 €
Mise en place d'une photothèque à Pessac (fils)	30/06/2022	670 €	1 660 €	335 €	830 €
Mise en place d'une Plateforme du bénévolat [HACKTIV] pour la ville de Pessac	28/04/2022	645 €	5 566 €	430 €	3 711 €
Mise en place d'une plateforme téléphonique pour le Service Gestion Ressource du CCAS de Pessac	30/09/2021	1 027 €	228 €	1 284 €	285 €
WiFi du CCAS de Pessac	31/08/2022	815 €	- €	272 €	- €
Total général	#####	38 667 €	46 839 €	20 182 €	27 527 €

Chiffrage Total

 Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP -8 528	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Affaires juridiques		0
		Espaces verts		0
		Mobilier urbain		-8 528
		Numérique et système d'informations		0
Charges directes réelles de fonctionnement 53 226	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Affaires juridiques		602
		Espaces verts		5 846
		Mobilier urbain		-61
		Numérique et système d'informations		46 839
Coûts de renouvellement des immobilisations 38 639	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Affaires juridiques		0
		Espaces verts		0
		Mobilier urbain		-97
		Numérique et système d'informations		38 667
Frais financiers (AC de fonctionnement)			69	
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments -68	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Affaires juridiques		0
		Espaces verts		0
		Mobilier urbain		-68
Forfait charges de structure -767	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			2,00%	-767

Total révision AC	82 502
AC Fonctionnement	43 932
AC Investissement	38 570



Avenant n°6

Contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération, n° XXX en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Pessac représentée par son Maire, Monsieur Franck Raynal, dûment habilité par délibération n° XXX en date du XXX,

d'autre part,

VU le contrat d'engagement signé en date du 15 février 2016 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck Raynal, Maire de Pessac.

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement concernant la mutualisation des archives, signé en date du 1^{er} mars 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck Raynal, Maire de Pessac.,

VU l'avenant n°2 au contrat d'engagement concernant les révisions de niveaux de service 2016-2017 signé en date du 30 janvier 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck Raynal, Maire de Pessac.

VU l'avenant n°3 au contrat d'engagement concernant les révisions de niveaux de service 2018-2019 signé en date du 4 septembre 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck Raynal, Maire de Pessac.

VU l'avenant n°4 au contrat d'engagement concernant l'application du RGPD signé en date du 26 décembre 2019 par Monsieur Patrick Bobet, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck Raynal, Maire de Pessac.

VU l'avenant n°5 au contrat d'engagement concernant les révisions de niveaux de service 2020-2021 signé en date du 8 février 2022 par Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck Raynal, Maire de Pessac.

Considérant l'évolution du périmètre des activités mutualisées dans le domaine des archives,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de compléter le contrat d'engagement passé entre la commune de Pessac et Bordeaux Métropole, des engagements liés aux missions mutualisées dans le domaine Domaine Public- Voirie, à l'occasion des révisions de niveaux de service 2021-2022.

ARTICLE 2 : CHAMP CONCERNE

Les annexes concernées par ces révisions de niveaux de services sont :

Domaines	Objet de la révision de niveaux de services
Domaine Public- Voirie	Retour en commune de l'activité « régie du stationnement »

Ces annexes sont modifiées et remplacent celles établies précédemment.

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement et ses avenants restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

, en deux exemplaires.

Pour la Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune de Pessac,

Le Maire,

Franck Raynal

ANNEXES

- Domaine public- Voirie

ANNEXE POUR LE DOMAINE « DOMAINE PUBLIC/VOIRIE » – CONTRAT D'ENGAGEMENT

COMMUNE DE PESSAC

DOMAINE : DOMAINE PUBLIC/VOIRIE

I/ Moyens consacrés par la commune au domaine « Domaine Public/Voirie »

Les moyens consacrés par la commune au **domaine « Domaine public/Voirie »** sont détaillés dans la **convention de création des services communs** liée au contrat d'engagement. Les objectifs poursuivis par la Métropole et la commune dans le cadre de ce contrat seront définis au regard des moyens inscrits dans les conventions.

Pour les compétences régularisées (mobilier urbain), les moyens consacrés par la commune au sous-domaine « Domaine public/Voirie » sont évalués par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

II/ Missions et activités mutualisées ou régularisées dans le domaine « Domaine public/Voirie »

Le domaine concerné par cette fiche regroupe les activités accessoires sur les espaces publics métropolitains (mobilier urbains, éclairage public hors propreté et espaces verts) et les espaces publics communaux et privés communaux ouverts au public, hors espaces verts et propreté.

Les compétences communautaires 2015 ne font pas l'objet du contrat d'engagement.

Activités régularisées par la commune
A- MOBILIER URBAIN
Surveillance et gestion des réclamations sur le domaine public
Petit et gros entretien/renouvellement/gestion de stock de ces matériels (ci-dessus) sur domaine public (dont déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT))
Etude, achat et pose sur le domaine public (sauf mobilier urbain de proximité) de :
objets utiles au déplacement des usagers ou la limitation de ceux-ci, et qualifiés de dépendance du domaine public routier métropolitain :
potelets
barrières fixes
manuelles et automatiques
bornes
range-vélos
abris-vélos
bornes foraines
mobilier de repos (bancs publics, banquettes, sièges tables)
plaque de rue
objets contribuant à la propreté de la ville (poubelles, corbeilles, sanitaires publics, distributeurs poches déjections canines, cendriers)
matériels d'information et de communication (kiosques à journaux, mâts et colonnes porte affiche, colonne Moris, affichage d'informations municipales ou culturelles, tables d'orientation, pose de kakémonos)
mobilier décoratif ou ornemental (fontaines, statues bornes à eau, portiques...)

Activités mutualisées par la commune
A- MOBILIER URBAIN
Petit et gros entretien/renouvellement/gestion de stock de ces matériels (ci-dessus) sur domaine public (dont déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT))
Etude, achat et pose sur le domaine public (sauf mobilier urbain de proximité) de :
matériels d'information et de communication (kiosques à journaux, mâts et colonnes porte affiche, colonne Moris, affichage d'informations municipales ou culturelles, tables d'orientation, pose de kakémonos)
mobilier décoratif ou ornemental (fontaines, statues bornes à eau, portiques...)
B- ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAUX SECS, AUTOMATISMES et SONORISATION
Enfouissement de réseaux secs (autres que réseaux électriques, ex : fibre, réseaux Orange et Numéricable)
Fourniture et pose de l'éclairage public et des mobiliers connectés (d'équipements d'éclairage public (candélabres, matériel de mise en lumière de patrimoines, supports de kakémonos, sonorisation) et tous dispositifs comme transformateurs, boîtiers pour manifestations... ;) des mobiliers connectés et des automatismes, radars pédagogiques fixes, déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), réceptionnés
Entretien/maintenance, gestion des stocks, suivi et contrôle de l'éclairage public (d'équipements d'éclairage public (candélabres, matériel de mise en lumière, supports de kakémonos) et tous dispositifs comme transformateurs, boîtiers pour manifestations... ;) des mobiliers connectés et des automatismes) déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), réceptionnés
Surveillance et gestion des réclamations liées à l'éclairage public, aux réseaux secs et automatismes
Stratégie éclairage public (programmation, veille technique, économies d'énergie...) et automatismes
Illuminations de Noël et événementielles
C- ESPACES PUBLICS OU PRIVÉS COMMUNAUX
Etudes et travaux neufs sur les espaces publics et privés communaux
Programmation, conception, aménagement, et réaménagement des espaces publics communaux : places, dalles, fossés, voies publiques communales (hors espaces verts), y compris DT, DICT (sauf validation programmation)
Programmation, conception, aménagement, et réaménagement des espaces privés communaux (hors espaces verts) y compris déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)) (sauf validation programmation)
Entretien des espaces publics ou privés communaux
Entretien/gestion des espaces publics communaux (hors nettoyage et espaces verts) : voiries communales
Entretien/gestion des espaces privés communaux (hors nettoyage et espaces verts) : voiries communales
Surveillance technique et signalement d'incidents sur le domaine public communal
D- VIDEO-PROTECTION
Alimentation électrique
E- POUVOIR DE POLICE DU MAIRE
Préparation et diffusion des arrêtés de voirie (circulation, stationnement) y compris arrêtés de gestion des parcs et jardins (tout sauf arrêtés temporaires)**
Coordination des travaux sur le domaine public (en lien avec la prise d'arrêtés du Maire)
Gestion des Autorisations d'Occupation du Domaine Public
Perception des redevances Autorisation d'occupation temporaire sur l'ensemble du domaine public

Actions de prévention sur domaine public en lien avec les pouvoirs de police du Maire : envoi courriers d'information riverains rappel utilisation des règles domaine public*

F- CONCERTATION

Concertation ou présentation de tous projets de travaux ou de modification de circulation aux usagers, riverains

G- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

H- ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC GESTION DES RECLAMATIONS

*L'activité de secrétariat de l'inspecteur salubrité est à charge de la commune (RNS 2021).

** L'activité de régie du stationnement est à la charge de la commune (RNS 2022).

Les activités spécifiques liées à la relation à l'utilisateur seront traitées dans le cadre du projet Relation à l'Usager.

III/ Modalités de mise en œuvre

III-a/ Les responsables en charge des activités du domaine « Domaine public/Voie » du service commun s'engagent à mettre en œuvre une organisation en conformité avec les obligations et les délais réglementaires en vigueur, les schémas directeurs adoptés par la commune, et le cas échéant les certifications obtenues par la commune :

- Schéma directeur d'Aménagement lumière (SDAL)
- Règlement d'occupation du domaine public
- Prescriptions liées à l'éclairage public

III-b/ Les modes de fonctionnement :

Les modes de fonctionnement ont pour objectif de décrire les interfaces entre les services de la commune et le service commun de la Métropole concernant le domaine « Domaine public/Voie ».

- **Identification des référents** (commune, service commun) :

Rôles et responsabilités pour le domaine « Domaine Public/Voie »	
Responsable thématique pour le service commun	Directeur de la gestion de l'espace public du Pôle Territorial Sud en lien avec le Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Sud
	<i>Conception :</i> Directeur du Développement et de l'Aménagement du Pôle Territorial Sud
Responsable thématique pour la commune	Responsable du suivi du contrat d'engagement représentant le Directeur général des services et sous couvert de l'élu délégué en charge du domaine

Types de saisines pour le domaine « Domaine Public/Voie »	
Saisine ordinaire	Service commun : Chef de centre coordination proximité

Saisine en urgence	Service commun : Chef de centre sous couvert du chef de service, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial Sud
Saisine exceptionnelle	Service commun : Directeur de la Gestion de l'Espace Public, Pôle Territorial Sud ou Directeur du Développement et de l'Aménagement, Pôle Territorial Sud, sous-couvert de l'Adjoint au Directeur Général en charge du Pôle Territorial Sud

Types de saisines pour le domaine « Domaine public/Voirie » Conception/aménagement	
Saisine ordinaire	Service commun : Chef de centre de la Direction du développement et de l'aménagement du Pôle Territorial Sud
Saisine en urgence	Service commun : Chef de centre de la Direction du développement et de l'aménagement du Pôle Territorial Sud

- **Interfaces commune/service commun :**

Les principales interfaces ont été travaillées avec la commune et sont décrites paragraphe V.

Bordeaux Métropole et la commune s'engagent à finaliser sur la base de ces éléments les processus pour la mise en place des services communs.

IV/ Les engagements de service

IV-a/ Les engagements de service généraux et les priorités

Les principales priorités / dossiers prioritaires du domaine « Domaine Public – Voirie »:

- relation à l'utilisateur
- mise en sécurité
- coordination des interventions sur l'ensemble du domaine public sur Pessac
- réactivité du suivi et des réponses sur l'ensemble du domaine public sur Pessac

Les engagements de ce sous-domaine sont transversaux, et se déclinent en mobilier urbain, l'éclairage public, la vidéo-protection (alimentation) et l'espace public ou privé communal.

IV-b/ Les indicateurs et valeurs cibles

Des éléments de volumétrie seront à identifier pour disposer d'une référence de volume d'activités transférées. Si le volume de dossiers traités par an augmente en année N, cette variation sera à prendre compte dans l'analyse de l'atteinte des niveaux d'engagement

Engagements de service du domaine « Domaine Public »	Indicateurs de mesure (Définition/Mode de calcul)	Périodicité de suivi	Source de suivi*	Niveau de service constaté (volumétrie correspondante)	Conditions de réalisation
Engagement 1 : Surveillance Assurer une surveillance suffisante pour garantir la sécurité, la fonctionnalité et la qualité du DP et de ses équipements.	Indicateur 1 : Fréquence de relamping Fréquence de passage dans les voies	pluriannuelle	Tableur par quartier ou par secteur	Tous les 4 ans A adapter aux objectifs 2016 (pour les fréquences de passage)	
Engagement 2 : Traitement des réclamations et Petit entretien Garantir une prise en compte systématique des réclamations par une réponse réactive et appropriée, et assurer le suivi et le retour d'information.	Indicateur 2 : Délais de réponse aux réclamations	trimestrielle	Outil de gestion : ATAL	Distinguer les activités : Sous 2 jours pour l'éclairage public (pannes simples) : travaux Sous 2 jours pour tous types de réclamations : prise en compte de la demande	
Engagement 3 : Etudes et travaux neufs Proposer et réaliser les études et les travaux dans les délais et budgets prévus en respectant le programme (y compris information et concertation).	Indicateur 3 : Respect de la programmation initiale (études et travaux) (oui/non)	trimestrielle	Tableau de bord (suivi financier des projets) Planning : tableau de bord de suivi de la programmation	Respect du programme au regard du prévisionnel budgétaire	
Engagement 4 : Gros entretien Proposer et réaliser les programmations de gros entretien dans les délais et budget impartis, dans le cadre des impératifs sécuritaires, en intégrant les priorités communales.	Indicateur 4 : Respect de la programmation initiale (oui/non)	trimestrielle	Tableau de bord (suivi financier des projets) Planning	Le niveau de service de référence sera celui constaté en 2016.	
Engagement 5 : Pouvoir de police Coordonner les interventions et garantir la prise des arrêtés municipaux et autres autorisations dans les délais impartis.	Indicateur 5 : Préparation des arrêtés dans les délais convenus : selon règlement d'occupation du domaine public – 10 à 15 jours)	mensuelle	Logiciel de suivi existant sherpa litteralis	Production des arrêtés sous 5 jours en moyenne 1500 à 2000 arrêtés produits /an	Négociation des délais

*Sources : la commune justifie ici de la valeur du niveau de service atteint en année N (suivi d'activité automatisé, manuel, enquête de satisfaction, certification...). Cf article 2 du contrat d'engagement.

V/ Interfaces commune et services communs

		1. Surveillance et petit entretien du domaine public communal, gestion des réclamations			
		Quoi	A qui	Comment	Quand
Saisine ordinaire	« Point d'entrée » des demandes de la Commune	Demande d'intervention suite à signalement liée à l'entretien du DP	Chef de centre	Outil de gestion de demandes (à terme) + téléphone, mail, courrier, direct / Tableau de bord. (le service commun métropole caractérise la demande)	Au fil de l'eau
	Point de « sortie »/ restitution à la Commune	Information sur la date/délai et les modalités d'intervention	Chef de centre ou son représentant	Outil de gestion de demandes (à terme) + téléphone, mail, courrier, direct	Au fil de l'eau (si réponse à l'utilisateur par la commune)
Saisine en urgence	« Point d'entrée » des demandes de la Commune	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'intervention d'urgence (mise en sécurité) 2. Demande d'intervention d'urgence (politique) : avec un préalable de validation des élus de quartier et des élus thématiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chef de centre 2. Chef de centre sous-couvert du chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial 	Outil de gestion de demandes (à terme) + téléphone, mail/ Tableau de bord. (le service commun métropole caractérise la demande)	Au fil de l'eau (si réponse à l'utilisateur par la commune)
	Principales étapes d'interactions Commune/Service commun Métropole	Arbitrage des priorités et conséquences sur la programmation	Cadre interface de la commune/Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial	Téléphone + confirmation par mail + suivi Tableau de bord	Au fil de l'eau
	Point de « sortie »/ restitution à la Commune	Information sur la date/délai d'intervention et les modalités d'intervention	Chef de centre ou son représentant (information de l' élu communal par le cadre interface de la commune)	Outil de gestion de demandes (à terme) + téléphone, mail, courrier, direct	Au fil de l'eau (si réponse à l'utilisateur par la commune)
		2. Définition et suivi des programmes des travaux d'entretien programmés			
		Quoi	qui	Comment	Quand
Modalités de programmation et de suivi	« Point d'entrée » des demandes de la Commune	Programmation annuelle ou pluriannuelle des travaux d'entretien à réaliser sur le DP proposée par le service commun à la commune	Chef de centre sous couvert du chef de service territorial et du Directeur Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial	Réunions de négociation	Annuel

	Principales étapes d'interactions Commune/Service commun Métropole	Validation du programme proposé par le service commun sur la base des priorités techniques	Elus communaux consultés par le cadre interface de la commune	Délibération si nécessaire	Annuel (gros entretien), fréquence plus soutenue pour le petit entretien (à définir)
	Point de « sortie »/ restitution à la Commune	Suivi de la mise en œuvre	Chef de centre, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial	Tableaux de bord, plannings	Mensuel
3. Etude, aménagement, achat et pose sur le domaine public voirie communal					
		Quoi	A qui	Comment	Quand
Modalités de programmation et de suivi	« Point d'entrée » des demandes de la Commune	Programmation annuelle et pluri-annuelle des travaux d'aménagement à réaliser sur le DP, définie par le service commun en collaboration avec la commune	Chef de service Aménagement, Direction Aménagement et du développement, Pôle Territorial + consultation du coordonnateur paysage/ Pôle Territorial <i>Organisation spécifique Bordeaux (éclairage public : Haute Qualité de Vie).</i>	Réunions de négociation	Annuel
	Principales étapes d'interactions Commune/Service commun Métropole	Validation du programme proposé par le service commun sur la base des orientations stratégiques	Elus communaux consultés par le cadre interface de la commune	Délibération si nécessaire	Annuel (gros entretien), fréquence plus soutenue pour le petit entretien (à définir)
	Principales étapes d'interactions Commune/Service commun Métropole	Information, concertation avec le public sur décision de l'élu communal	Préparation, organisation et animation de la concertation : le service commun (service métropolitain concerné) avec le cadre interface de la commune	Réunion de concertation, réunion de rue, consultation de plans/registres, lettre d'information...	En fonction de la programmation, de l'opportunité décidée par les élus, et des conseils de quartiers organisés par les communes.
	Point de « sortie »/ restitution à la Commune	Suivi de la mise en œuvre	Chef de service Maître d'œuvre, Direction Aménagement et du développement, Pôle Territorial	Tableaux de bord, plannings	Mensuel
4. Pouvoir de police sur l'ensemble des voiries ouvertes à la circulation publique					
		Quoi	A qui	Comment	Quand
Saisine ordinaire	« Point d'entrée » des demandes de la Commune	Demandes d'arrêtés de voirie (arrêtés de circulation/stationnement, occupation du domaine public y compris parcs et jardins...)	Chef de centre, service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial (à adapter selon l'organigramme du Pôle	Mail ou courrier	au fil de l'eau

			Territorial)		
	Point de « sortie »/ restitution à la Commune	Envoi de la proposition d'arrêté à la signature du Maire Puis Renvoi de l'arrêté signé par la commune au service commun pour diffusion au demandeur	Chef de centre, service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial ==> cadre interface de la commune pour contrôle d'opportunité, coordination et mise à la signature de l' élu (à redéfinir avec la commune au moment de la rédaction des interfaces détaillées)	Courrier (navette) ou par mail, à terme souhait d'outil dématérialisé de gestion des arrêtés.	au fil de l'eau
Saisine ordinaire	« Point d'entrée » des demandes de la Commune	Coordination des travaux sur le DP : le service commun (service territorial PT) saisit le cadre interface de la commune pour contrôle d'opportunité et coordination des travaux à réaliser sur le DP	Chef de centre, service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial ==> cadre interface de la commune	Réunions	Hebdomadaire
	Principales étapes d'interactions Commune/Service commun Métropole	Avis de la commune (validation de la programmation des travaux)	Cadre interface de la commune ==> Chef de service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial	Mail (compte-rendu de réunion)	Hebdomadaire
	Point de « sortie »/ restitution à la Commune	Déclenchement de la procédure « arrêté » (voir ci-dessus)	Chef de centre, service territorial, Direction de la gestion de l'espace public, Pôle Territorial (à adapter selon l'organigramme du Pôle Territorial)		

Les élus, les services communaux ainsi que les usagers pourront saisir les services communs.



**CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE PESSAC
POUR L'EXERCICE 2022**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La commune de Pessac représentée par son Maire, Monsieur Franck Raynal, dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la commune de Pessac ",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune de Pessac s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **9 814 €** (neuf mille huit cent quatorze euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, et du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune de Pessac net du montant des dépenses engagées par la commune de Pessac mais à la charge de Bordeaux Métropole.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Pessac s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **19 757 €** (dix-neuf mille sept cent cinquante-sept euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Pessac en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Pessac procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Pessac à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux GFP de rattachement») dans le budget en cours de la commune de Pessac et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Pessac à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens

mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'ACI.

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / Cachet

Pour la commune de Pessac
Signature / Cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Franck Raynal

**Avenant n°6 à la convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Saint-Aubin de Médoc**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022-_____ en date du 25 novembre 2022, ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

d'une part,

Et

La commune de Saint-Aubin de Médoc représentée par son Maire, Monsieur Christophe Duprat, dûment habilité par délibération n° _____ en date du _____ 2022, ci-après dénommée « la ville »

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération n° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Saint-Aubin de Médoc signée en date du 15 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communes entre Bordeaux Métropole et la commune de Saint-Aubin de Médoc signée en date du 30 janvier 2018, l'avenant n°2 signé en date du 6 février 2019, l'avenant n°3 signé en date du 26 décembre 2019, l'avenant n°4 signé en date du 18 décembre 2020 et l'avenant n°5 signé en date du 8 février 2022,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Domaines	Objet de la révision de niveaux de services
Numérique et systèmes d'information	Projets : <ul style="list-style-type: none">- Redécoupage électoral pour 2021 et sectorisation (logiciel ADAGIO)- Mise en place de tablettes de pointage - solution CONCERTO- Mise en place de 2 bornes WIFI sur l'ESCALE, Espace Jeunes de la commune Mise à jour de l'inventaire du parc informatique / évolution des équipements administratifs Déploiement 2021/2022 pour les écoles

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 7 « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 5 :

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 6 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune de Saint-Aubin de Médoc,

Le Maire,

Christophe Duprat

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-AUBIN



Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc		Variations		Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)	Prix offre de service 2021/2022	Inv	Fonc	Impact AC en INV	Impact AC en FONC	TOTAL AC	ACI	ACF
	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022									
TOTAL PC Fixe	37	0		-7	30						-3 491 €	1 460 €	1 959 €
Ordinateurs PC fixe - Standard	37	0		-7	30	499	363	136	-2 539 €	-951 €	-3 491 €		
Ordinateurs PC fixe - Avancé	0	0		0	0	648	474	174	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		0	0	807	627	180	0 €	0 €	0 €		
TOTAL PC Portable	21	0		8	29						5 195 €		
Ordinateurs PC portable - Standard	17	0		8	25	638	447	191	3 573 €	1 528 €	5 101 €		
Ordinateurs PC portable - Avancé	2	0		-1	1	755	538	217	-538 €	-217 €	-755 €		
Ordinateurs PC portable - Spécifique	2	0		1	3	849	594	255	594 €	255 €	849 €		
TOTAL PC Portable Hybride	0	0		0	0						0 €		
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		0	0	1013	771	242	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	0	1017	762	255	0 €	0 €	0 €		
TOTAL MAC Fixe	1	0		0	1						0 €		
Ordinateurs Mac fixe - Initial	0	0		0	0	1003	608	395	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs Mac fixe - Standard	1	0		0	1	1261	866	395	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0	0		0	0	1142	748	395	0 €	0 €	0 €		
TOTAL MAC Portable	0	0		0	0						0 €		
Ordinateurs Mac Portable - Initial	0	0		0	0	1190	795	395	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs Mac Portable - Standard	0	0		0	0	1277	862	395	0 €	0 €	0 €		
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	0	0		0	0	1644	1249	395	0 €	0 €	0 €		
TOTAL Ecran	50	0		8	58						620 €		
Ecran - Initial	4	0		-3	1	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Ecran - Standard	46	0		6	52	52	42	10	249 €	60 €	309 €		
Ecran - Avancé	0	0		5	5	62	52	10	261 €	50 €	311 €		
Ecran - Spécifique	0	0		0	0	144	134	10	0 €	0 €	0 €		
TOTAL Téléphonie mobile	5	0		7	12						264 €		
Téléphone mobile classique - Initial	5	0		7	12	38	38	0	264 €	0 €	264 €		
TOTAL Smartphone Android	10	0		0	10						0 €		
Smartphones ANDROID - Initial	5	0		0	5	149	74	75	0 €	0 €	0 €		
Smartphones ANDROID - Standard	2	0		0	2	202	113	89	0 €	0 €	0 €		
Smartphones ANDROID - Avancé	2	0		0	2	333	231	103	0 €	0 €	0 €		
Smartphones ANDROID - Spécifique	1	0		0	1	219	130	89	0 €	0 €	0 €		
TOTAL Smartphone ios	4	0		0	4						0 €		
Smartphones APPLE - Standard	2	0		0	2	314	226	89	0 €	0 €	0 €		
Smartphones APPLE - Avancé	2	0		0	2	375	252	123	0 €	0 €	0 €		
Smartphones APPLE - Spécifique	0	0		0	0	506	319	187	0 €	0 €	0 €		
Forfait téléphonique	18	0		9	27						146 €		
Forfaits 4G - Initial	3	0		8	11	11	0	11	0 €	86 €	86 €		
Forfaits 4G - Standard	14	0		0	14	60	0	60	0 €	0 €	0 €		
Forfaits 4G - Avancé	1	0		1	2	60	0	60	0 €	60 €	60 €		
Forfaits 4G - Spécifique	0	0		0	0	90	0	90	0 €	0 €	0 €		
Tablette Android et Windows	0	0		0	0						0 €		
Tablettes ANDROID - Standard	0	0		0	0	189	95	94	0 €	0 €	0 €		
Tablette ios	0	0		0	0						0 €		
Tablettes APPLE - Standard	0	0		0	0	344	242	102	0 €	0 €	0 €		
Tablettes APPLE - Avancé	0	0		0	0	496	394	102	0 €	0 €	0 €		
Tablettes APPLE - Spécifique	0	0		0	0	722	556	166	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et Petits matériels	0	0		0	0						0 €		
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	0	0		0	0	10	4	6	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Pleureur audio	0	0		0	0	44	13	31	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	0	0		0	0	64	54	10	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth	0	0		0	0	27	17	10	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	0	0		0	0	33	28	5	0 €	0 €	0 €		
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Salles de réunion connectées	1	0		0	1						0 €		
Salle de réunion connectée - Initial	1	0		0	1	1570	920	651	0 €	0 €	0 €		
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	0	2368	1535	833	0 €	0 €	0 €		
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	0	3418	2362	1056	0 €	0 €	0 €		
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	0	3557	2511	1046	0 €	0 €	0 €		
Radio TETRA	11	0		-2	9						-530 €		
Tetra - Initial	0	0		0	0	247	81	166	0 €	0 €	0 €		
Tetra - Standard	11	0		-2	9	265	99	166	-198 €	-332 €	-530 €		
Tetra - Avancé	0	0		0	0	271	105	166	0 €	0 €	0 €		
Tetra - Spécifique	0	0		0	0	351	167	183	0 €	0 €	0 €		
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 6	0		1	Admin : 7						234 €		
Imprimante - Initial	3	0		1	4	234	0	234	0	234	234		
Imprimante - Standard	0	0		0	0	394	0	394	0 €	0 €	0 €		
Imprimante - Avancé	3	0		0	3	620	0	620	0 €	0 €	0 €		
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 1	0		0	Ecoles : 1						0 €		
Imprimante - Initial	0	0		0	0	234	0	234	0	0	0		
Imprimante - Standard	1	0		0	1	394	0	394	0 €	0 €	0 €		
Imprimante - Avancé	0	0		0	0	620	0	620	0 €	0 €	0 €		
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 11	0		0	Admin : 11						0 €		
Copieur multifonction - Initial	2	0		0	2	657	0	657	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Standard	3	0		0	3	1446	0	1446	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Avancé	3	0		0	3	2274	0	2274	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Spécifique	3	0		0	3	523	0	523	0 €	0 €	0 €		
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 4	0		1	Ecoles : 5						523 €		
Copieur multifonction - Initial	0	0		0	0	657	0	657	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Standard	3	0		0	3	1446	0	1446	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Avancé	0	0		0	0	2274	0	2274	0 €	0 €	0 €		
Copieur multifonction - Spécifique	1	0		1	2	523	0	523	0 €	523 €	523 €		
Impression Spéciale	0	0		0	0						0 €		
Impression Spéciale - Spécifique	0	0		0	0	8635	0	8635	0 €	0 €	0 €		
Logiciel											0 €		
Logiciels DAO Adobe	4	0		0	4						0 €		
Logiciels DAO ADOBE - Initial	0	0		0	0	187	175	12	0 €	0 €	0 €		
Logiciels DAO ADOBE - Standard	0	0		0	0	331	319	12	0 €	0 €	0 €		
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	4	0		0	4	756	744	12	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO Autodesk	0	0		0	0						0 €		
Logiciels CAO - Initial	0	0		0	0	382	326	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Standard	0	0		0	0	1450	1394	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	0	753	697	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Spécifique	0	0		0	0	2323	2267	56	0 €	0 €	0 €		
Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Logiciels de Productivité	11	0		6	17						325 €		
Office 365 E3	88	0		3	91	54	30	24	182 €	144 €	325 €		
Licence Office - office F3	11	0		6	17	134	106	28	0 €	0 €	0 €		
Logiciels de productivité - Visio	0	0		0	0	227	199	28	0 €	0 €	0 €		
Logiciels de productivité - Project	0	0		0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €		
Service	Référence N-1	Conso			Volume Juillet 2021 - Juin 2022								
Volume Copies	873 591	14 879			888 470						1 256 €		
Volume Copies Standard	425 607	-24 998		impression monochrome	400 609	4 €	0 €	4 €	0	-100 €	-100 €		
Volume Copies Avancé	447 984	39 877		impression couleur	487 861	34 €	0 €	34 €	0	1 3			

ANNEXE 4 bis : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN DE MEDOC

Date de dernière mise à jour : 10/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Parc logiciel mutualisé			Variations suite à la mutualisation				
		Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires	
Productivité / transverses									
	Corecal Windows								
	Bureautique								
	Espaces collaboratifs								
	Visio conférence								
	Suite créative								
	Soft Phone								
	Licences écoles								
	Analyse de données (Data mining, BI, ...)								
	Dématérialisation								
		1 licence activissime		2022	86 €	8		AJOUT	
		Mise en place du paiement dématérialisé des recettes		2020		1728		ajout	
Métiers									
	Finances	Oui	Millesime On-line / Comptabilité	JVS-MAIRISTEME					
	Finances	Oui	Millesime On-Line / Gestion des biens	JVS-MAIRISTEME					
	Finances	Oui	Millesime On-line / Gestion des emprunts	JVS-MAIRISTEME					
	Finances	Oui	Max Compte / Comptabilité	BERGER LEVRULT					
	Commande publique	Oui	Millesime On-Line / Achats	JVS-MAIRISTEME					
	Affaires juridiques	Oui	Logibase / Expertise juridique	BERGER LEVRULT					
	Ressources humaines	Oui	E-Magnum / Paie	BERGER LEVRULT					
	Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Oui							
	Fonctions transversales	Oui	Duval / Dématérialisation	SRIQ					
	Fonctions transversales	Oui	POCASAY gestion du courrier	Berger Levrault	2013				
	Espaces verts	Oui							
	Propreté	Oui							
	Voie et DP	Oui							
	Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Oui							
	Animation économique et Emploi	Oui							
	Transports	Oui							
	Logement, Habitat et Politique de la ville	Oui							
	Solidarités et citoyenneté	Non							
	Solidarités et citoyenneté	Non	Eleelec / Listes électorales	GOLIV					décommissionnée en 2020
	Education	Non	Sache / Multi-accueil	LOGITUD					
	Education	Non	Fuschia / Gestion des ALSH	SISTEC					
	Sport	Non							
	Société	Non							
	Culture	Non							
	Population	Non	Gestion des cimetières	3D QUEST					
	Population	Non	Solution de gestion des droits de place des marchés		2019	4 223 €	1804		ajout
	Population	Non	Mise en place d'un système de vidéoprotection		2020	2 500 €	0		ajout
	Population	Non	GDU gestion de la demande usager		2017				AJOUT
	Population	Non	Logipol / Police Municipale	AGELID					
	Population	Non	Mélocid / Etat Civil	ARPEGE					
	Population	Non	OPEN ÉLEC / Listes électorales	ATREAL					décommissionnée et remplacée par ADAGIO
	Population	Non	ADAGIO	Arpege	2018				remplacée de open elec
	Population	Non	PROJETE ADAGIO redoubleage electoral et sectorisation	Arpege	2022		664		AJOUT
	Population	Non	Logiciel de gestion des résultats et animation des sondes électorales SOPRANO OPUS	ARPEGE	2022				AJOUT prise en charge BM
	Population	Non	Elaencie / Affichage urbain	ELANCITE					
	Population	Non	Post Office Easy / Gestion relation citoyens	BERGER LEVRULT					
	Population	Non	Finex / Médico-social	AGELID					
Nouveauté		applications décommissionnées							applications remplaçantes

Chiffrage Total

 Nombre d'ETP mutualisés

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 0	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		0
Charges directes réelles de fonctionnement 4 490	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Numérique et système d'informations		4 490
Coûts de renouvellement des immobilisations 3 392	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Numérique et système d'informations		3 363
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		29
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 0	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		0
Forfait charges de structure 0	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1, 2 et 4 en fonction des		
		Mesure délibération 2022-72 dispense P5	7,00%	0

Total révision AC	7 882
AC Fonctionnement	4 519
AC Investissement	3 363



CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS
LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
POUR L'EXERCICE 2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022, Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

d'une part,

Et

La commune de Saint-Aubin de Médoc représentée par son Maire, Monsieur Christophe Duprat, dûment habilité par délibération n° du, ci-après dénommée "la commune de Saint-Aubin de Médoc "

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 ou 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune de Saint-Aubin de Médoc s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **3 499 €** (trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Saint-Aubin de Médoc s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **1 914 €** (mille neuf cent quatorze euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Saint-Aubin de Médoc procèdera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Saint-Aubin de Médoc à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 « remboursements de frais au Groupement à fiscalité propre (GFP) de rattachement » dans le budget en cours de la commune de Saint-Aubin de Médoc et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement

des dépenses d'investissement à verser par la commune de Saint-Aubin de Médoc à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / cachet

Pour la commune de Saint-Aubin de Médoc,
Signature / cachet

Le Président,

Le Maire,

Alain Anziani

Christophe Duprat

**Avenant n°4 à la Convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Talence**

Révisions de niveaux de services 2021-2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2022- en date du 25 novembre 2022,

d'une part,

Et

La commune de Talence représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel Sallaberry, dûment habilité par la délibération n° en date du 2022,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Talence signée en date du 13 décembre 2018,

Vu l'avenant n°1 concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune de Talence, signée en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°2 concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune de Talence, signée en date du 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°3 concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune de Talence, signée en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 novembre 2022,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de service en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune de Talence et Bordeaux Métropole, entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

ARTICLE 2 : Domaines concernés par les révisions de niveaux de services

Les révisions de niveaux de services concernent :

Domaines	Objet de la révision de niveaux de services
Numérique et systèmes d'information	Projets : <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une solution de gestion de l'accueil- Accompagnement numérique à la Maison des Solidarités de Talence- Extension de la téléphonie sans fil de l'école primaire Lapie de Talence- Acquisition de 6 caméras piétons pour la Police Municipale- Amélioration de la couverture Wifi de l'Hôtel de ville- Amélioration de la couverture Wifi des cuisines centrales- Création d'un standard téléphonique sur le site Maison de la petite Enfance- Dématérialisation des convocations du conseil municipal- Espace numérique de la Maison France Services- Extension du projet wifi au Dôme- Installation du Wifi public dans le Dôme

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une connexion haut débit pour la diffusion du Conseil Municipal - Mise en place d'une plateforme HACKTIV - Mise en place d'une solution de pointage des enfants chez les assistantes maternelles - Mise en place Wifi pour la pépinière d'entreprises - Remplacement des bornes de distribution de carburant <p>Déploiement 2021/2022 pour les écoles</p> <p>Achat de matériels</p> <p>Mise à jour de l'inventaire des matériels (PC, téléphones, portables, copieurs, Tetra, tablettes, imprimantes, multifonctions et consommations copies).</p>
--	--

ARTICLE 3 : Modification de l'ARTICLE 7 : « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »

L'article 7 est complété comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

ARTICLE 4 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé au titre des révisions de niveaux de services 2021-2022.

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2023 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

ARTICLE 5 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 6 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Bordeaux, le _____ en trois exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la ville de Talence

Le Maire,

Emmanuel Sallaberry

ANNEXE 4 : Numérique et SI
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE TALENCE

Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Parc	Variations				Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
		Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	
TOTAL PC Fixe	287	0		-36		251
Ordinateurs PC fixe - Standard	284	0		-37	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	247
Ordinateurs PC fixe - Avancé	3	0		1	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	4
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		0	/\ Coût hors écran, écran facturé séparément	0
TOTAL PC Portable	137	0		35	0	172
Ordinateurs PC portable - Standard	122	0		36		158
Ordinateurs PC portable - Avancé	3	0		0		3
Ordinateurs PC portable - Spécifique	12	0		-1		11
TOTAL PC Portable Hybride	1	0		0	0	1
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		1		1
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	1	0		-1	Exemple : Microsoft Surface Pro	0
TOTAL MAC Fixe	4	0		0	0	4
Ordinateurs Mac fixe - Initial	2	0		0		2
Ordinateurs Mac fixe - Standard	2	0		0		2
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	0	0		0		0
TOTAL MAC Portable	3	0		1	0	4
Ordinateurs Mac Portable - Initial	2	0		1		3
Ordinateurs Mac Portable - Standard	0	0		0		0
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	1	0		0		1
TOTAL Ecran	378	0		17	0	395
Ecran - Initial	25	0		-13		12
Ecran - Standard	346	0		30		376
Ecran - Avancé	7	0		0	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire	7
Ecran - Spécifique	0	0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire	0
TOTAL Téléphonie mobile	44	0		-8	0	36
Téléphone mobile classique - Initial	44	0		-8	/\ Coût du forfait Voix déduit	36
TOTAL Smartphone Android	208	0		35	0	243
Smartphones ANDROID - Initial	29	0		50	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	79
Smartphones ANDROID - Standard	60	0		-5	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	55
Smartphones ANDROID - Avancé	19	0		-12	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	7
Smartphones ANDROID - Spécifique	100	0		2	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	102
TOTAL Smartphone Ios	8	0		-1	0	7
Smartphones APPLE - Standard	4	0		-2	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	2
Smartphones APPLE - Avancé	2	0		1	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	3
Smartphones APPLE - Spécifique	2	0		0	/\ Coût du forfait Voix Data déduit	2
Forfait téléphonique	420	0		22	0	443
Forfaits 4G - Initial	62	0		-14	Voix	48
Forfaits 4G - Standard	190	0		32	Voix Data	222
Forfaits 4G - Avancé	46	0		4	Data	50
Forfaits 4G - Spécifique	122	0		1	M2M	123
Tablette Android et Windows	33	0		1	0	34
Tablettes ANDROID - Standard	33	0		1	Tablette Android standard	34
Tablette Ios	7	0		1	0	8
Tablettes APPLE - Standard	3	0		0	IPAD 10,2"	3
Tablettes APPLE - Avancé	2	0		0	IPAD Air 10,5"	2
Tablettes APPLE - Spécifique	2	0		1	IPAD Pro 11"	3
Accessoires et Petits matériels	7	0		3	0	16
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	6	0		1		7
Accessoires et petits matériels - Pieuvre audio	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe	3	0		-1		2
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau (chargeur)	1	0		0		1
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 de bureau à plat	2	0		1		3

Parc		Variations				Nouveau périmètre de référence 2022 (01-09-2022)
Date de dernière mise à jour : 01/09/2022	Périmètre de référence N-1 (sept 2021)	Variations 2022 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2022	Variations liées aux RNS 2022	Commentaires RNS 2022	
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 spécial	0	0		0		0
Accessoires et petits matériels - Scanner A4 USB portable	1	0		2		3
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	0	0		0		0
Salles de réunion connectées	1	0		1		2
Salle de réunion connectée - Initial	1	0		1	Petite salle, fixe écran 55"	2
Salle de réunion connectée - Standard	0	0		0	Salle moyenne	0
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0
Radio TETRA	19	0		-5	Radios gérées hors TETRA	14
Tetra - Initial	0	0		0	0	0
Tetra - Standard	19	0		-5	0	14
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique	0	0		0	0	0
Imprimantes ADMINISTRATION	Admin : 9	0		0		Admin : 9
Imprimante - Initial	5	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		5
Imprimante - Standard	3	0	Impression A4 monochrome	0		3
Imprimante - Avancé	1	0	Impression A4 couleur	0		1
Imprimantes ECOLES	Ecoles : 1	0		0	0	Ecoles : 1
Imprimante - Initial	1	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		1
Imprimante - Standard	0	0	Impression A4 monochrome	0		0
Imprimante - Avancé	0	0	Impression A4 couleur	0		0
Multifonctions ADMINISTRATION	Admin : 55	0		1		Admin : 56
Copieur multifonction - Initial	7	0	Multifonction monochrome	0		7
Copieur multifonction - Standard	28	0	Multifonction couleur	0		28
Copieur multifonction - Avancé	11	0	Multifonction couleur et finisseur	0		11
Copieur multifonction - Spécifique	9	0	Multifonction compact	1		10
Multifonctions ECOLES	Ecoles : 19	0		1	0	Ecoles : 20
Copieur multifonction - Initial	0	0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	10	0	Multifonction couleur	1		11
Copieur multifonction - Avancé	9	0	Multifonction couleur et finisseur	0		9
Copieur multifonction - Spécifique	0	0	Multifonction compact	0		0
Impression Spéciale	0					0
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	Presse d'impression M8	0		0
Logiciel						0
Logiciels DAO Adobe	10	0		-1		9
Logiciels DAO ADOBE - Initial	4	0		0	Adobe Acrobat Pro	4
Logiciels DAO ADOBE - Standard	1	0		-1	Adobe créative suite (licence solo)	0
Logiciels DAO ADOBE - Avancé	5	0		0	Adobe créative suite (complète)	5
Logiciels CAO Autodesk	7	0		-2		5
Logiciels CAO - Initial	6	0		-2	Autocad LT / Sketchup pro	4
Logiciels CAO - Standard	0	0		0	Autocad	0
Logiciels CAO - Avancé	0	0		0	Mensura	0
Logiciels CAO - Spécifique	1	0		0	Autocad Civil 3D, Map 3D, Revit ou Architecture	1
Logiciels CAO - Spécifique Max	0	0		0		0
Logiciels de Productivité	98	0		51		149
Office 365 E3	456			14		470
Licence Office - office F3	98	0		51		149
Logiciels de productivité - Visio	0	0		0		0
Logiciels de productivité - Project	0	0		0		0
Service	Référence N-1	Conso		Volume Juillet 2021 - Juin 2022		
Volume Copies	4 114 783		-344 178		3 770 605	
Volume Copies Standard	2 918 400		-533 865	impression monochrome	2 384 535	
Volume Copies Avancée	1 196 383		189 687	impression couleur	1 386 070	
Certificat RGS	0	0	0		0	
Certificat - Sécurité	0	0	0		0	
Projet terminé 2021						
0		Accompagnement numérique à la Maison des Solidarités de Talence				
0		espace numerique de la Maison France Services PM04657				
		0				

* Les autres éléments de l'annexe restent inchangés

Date de dernière mise à jour : 11/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires	Nombre de licences et éventuellement SAAS	Coût total
---	----------------------------------	------------------------------	----------------------------------	---------------------	---	-------------------------------	-----------	--------------	---	------------

Productivité / transverses

Site web						0 €		HORS MUTUALISATION		
Licences CCAS		Pack office 50*336				16 800 €				
Licences mairie		Pack office 324,96*				0 €				
Licences écoles		6 licences activinspire écoles		2022		396 €	48	AJOUT		
Licences écoles		30 licences hiboutèque		2022		1 230 €	240	AJOUT		
Teamviewer		1 licence premium				1 272 €				
Licence autocad		2*380,74				761 €				
Magix vidéo deluxe		5 licences 65,52*5				328 €				
Microsoft visio standard		3 licences 215,42*3				646 €				
Licences outlook		100 licences 68,78*100				6 878 €				
Hébergement									6 applications hébergées à l'extérieur. Cf. Logiciels métiers	
Espaces collaboratifs										
Visio conférence										
Reconnaissance vocale										
Suite créative		Moyenne produits adobe 247,69*16				3 963 €				
Analyse de données (Data mining, BI, ...)										
Dématérialisation		paiement dématérialisé des recettes		2021			1369	ajout		
Dématérialisation		Dématérialisation des convocations du conseil municipal		2022		1 473 €	2737	AJOUT		
Ouverture des données publiques		Mise en place d'un portail Open Data		2020				ajout	pas d'impact ac	

Métiers

Fonctions transversales	Non	Service Communication - ACCESS	Développement interne			0 €	0 €		Hors périmètre	
Fonctions transversales	Non	DGS : Application de gestion du courrier uniquement entrant	Développement interne			0 €	0 €		Hors périmètre	
Fonctions transversales	Non	1-ONE Prévention des risques	Editeur			0 €	0		DANS P2 Migré en 2018 sur web	
Solidarités et citoyenneté	Non	AFI - Péléhas Gestion des logement sociaux	Editeur			8 354 €	3953		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018, à confirmer par les pièces justificatives. Chiffre initial BM de 19 763 €	
Culture	Non	AFI - Nanook Organisation du travail des bibliothèques	Editeur			18 898 €	3780		Cout de construction calculé suivant la règle de BM. La commune ne possède pas de données chiffrées.	
Culture	Non	DUONET - mise en place d'une plateforme d'inscription pour l'école de Musique		2020		0 €	756	ajout		
Culture	Non	Evolution de la cyberbase de la médiathèque		2021		8 442 €	2987	ajout		
Fonctions transversales	Non	ARTSOFT - Suiipi Protocole et événements	Editeur			3 675 €	735		Cout de construction calculé suivant la règle de BM. La commune ne possède pas de données chiffrées.	
Fonctions transversales	Non	D'X - AVENIO - Gestion des archives municipales	Editeur			6 660 €	1440		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018, à confirmer par les pièces justificatives. Chiffre initial BM de 7 200 €	
Finances	Non	BERGER LEVRAULT - Sedit Finances Gestion administrative et financière	Editeur			84 863 €		décommissionnée et remplacée par GDA	Coûts de construction donnés par la commune le 13072018 (84 863 € entre 1999 et 2018 (sans les couts initiaux trop anciens - antérieurs à 1998)), à confirmer par les pièces justificatives. Chiffre initial BM de 182 498 €. Incluant l'accès au service d'assistance	
Ressources humaines	Non	BERGER LEVRAULT - Sedit RH Ressources humaines	Editeur			0 €	36500			

Date de dernière mise à jour : 11/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développeur interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires	Nombre de licences et éventuellement SAAS	Coût total
Finances	Non	GDA Grand Angle	CGI	2022			remplaçante de Sedit Finances			
Ressources humaines	Non	Pleiades	SOPRA	2022			remplaçante de SeditRH			
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	BERGER LEVRAULT - Atal Helpdesk travaux généraux + ADUCTIS	Editeur		11 016 €	5280		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018, à confirmer par les pièces justificatives. Chiffrage initiale BM de 28 400€		
Commande publique	Non	CIAT - Marchés publics	Editeur		0 €	0		Compte tenu du peu d'intervention de maintenance sur ce logiciel, le contrat n'a pas été renouvelé depuis le 31/12/2016.	15 (SAAS)	
Fonctions transversales		reprise de deux logiciels oubliés lors de la mutualisation - CIAT et Qui dit Miam		2019	3 120 €	936				
Fonctions transversales	Non	CIRIL GROUP - Civil - Elections Elections, listes electorales	Editeur		15 927 €	3185				
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	PYRAMID GESTION - gestion des cuisines municipales Datameal	Editeur		18 193 €	3600				
Fonctions transversales	Non	EDICIA - I-Police Gestion police municipal	Editeur		32 250 €	6833		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018, à confirmer par les pièces justificatives. Chiffrage initiale BM de 34 165 €		
Fonctions transversales	Non	ELABOR - cimetières de France SAAS	Editeur		3 888 €	1296		Cette application étant hébergée à l'extérieur, la commune précise qu'il n'existe pas de coût d'acquisition. BM précise que des coûts inhérents à la construction (au delà de l'acquisition c'est l'accompagnement en paramétrage, recette, formation) qui est chiffré à 3 fois le coût de maintenance.		
		ELABOR - cimetières de France SAAS - ajout d'un parcours piéton sur la borne	elabor	2019	3 456 €	0		ajout		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	HOROQUARTZ - Helix salle Gestion des réservations de salles	Editeur		3 588 €	2005		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018, à confirmer par les pièces justificatives. Chiffrage initiale BM de 10 023€		
Ressources humaines	Non	HOROQUARTZ - E-temptation Gestion du temps des agents	Editeur		21 135 €	0		Coûts de construction donnés par la commune mais incluant une part matériel non chiffré. Le coût de maintenance n'est pas encore connu à ce jour.		
Sport	Non	JES PLAN - Planitech Gestions des salles de sports	Editeur		3 923 €	3718		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018, à confirmer par les pièces justificatives. Chiffrage initiale BM de 18 588€		
Population	Non	LOGITUD - Avenir Recensement, JDC et service national	Editeur		3 367 €	673		Coût de construction calculé suivant la règle de BM. La commune ne possède pas de données chiffrées.		
Population	Non	LOGITUD - Eternité Gestion des cimetières	Editeur		10 735 €	2147		Coût de construction calculé suivant la règle de BM. La commune ne possède pas de données chiffrées.		
Population	Non	LOGITUD - Siècle V4 Gestion de l'état-civil	Editeur		25 046 €	5009		Coût de construction calculé suivant la règle de BM. La commune ne possède pas de données chiffrées.		
Population	Oui	Espace rendez-vous (Site Web)	Editeur					DANS P2		

Date de dernière mise à jour : 11/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires	Nombre de licences et éventuellement SAAS	Coût total
Population		outil de gestion des demandes usagers	allo Talence	2019	46 523 €	0	2019	régularisation		
Population	Non	LOGITUD - Canis (Archives) Gestion des chiens dangereux	Editeur		0 €	0				
Population	Non	solution accueil des usagers e RECA	Microsoft	2022	27 100 €	3617		AJOUT		
Fonctions transversales	Non	LOGITUD - Municipal (Archives) Ancien Gestionnaire police municipale	Editeur		0 €	0		décommissionnée et remplacée par IPOLICE		
Fonctions transversales	Non	IPOLICE	EDICIA					remplacante de MUNICIPAL		
Logement, Habitat et Politique de la ville	Non	1spatial - Apic Cadastre et PLU	Editeur		18 336 €	3667		Coût de construction calculé suivant la règle de BM. La commune ne possède pas de données chiffrées.		
Logement, Habitat et Politique de la ville	Non	Operis - Droit de Cité Cadastre et PLU	Editeur		17 115 €	5254		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018. A confirmer par les pièces justificatives. Chiffre initial BM de 26 271€		
Voirie et DP	Non	PARKEON - Parkfolio Gestion du stationnement	Editeur		0 €	0				
Voirie et DP	Non	PARKEON - ParkOffice Gestion du stationnement	Editeur		0 €	0				
Voirie et DP	Non	REFPAC Gpac France Sud - TLPE Affiche Enseigne Gestion de la TLPE	Editeur		14 950 €	4308		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018, à confirmer par les pièces justificatives. Chiffre initial BM de 12924€ (Application hébergée à l'extérieur)		
Fonctions transversales	Non	SCMS-EUROPE - Logisoft Sécurité Gestion de la sécurité et du suivi de vos matériels	Editeur		3 684 €	737				
Fonctions transversales	Non	TECHNOCARTE - Technocarte Activités périscolaires, petite enfance, adultes	Editeur		24 446 €	4889		Coût de construction calculé suivant la règle de BM. La commune ne possède pas de données chiffrées.		
Fonctions transversales	Non	Evolution TECHNOCARTE - mise en place d'une solution de pointage des assistantes maternelles		2020	0 €	3848	ajout			
Fonctions transversales	Non	Evolution TECHNOCARTE - mise en place d'une solution de pointage des assistantes maternelles phase 2		2022	7 679 €	2649	AJOUT			
Solidarités et citoyenneté	Non	UP-IMPLICIT - AIDM Gestion des aides à domicile	Editeur							
Solidarités et citoyenneté	Non	UP-IMPLICIT - CCAS Gestion de l'activité aide à domicile	Editeur		56 539 €	18242		Coûts de construction donnés par la commune le 13072018. A confirmer par les pièces justificatives. Chiffre initial BM de 91 212 € L'évaluation donnée par la commune ne tient pas compte des coûts initiaux antérieurs à 2001)		
Solidarités et citoyenneté	Non	UP-IMPLICIT - FAMU Facturation multi service à domicile	Editeur							
Solidarités et citoyenneté	Non	UP-IMPLICIT - ARCHIVES Archivages des données activités CCAS	Editeur							
Solidarités et citoyenneté	Non	UP-IMPLICIT - SeniorOnline Gestion de l'activité aide à domicile	Editeur					application hébergée à l'extérieur		
Solidarités et citoyenneté	Non	Plateforme HACKTIV de bénévolat		2022	7 200	3600				
CCAS PTE ENFANCE	Non	BABICARTE 9 postes	Editeur		16 040	3907				
CCAS AG CCAS + SAAD	Non	FINANCES	Editeur			payé par la mairie				
CCAS AG CCAS	Non	RH	Editeur			payé par la mairie				
CCAS AG CCAS	Non	BO	Editeur		1200 ?	1279				
CCAS SAAD ASOI AG	Non	MILLESIME (aide sociale)	Editeur		27 515					
CCAS SAAD ASOI AG	Non	FAMU	Editeur					A supprimer remplacé par on line		

Date de dernière mise à jour : 11/10/22	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développeur interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires	Nombre de licences et éventuellement SAAS	Coût total
	Non	BO	Editeur					Compté dans la ligne BO		
	Non	MAINTIEN A DOM ON LINE	Editeur		6 673	2755		A supprimer dans maintien à domicile		
	Non	REPAS A DOM ON LINE	Editeur							
	Non	TELEGESTION	Editeur		8 172 €	4278				
Middleware et logiciels supports										
Réseaux, voix, data		mise en place du Wifi à la salle Mauriac		2021	4 330 €	521	ajout			
Réseaux, voix, data		wifi public au Dôme		2022	7 644 €		AJOUT			
Réseaux, voix, data		mise en place wifi pour la pépinière d'entreprises		2022	10 967 €		AJOUT			
Licences CCAS		Exchange 16,58*76 licences windows serveur cal+exchange stand cal			1 260 €					
Demware		7 licences 191,44*7			1 340 €					
Systèmes d'exploitation serveurs physiques		Windows	Editeur					4 serveurs physiques	4	720
Systèmes d'exploitation serveurs virtuels		Windows	Editeur			14719		19 serveurs virtuels	2	3750
Windows serveurs standard		96,84*								
Bases de données		Applicatif ?				?			2	1500
Ordonnanceur / automate d'exploitation		Applicatif ?				?				
Supervision des applications et des composants techniques										
Sauvegarde (50 To)										
Gestion / supervision des données et droits associés										
Système de gestion de bases de données relationnelles		Oracle	Editeur		25 910 €	5074		cf. contrat Oracle		
Système de gestion de bases de données relationnelles										
Système de gestion de bases de données relationnelles										
Gestion des annuaires techniques										
Gestion des éditions										
Virtualisation de serveurs		VMWARE						Inclus dans achat du matériel	2	1000
Supervision réseau										
Virtualisation d'applications									20	240
Gestion des impressions										
Monitoring, pilotage et supervision										
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc		Mobile Iron 50 licences +installation			13107					
Administration des postes, télédistribution										
Logiciels sécurité (antivirus, firewall)		Kaspersky	Editeur		3025					
Logiciels sécurité (antivirus, firewall)		olfeo	Editeur		17604			Bon de commande UGAP 17/03470		
Logiciels sécurité (antivirus, firewall)										
Logiciels sécurité (antivirus, firewall)										
Logiciels sécurité (antivirus, firewall)										
Gestion électronique de documents										
Hébergement des données										
		Novenci - Watchguard	Editeur			11243				
ITSM		Octopus	Editeur			1200				
Pilotage de l'activité et des projets	Oui	GLPI Gestion de parc informatique	Open source			gratuit				
Pilotage de l'activité et des projets	Oui	GRR Gestion des réservation de matériel	Open source			gratuit				

Ville de TALENCE

Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

0,00

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réels des ETP 0	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Numérique et système d'informations		0
Charges directes réelles de fonctionnement 35 349	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Numérique et système d'informations		35 349
Coûts de renouvellement des immobilisations 33 445	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Numérique et système d'informations		33 262
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		183
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 0	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Numérique et système d'informations		0
Forfait charges de structure 4 242	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.		
			12,00%	4 242

Total révision AC	73 036
AC Fonctionnement	39 774
AC Investissement	33 262

CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENTS LIES AUX REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE TALENCE POUR L'EXERCICE 2022

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président dûment habilité par délibération n° du 25 novembre 2022 Monsieur Alain Anziani ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

d'une part,

Et

La Commune de Talence représentée par son Maire, M. Emmanuel Sallaberry dûment habilité par la délibération n° du 2022, ci-après dénommée "la Commune de Talence",

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des cinq cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5 ou 6.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2023, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2022, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux

Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

ARTICLE 1er : MONTANT DE L'AJUSTEMENT

La commune de Talence s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **25 090 €** (vingt-cinq mille quatre-vingt-dix euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du Conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune de Talence s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de **18 914 €** (dix-huit mille neuf cent quatorze euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisé entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 août 2022, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2022 et par délibération de la commune de Talence en date du

ARTICLE 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

La commune de Talence procédera aux remboursements des charges de fonctionnement et des coûts des immobilisations, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les montants figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2023 et en une seule fois.

ARTICLE 3 : REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Talence à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 « remboursements de frais au Groupement à fiscalité propre (GFP) de rattachement » dans le budget en cours de la commune de Talence et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune de Talence à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la commune, et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un **amortissement sur un an et en année concomitante** (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) **et cet amortissement** fera l'objet

d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'Attribution de compensation d'investissement (ACI).

ARTICLE 4 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à, le, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
Signature / Cachet

Pour la commune de Talence,
Signature / Cachet

Le Président,
Alain Anziani

Le Maire,
Emmanuel Sallaberry